

DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION « ETANGS DU FOREZ » - SITE FR8201755



collection des études



Introduction

Située au cœur du département de la Loire, la plaine du Forez regroupe plus de 330 étangs. Cette plaine résulte de l'effondrement des portions de socle qui n'ont pu résister au soulèvement alpin. Ce fossé s'est rempli de sédiments lacustres et fluviaux tertiaires créant une mosaïque de dépôts remarquables. Les étangs sont anciens et tous d'origine artificiels (la plupart ayant été construit par les moines). Ils sont peu profonds (1 mètre en moyenne) et ne subissent traditionnellement pas la pratique de l'assec cultivé. La vocation première des étangs est piscicole (pisciculture extensive) et dans un second plan l'activité cynégétique. Ces milieux sont pour la majorité d'entre eux utilisés de manière traditionnelle.

Le site Natura 2000 à l'étude « étangs du Forez » n° FR8201755 est constitué de 9 de ces étangs regroupés sous 5 entités.

- Entité de l'étang de la Ronze
- Entité des étangs de Poncins
- Entité des étangs de Biterne
- Entité de l'étang David
- Entité de l'étang des Plantées

Ce site Natura 2000 à l'étude, outre son fort intérêt pour l'avifaune, possède également un fort intérêt pour ses habitats et sa flore des étangs et grèves.

Ce site compte l'une des deux seules stations de Caldésie à feuilles de Parnassie (*Caldesia parnassifolia*) de Rhône-Alpes, plante d'intérêt communautaire.

Sommaire

I.	PRESENTATION GENERALE DU SITE	10
I.1.	LE CONTEXTE NATURA 2000	10
I.2.	JUSTIFICATION DE LA DESIGNATION DU SITE	12
I.3.	SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	13
I.4.	LES ACTEURS ADMINISTRATIFS / POLITIQUES ET STATUTS REGLEMENTAIRES.....	16
I.4.1.	Périmètres Natura 2000 et inventaires scientifiques	17
I.4.2.	Les périmètres d'inventaire Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	17
I.4.3.	Les périmètres de protection réglementaire.....	19
I.4.4.	Les Espaces Naturels Sensibles	20
I.4.5.	Les plans de gestion des sites concernés.....	21
I.5.	METHODOLOGIE DE TRAVAIL	22
I.6.	DIAGNOSTIC PHYSIQUE	24
I.6.1.	Les conditions climatiques.....	24
I.6.2.	Le contexte géologique.....	24
I.6.3.	Le contexte hydrographique et hydraulique	25
I.7.	LES CINQ ENTITES DU SITE NATURA 2000	26
I.7.1.	Entité de l'étang DAVID.....	26
I.7.2.	Entité de l'étang des PLANTEES.....	29
I.7.3.	Entité de l'étang de la RONZE	31
I.7.4.	Entité des étangs de PONCINS.....	33
I.7.5.	Entité des étangs de BITERNE	36
II	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	
II.1.	METHODOLOGIE D'ELABORATION	40
II.2.	LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES	40
II.2.1.	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (3150) 47	
II.2.2.	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (3140) 47	

II.2.3. Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea (3130)	48
II.2.4. Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)	48
II.2.5. Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510).....	48
II.2.6. Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion 3260)	49
II.2.7. Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0*)	49
II.3. LA FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PATRIMONIALE.....	50
II.3.1. Plantes d'intérêt communautaire	50
II.3.2. Les autres espèces végétales protégées.....	51
II.4. LA FAUNE	53
II.4.1. Les reptiles	53
II.4.2. Les amphibiens.....	53
II.4.3. Les chauves souris.....	54
II.4.4. Les insectes.....	55
II.5. LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET ESPECES NUISIBLES.....	57
II.5.1. La flore	57
II.5.2. La faune.....	57
II.6. LES SUIVIS « FAUNE, FLORE, HABITAT » MIS EN PLACE SUR LES ENTITES	58
III DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	
III.1. METHODOLOGIE D'ELABORATION	60
III.2. LA POPULATION LIEE AU SITE.....	60
III.2.1. La population permanente	60
III.2.2. La population occasionnelle.....	61
III.3. LES OUTILS DE GESTION ET DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE.....	62
III.3.1. Les plans d'urbanisme	62
III.3.2. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.....	64
III.4. LES INFRASTRUCTURES LIEES A LA RESSOURCE EN EAU.....	66
III.4.1. Alimentation en eau potable	66
III.4.2. Assainissement des eaux	66

III.4.3.	Les conflits d'usage de l'eau	67
III.5.	LES ACTIVITES SOCIO ECONOMIQUES	67
III.5.1.	La Pisciculture	67
III.5.2.	Les activités cynégétiques.....	70
III.5.3.	Les usages agricoles.....	71
III.5.4.	Le Tourisme	72
III.5.5.	Les usages sylvicoles.....	72
III.5.6.	La pêche de loisir	73
III.5.7.	La randonnées et activités pédagogiques.....	73
III.6.	LES PROJETS EN DEVELOPPEMENT	75
III.7.	PLACE DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DANS LE SITE NATURA 2000	75
III.7.1.	Méthodologie	75
III.7.2.	Les relations entre acteurs et les conflits d'usages.....	75
III.8.	LA DEMARCHE NATURA 2000 VUE PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	76
III.8.1.	Méthodologie d'analyse.....	76
III.8.2.	L'appréciation de la démarche Natura 2000 par les acteurs.....	76
III.8.3.	Les attentes des acteurs par rapport au document d'objectifs.....	77
IV	LES ENJEUX DE CONSERVATION	
IV.1.	LES ENJEUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL.....	79
IV.1.1.	Les habitats naturels.....	79
IV.1.2.	Les espèces animales et végétales	80
IV.2.	ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES.....	80
IV.2.1.	Enjeux activités économiques	80
IV.2.2.	enjeux de connaissance et de suivis.....	81
IV.2.3.	Les enjeux pédagogiques et socio culturel.....	81
V	LES OBJECTIFS DU DOCOB	
VI	LE PROGRAMME D'ACTION	
VI.1.	LES OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB.....	83
VI.1.1.	Actions spécifiques	84

VI.1.2.	Actions de gestion	84
VI.1.3.	La Charte N2000	85
VI.1.4.	Synthèse des outils à disposition.....	86
VI.2.	LE PROGRAMME D’ACTIONS	87
VI.3.	FICHES MESURES	93
VI.3.1.	Thème A – Animation et Coordination du DOCOB.....	94
VI.3.2.	Thème B – Biodiversité et conservation des milieux	97
VI.3.3.	Thème C – Etudes et suivis.....	111
VI.3.4.	Thème D – Communication et sensibilisation	130
VI.3.5.	Charte Natura 2000 – site « étangs du Forez ».....	134
VI.4.	CALENDRIER GLOBAL DES MESURES	140
VII.	CHARTE NATURA 2000	142
VII.1.	QUI PEUT ADHERER A UNE CHARTE NATURA 2000 ?.....	142
VII.2.	LES AVANTAGES.....	143
VII.3.	LES CATEGORIES D’ENGAGEMENTS ET DE RECOMMANDATIONS	143
VIII.	PROPOSITION POUR LA MODIFICATION DU FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES (FSD).....	145
IX.	GLOSSAIRE.....	146
X.	LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS.....	147
XI.	BIBLIOGRAPHIE.....	149
XII.	ANNEXES.....	152

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : listes des entités composant le site Natura 2000 n° FR8201755 « étangs du Forez »	13
Tableau 2 : Liste des propriétaires et gestionnaires du site	16
Tableau 3 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site	43
Tableau 4 : habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats remarquables présents sur le site : présentation de leur état de conservation, facteurs d'évolution, menaces et enjeux	45
Tableau 5 : Espèces végétales d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats »	51
Tableau 6 : Espèces végétales protégées observées sur le site	52
Tableau 7 : Espèce d'insecte d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats »	56
Tableau 8 : Espèces d'insectes patrimoniales contactées sur le site.....	56
Tableau 9 : les suivis de la faune et de la flore mis en place sur les différentes entités ..	58
Tableau 10 : Evolution du nombre d'habitants sur les communes concernées par le site FR8201755 (source INSEE)	60
Tableau 11 : Répartition des résidences secondaires sur les 5 communes concernées (source INSEE 2007)	61
Tableau 12 : État des lieux des plans d'urbanisme locaux des communes concernées par le DOCOB (source : entretiens et site internet www.cadastre.gouv.fr)	63
Tableau 13 : Les contrats de rivière concernés par les entités du DOCOB	64
Tableau 14: Données générales sur les exploitations agricoles sur les communes concernées par le site Natura 2000 "Etang du Forez" (source : site internet INSEE) ..	71
Tableau 15 : Programme d'actions.....	87
Tableau 16 : Tableau de synthèse des actions proposées par grand objectif, par codes et type d'outils.	90
Tableau 17 : Espèces de reptiles inscrites à l'annexe IV de la directive « Habitats » et/ou et patrimoniales identifiées sur le site.....	194
Tableau 18 : Espèces d'amphibiens inscrites à l'annexe IV de la directive « Habitats » et/ou et patrimoniales identifiées sur le site	195

LISTES DE CARTES

Carte 1 : Localisation des entités sur site Natura 2000 « Etangs du Forez »	15
Carte 2 : Cartographie des ZNIEFF et du site N2000 « étangs du Forez »	18
Carte 3 : Fonctionnement hydrographique et hydraulique de l'étang David (source primaire : CESAME Plan de gestion 2005)	28
Carte 4 : Fonctionnement hydrographique et hydraulique de l'étang Plantées (source primaire : CESAME 2004).....	30
Carte 5 : Fonctionnement hydrographique et hydraulique de l'étang La Ronze (source primaire CREN RA)	32
Carte 6 : Fonctionnement hydrographique et hydraulique des étangs Les Gourdins (source : Biotope, 2010).....	35
Carte 7 : Fonctionnement hydrographique et hydraulique de l'étang Biterne (source primaire : CESAME).....	38
Carte 8 : localisation du site N2000 au sein du SAGE Loire en Rhône Alpes (source : DREAL).....	65



PRESENTATION GENERALE DU

SITE N2000 N° FR8201755

ETANGS DU FOREZ



I. PRESENTATION GENERALE DU SITE

I.1. LE CONTEXTE NATURA 2000

L'Union Européenne a mis en place deux directives, l'une en 1979 et l'autre en 1992, afin de donner aux États membres un cadre et des moyens pour assurer le maintien de la biodiversité en Europe. L'application des directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » permet la mise en place d'un réseau écologique européen cohérent de sites naturels, appelé « Réseau Natura 2000 ».

La Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009, dite directive « Oiseaux » concerne la conservation des oiseaux sauvages et prévoit la protection de leurs habitats.

Elle prévoit la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS)

La Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992, dite directive « Habitats – Faune – Flore » concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Elle prévoit la désignation de Sites d'Importance Communautaire (SIC) qui deviendront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



La France a choisi de mettre en application le dispositif Natura 2000 **dans une démarche concertée**, basée sur le principe du volontariat et de **contractualisation**. Cela se traduit par la participation des acteurs locaux à l'élaboration, puis à la mise en œuvre d'un document d'orientation, appelé « document d'objectifs », communément appelé « DOCOB », élaboré en partenariat avec les représentants des ayants-droit, gestionnaires et usagers du site.

Le document d'objectifs constitue à la fois **une référence** et **un outil d'aide à la décision** pour l'ensemble des personnes ou structures ayant compétence sur le site. Il fixe également les conditions de mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ce document cadre comporte :

- Un état initial du site portant sur le patrimoine naturel et son état de conservation, les activités humaines qui s'y exercent, les projets et les politiques publiques qui le concernent.
- Un descriptif des objectifs et mesures définis pour le maintien, ou la restauration, des milieux naturels dans un état de conservation favorable.

Pour la Zone Spéciale de Conservation « Étangs du Forez », le document d'objectif s'est basé sur :

- une analyse bibliographique des 5 entités d'étangs concernés (David, Plantées, Ronze, Biterne et Poncins), bénéficiant chacun de plan de gestion spécifique (à l'exception de l'entité des étangs de Poncins), mis en œuvre par les gestionnaires des différentes entités et ayant pour objectif principal la préservation du patrimoine naturel des étangs,
- une analyse scientifique bibliographique menée en 2010/2011, portant notamment sur la cartographie et la caractérisation des habitats naturels d'intérêt communautaire,
- une analyse du contexte socio-économique du site,
- une concertation partenariale, initiée par le Conseil Général de la Loire et la DDT (Direction Départementale des Territoires), et animée par le bureau d'études BIOTOPE, avec les partenaires locaux (élus, gestionnaires, propriétaires, usagers) au cours de différents entretiens, réunions de travail et comités de pilotage.

Le Document d'objectifs a ainsi été validé régulièrement lors de réunions du comité de pilotage, communément appelé « COPIL » dont les membres sont désignés par arrêté préfectoral (annexe n°1).

Un groupe de suivi restreint a été constitué pour suivre au plus près l'avancée de la démarche. Ce groupe, représentant les gestionnaires des étangs concernés, comprenait :

- La DTT : Direction Départementale des Territoires de la Loire
- Le Conseil Général de la Loire
- Le CREN : Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels
- La Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire
- Le bureau d'études BIOTOPE



Visite de terrain des membres du COPIL

L2. JUSTIFICATION DE LA DESIGNATION DU SITE

Le site Natura 2000 « Étangs du Forez » n° FR8201755 a été proposé en tant que site d'importance communautaire (SIC) en mars 1999 et désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel du 31 mai 2010 (annexe n°2).

D'après le Formulaire Standard de Données (FSD), les **habitats naturels présents** ayant justifié sa proposition comme SIC sont :

- 3130-Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea ;
- 3140-Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp ;
- 3150-Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition ;
- 91E0-Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) ;
- 3260-Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion ;
- 6410-Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae).

Les **espèces présentes** ayant motivé la désignation du site sont d'après le FSD :

- 1193 – le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
- 1060 – le cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ;
- 1078 – l'écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*) ;
- 1832 – la caldésie à feuilles de Parnassie (*Caldesia parnassifolia*) ;
- 1428 - la marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*).

Remarque :

Bien qu'inscrite comme espèce prioritaire à l'annexe II de la directive "Habitats-Faune-Flore", l'Écaille chinée ne présente qu'un faible intérêt patrimonial en raison de sa large répartition en Europe moyenne et méridionale. En effet, elle semble très commune dans une grande partie de la France et n'est nullement menacée. En réalité, seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodes (*Callimorpha quadripunctaria rhodonensis*) est menacée, ce qui explique sa mention parmi les espèces prioritaires de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

A la lumière de son état de conservation, il convient de ne pas tenir compte de cette espèce dans la suite de ce document.

L3. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Le site Natura 2000 à l'étude, dénommé « Étangs du Forez », abrite neuf pièces d'eau sur les quelques 330 étangs qui ponctuent la plaine du Forez dans le département de la Loire. Cinq entités sont ainsi individualisées et constituent le périmètre d'étude qui propose des extensions à la marge de l'actuelle délimitation du site Natura 2000 (FR8201755) « Étangs du Forez », ainsi que l'ajout de l'étang des Plantées.

L'entité de l'étang « David », co-propriété du Conseil Général de la Loire et de la commune de St Just St Rambert, est située à proximité de l'entité « Les Plantées », propriété du Conseil Général de la Loire, qui se trouve sur la commune de St Marcellin en Forez. Ces deux entités se situent au sud de la plaine du Forez à proximité du bassin stéphanois.

L'entité de « la Ronze » est une propriété strictement privée et se trouve sur la commune de CRAINTILLEUX au cœur de la plaine du Forez.

Enfin deux autres entités viennent compléter ce site natura 2000 : l'entité de Biterne, propriété de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats et de la Faune sauvage, située sur la commune d'ARTHUN et l'entité des étangs de Poncins, propriété privée localisée sur la commune de Poncins.

Entités	Commune	Nombre de pièces d'eau	Superficie SIG (ha)
David	Saint Just Saint Rambert	1	38,36
Les Plantées	Saint Marcellin en Forez	1	11,73
La Ronze	CRAINTILLEUX	1	23,72
Étangs de Poncins	Poncins	3	9,2
Biterne	ARTHUN	3	39,04
	TOTAL	9	122,05

Tableau 1 : listes des entités composant le site Natura 2000 n° FR8201755 « étangs du Forez »

Ces cinq entités, font également partie de la ZPS « Plaine du Forez », site désigné au titre de la directive « Oiseaux ».

Sur ces 5 entités, nous avons donc une juxtaposition de deux procédures Natura 2000, une au titre de la protection de l'avifaune (enjeu important sur ces 5 entités) et une seconde, objet de ce présent DOCOB, au titre des habitats, de la flore et de la faune (autres que « oiseaux »).

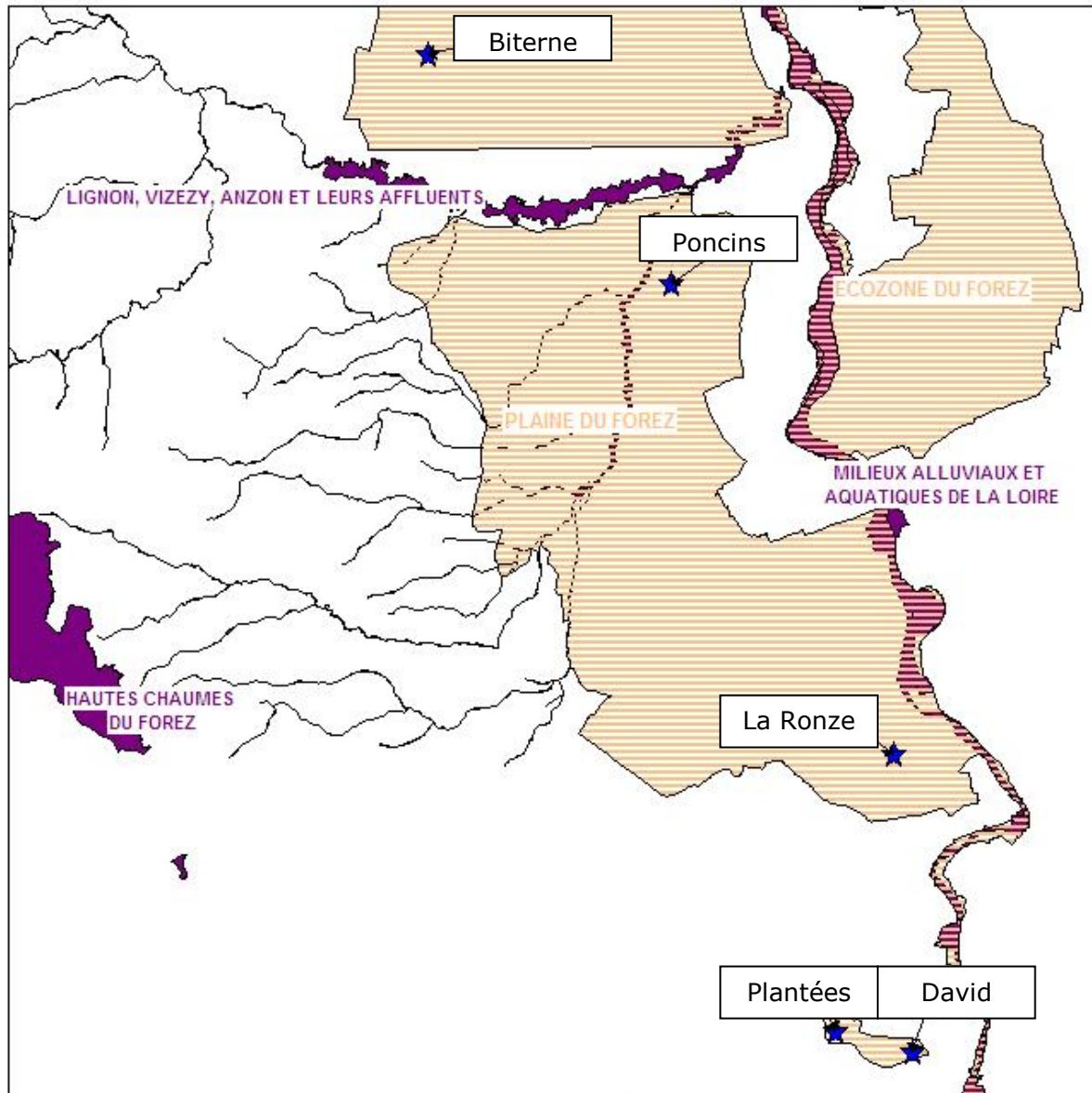
Ces deux procédures sont complémentaires et permettent la protection de l'ensemble de la faune sauvage, de la flore ainsi que des habitats naturels.

Ces cinq entités représentent des sites d'expérimentation (mise en place de plans de gestion et suivi des travaux) et certains d'entre eux, de vitrine, à la fois en direction du grand public (ouverts au public), et à la fois en direction des autres propriétaires d'étangs de la plaine du Forez.





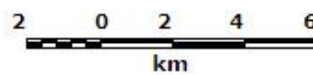
Périmètres Natura 2000

Docob des étangs du Forez



Sources : SCAN25, IGN - Données : DREAL-RA - Cartographie: Biotope, 2010

- ★ Localisation périmètre d'étude
-  ZPS au titre de la directive Oiseaux
-  SIC au titre de la directive Habitats



Carte 1 : Localisation des entités sur site Natura 2000 « Etangs du Forez »

I.4. LES ACTEURS ADMINISTRATIFS / POLITIQUES ET STATUTS REGLEMENTAIRES

- **Président du comité de pilotage** : M. Laurendon, maire de Saint-Just-Saint-Rambert, vice président du Conseil Général de la Loire et Conseiller général du Canton de St Just St Rambert.
- **Le Conseil Général de la Loire** est la structure porteuse du DOCOB. Elle est également gestionnaire et propriétaire de l'entité « étang des Plantées » et copropriétaire et co-gestionnaire de l'entité « étang David » avec la mairie de St Just St Rambert
- La **Direction Départementale du territoire de la Loire (DDT)** accompagne l'opérateur et le comité de pilotage dans la réalisation du document d'objectifs afin que ce dernier réponde aux critères de qualité requis.
- **Le groupe de suivi du DOCOB** : constitué principalement des acteurs et des gestionnaires de sites : Conseil Général de la Loire (CG42), Fédération départementale des chasseurs de la Loire (FDCL), Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels (CREN), DDT et du bureau d'études mandaté par le CG42 pour la réalisation du Docob (bureau d'études BIOTOPE).
- **Le comité de pilotage** : Il rassemble tous les acteurs en lien avec le site Natura 2000. L'arrêté préfectoral de constitution de ce comité est joint en annexe n°1.

Entités	Statut foncier - propriétaires	Structure gestionnaire	Périmètre de protection réglementaire ou contextuel
David	Copropriété du Conseil Général 42 et de la commune de St-Just-St-Rambert	CG42	Espace naturel sensible (ENS)
Les Plantées	Propriété du Conseil Général 42	CG42	Espace naturel sensible (ENS) Arrêté de protection préfectoral de biotope (APPB)
La Ronze	Propriété privée – Personne physique	Conservatoire des espaces naturels de la Loire (CREN)	Espace naturel sensible (ENS) Arrêté de protection préfectoral de biotope (APPB)
Poncins	Propriété privée – Personne physique	Le propriétaire sous convention avec le CG42 (appui technique)	Espace naturel sensible (ENS)
Biterne	Copropriété de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats et de la Faune sauvage et Fédération de chasse de la Loire	Fédération de chasse 42	Espace naturel sensible (ENS) Réserve de chasse et de faune sauvage

Tableau 2 : Liste des propriétaires et gestionnaires du site

I.4.1. PERIMETRES NATURA 2000 ET INVENTAIRES SCIENTIFIQUES

Plusieurs sites d'importance communautaire (SIC), relevant de la Directive « Habitats-Faune-Flore », se trouvent à proximité du site « étangs du Forez ». Il s'agit :

- PELOUSES, LANDES ET HABITATS ROCHEUX DES GORGES DE LA LOIRE (code FR8201763) ;
- MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE (code FR8201765) ;
- LIGNON, VIZEZY, ANZON ET LEURS AFFLUENTS (code FR8201758) ;
- HAUTES CHAUMES DU FOREZ (code FR8201756)

Enfin, une zone de protection spéciale (ZPS), au titre de la directive « Oiseaux », «PLAINE DU FOREZ» (32 837,8 ha, code FR8212024), englobe le site d'importance communautaire des étangs du Forez. En effet, les ZSC (directive « Habitats - Faune - Flore ») et les ZPS (directive « Oiseaux ») correspondent à des actes de désignation indépendants et peuvent donc, à ce titre, se chevaucher.

I.4.2. LES PERIMETRES D'INVENTAIRE ZONES NATURELLES D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Une unité écologique homogène est un espace possédant une combinaison constante de caractères physiques, abritant des groupes d'espèces végétales et animales caractéristiques de l'unité considérée. On y trouve un ou plusieurs habitats rares et/ou remarquables, justifiant une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.

Une ZNIEFF de type II est un territoire qui contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes liaisons entre eux. Chaque ensemble constitutif de la zone est une combinaison d'unités écologiques, présentant des caractéristiques d'homogénéité dans leur structure ou leur fonctionnement. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

Les ZNIEFF de type II contiennent fréquemment des zones de type I (qui sont définies par une valeur patrimoniale supérieure).

Le site « Étangs du Forez » est inclus dans la ZNIEFF de type II :

- PLAINE DU FOREZ (63010 ha, ZNIEFF de type II, code 4209)

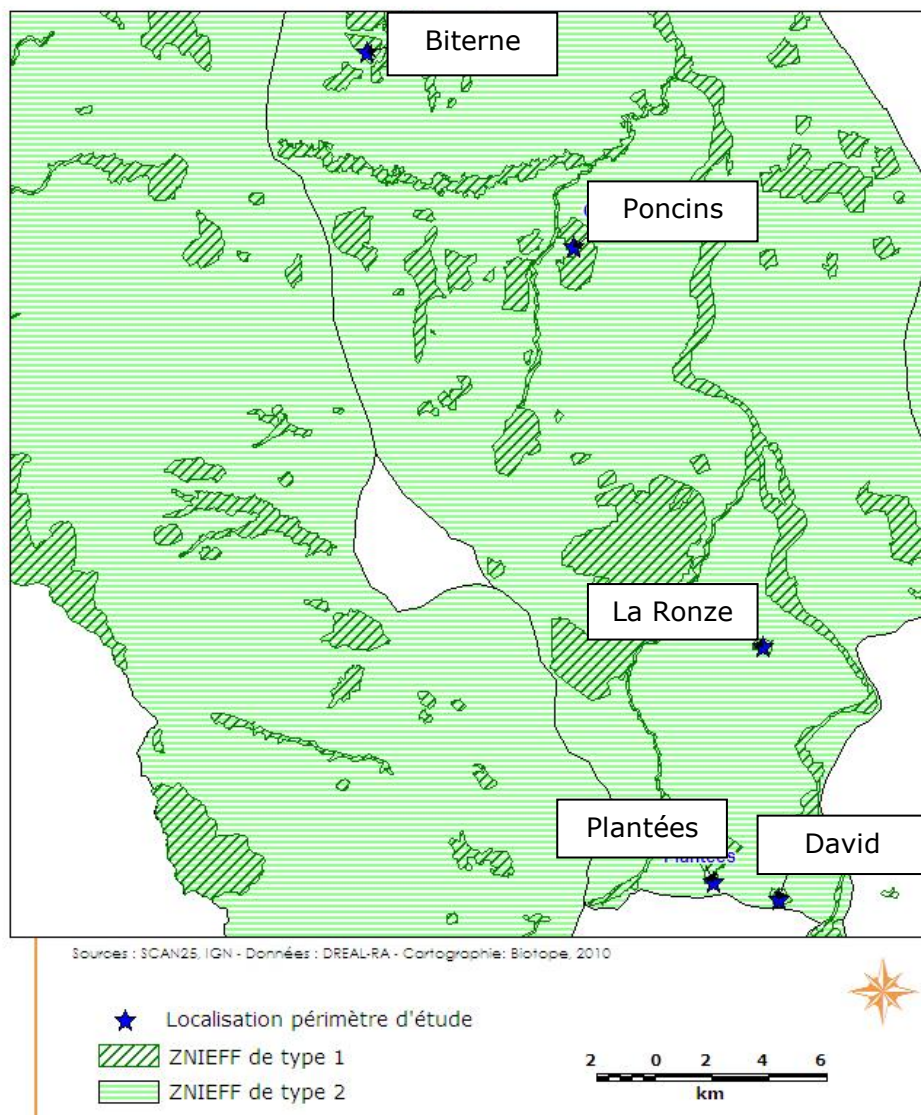
Le site est également directement concerné par des inventaires ZNIEFF de type I :

- Étangs et prairies de Biterne (70,85 ha, ZNIEFF de type I, code 42090056) ;
- Étangs et bois de la Beaulieuse (239,4 ha, ZNIEFF de type I, code 42090039) ;
- Étang de la Ronze (24,95 ha, ZNIEFF de type I, code 42090008) ;
- Étang Les Plantées et prairies de la Violetière (168,8 ha, ZNIEFF de type I, code 42090009) ;
- Étang David et milieux humides annexes (29,68 ha, ZNIEFF de type I, code 42090019).



Périmètres d'inventaires scientifiques

Docob des étangs du Forez



Carte 2 : Cartographie des ZNIEFF et du site N2000 « étangs du Forez »

I.4.3. LES PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE

I.4.3.1. Réserve de Chasse et de faune sauvage

Les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) ont quatre principaux objectifs :

- protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux,
- assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées,
- favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats,
- contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

Au sein de ces réserves de chasse, tout acte de chasse est interdit. Toutefois, le piégeage des espèces indésirables (ragondins, rats musqués) y est autorisé.

Un seul site est classé en RNCFS : l'entité des étangs de Biterne.
--

I.4.3.2. Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L' Arrêté de Protection de Biotope (APPB) a pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie.

Deux entités sont classées en APPB :

- L'entité de « l'étang de la Ronze » : L'intérêt écologique principal de cet étang est lié à la présence d'une des plus grandes colonies de mouettes rieuses de toute l'Europe méridionale. Cette colonie est composée de 3000 à 5000 couples selon les années (source : CREN / numéro arrêté : 94-271 du 24 Mars 1994).
- L'entité de « l'étang des Plantées » : l'APPB a été créé afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction au repos et à la survie d'espèces animales et végétales protégées (source : DDT42 / numéro arrêté : EA/09 - 791 du 26 Octobre 2009)

Les arrêtés préfectoraux de ces 2 APPB se trouvent en annexe 3.

I.4.4. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les Départements ont compétence en matière de milieux naturels. Ainsi, les Conseils généraux se doivent « d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels » (article L. 131 du code de l'urbanisme).

5 grands milieux ont été définis comme prioritaires dans la Loire :

- ✓ Le fleuve Loire
- ✓ Les étangs de la plaine du Forez et du Roannais
- ✓ Les hêtraies du Pilat et forêts départementales
- ✓ Les hautes chaumes du Forez
- ✓ Les zones humides et tourbières d'altitude.

Les ENS « étangs de la Loire » et le programme « étangs de la Loire »

La plaine du Forez, et celle du Roannais dans une moindre mesure, regroupent un des plus riches ensemble d'étangs de France. Ils forment un milieu naturel exceptionnel, d'intérêt national voire international de part la richesse en espèces patrimoniales qu'ils abritent, particulièrement en oiseaux.

Le Conseil général de la Loire a reconnu cet enjeu patrimonial fort et soutenu une étude stratégique en 1994, qui a débouché sur un premier programme d'intervention de 1995 à 1998 : le plan Forez. En 1999, ce programme financé au titre des ENS a été reconduit, amendé et étendu à l'ensemble des étangs de la Loire. Ce programme renommé « Étangs de la Loire » a pour objectif la préservation et l'amélioration de la qualité environnementale de ces milieux. Il s'agit de sensibiliser les propriétaires et gestionnaires à des modes de gestion conservatoire en privilégiant une gestion durable des étangs. Le dispositif s'appuie sur des conventions amiables, d'une durée de cinq ans, passées entre les propriétaires et le Conseil Général de la Loire, sous réserve d'éligibilité (critères de surface minimale, ...). Les propriétaires bénéficient alors d'aides financières et de conseils techniques permettant la mise en place d'une gestion et d'aménagements favorables à l'écosystème « étangs ». Des inventaires et des suivis sont réalisés sur les étangs sous contrats.

En 2011, le conseil général lance son troisième programme « Étangs de la Loire ». Le précédent programme (2005-2010) a permis de contractualiser plus de 900 hectares correspondant à une centaine de pièces d'eau. Depuis 2009, ce dispositif est devenu un des outils contractuels utilisé pour la mise en œuvre de la politique Natura sur la ZPS « Plaine du Forez ».

Les actions ainsi menées depuis 1995 ont contribué à faire naître une dynamique autour des étangs de la Plaine du Forez, rendant propriétaires et agriculteurs plus réceptifs aux préconisations environnementales.

Les cinq entités sont classées en ENS du Département. L'entité étang de la Ronze et l'entité étangs les Poncins bénéficient d'une convention au titre du programme « étangs de la Loire »

I.4.5. LES PLANS DE GESTION DES SITES CONCERNES

En plus des périmètres d'inventaires ZNIEFF et des périmètres de protection réglementaires, certains sites font l'objet de plans de gestion mis en place par les structures gestionnaires des entités.

A ce titre :

- L'entité « étang de la Ronze » : le CREN met en œuvre actuellement le 3^{ème} plan de gestion quinquennal sur le site.
- L'entité « étang David » : le Conseil Général de la Loire en collaboration avec la commune de St Just St Rambert met en œuvre le 2nd plan de gestion quinquennal.
- L'entité des « étangs de Biterne » : la FDCL met actuellement en place son 3^{ème} plan de gestion.
- L'entité « étang des Plantées » : le CG42 met en place son 2nd plan de gestion.

I.5. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Afin de rédiger ce DOCOB, nous nous sommes appuyés sur l'ensemble des documents existants sur ces 5 entités. En effet, beaucoup d'entre eux possèdent des plans de gestion mis en place par les différents gestionnaires des sites. Certains sites, comme par exemple l'entité de l'étang de la Ronze, en sont à leur 3^{ème} plan de gestion quinquennal mis en place par le CREN Rhône Alpes. Ces différents plans de gestion sont complétés la plupart du temps par les diagnostics et expertises réalisés dans le cadre du programme « étang de la Loire », mis en place par le Conseil Général de la Loire.

Ces 5 entités sont ainsi très bien connues à ce jour et à ce titre **aucune prospection naturaliste complémentaire n'a été effectuée afin de rédiger ce DOCOB.**

Toutefois, afin de mieux cerner les enjeux de conservation ainsi que les pratiques socio-économiques présents sur chaque entité, des entretiens ont été réalisés avec les gestionnaires des entités (CG42, CREN, FDCL) ainsi qu'avec certains propriétaires et/ou locataires de ces entités. Les associations de protection de l'environnement ont également été consultées (LPO, FDCL, FRAPNA).

Afin de réaliser les cartes présentes dans ce document, Biotope a utilisé les cartographies existantes mises à disposition par les gestionnaires d'étangs et présentes dans les différents plans de gestion. Les sources initiales sont citées.

Durant l'élaboration de ce DOCOB, plusieurs COPIL sont venus valider le travail réalisé par Biotope.

Une visite de terrain avec l'ensemble des membres du COPIL a été organisée le vendredi 17 décembre 2010. Durant cette journée, les étangs de Poncins et de la Ronze ont été visités en compagnie du propriétaire pour le premier et du locataire et du gestionnaire pour le second. Cette journée a permis de découvrir l'historique de chaque entité et d'échanger sur les modalités de gestion des étangs (travaux de restauration réalisés, suivis scientifiques, ...).

Enfin, pour la partie « habitat et flore », une validation technique et scientifique a été demandée au Conservatoire National Botanique du Massif Central (CNBMC), dans le cadre de la mission d'assistance Natura 2000 qu'il assure auprès de la DREAL Rhône-Alpes.

Les étapes de l'élaboration de ce DOCOB :

Etapes	Date	Lieu	Objet de la réunion
COFIL n°1	13/01/2010	St Just St Rambert	Bilan des connaissances
COFIL n°2	17/11/2010	Hôtel du département de St Etienne	Définition des objectifs de conservation (espèces et habitats)
Visite de terrain du COFIL	17/12/2010	Visite des entités de Poncins et la Ronze	
Réunion du « groupe de travail restreint »	23/01/2011	Hôtel du département de St Etienne	Élaboration du programme d'actions
COFIL n°3	23/02/2011	Hôtel du département de St Etienne	Définition du programme opérationnel
COFIL n°4	20/04/2011	Hôtel du département de St Etienne	Validation finale du DOCOB

I.6. DIAGNOSTIC PHYSIQUE

I.6.1. LES CONDITIONS CLIMATIQUES

La plaine du Forez abritée par le relief montagnard environnant (les Monts du Forez à l'ouest, les Monts du Lyonnais à l'est et les Monts du Pilat au sud-est) possède un climat à tendance continental. L'encaissement topographique de la plaine renforce ce type de climat.

- température moyenne annuelle modérée (11 °C), forte amplitude entre le mois le plus froid (moyenne des températures de janvier : 3°C) et le mois le plus chaud (moyenne des températures de juillet : 19 °C). 80 jours de gel par an ;
- les précipitations sont relativement faibles par rapport à la moyenne régionale (de l'ordre de 650 mm par an). Le déficit pluvial est souligné par la topographie puisque les monts du Forez à l'ouest concentrent une forte proportion des pluies. Cependant, le nombre de jours de neige est assez élevé ;
- les vents de secteur Nord-Nord-Ouest dominant largement en été et au printemps, les vents de secteur Sud-Sud-Est dominant en hiver. Les vents forts arrivent en majorité entre le mois d'août et le mois de février.

I.6.2. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

La zone où se trouve actuellement la plaine du Forez, a commencé à s'affaisser sous l'effet des mouvements alpins dans la première moitié du tertiaire. En raison de cela, d'après Le Griel (1984), il s'est mis en place un système de comblement par des sédiments. En effet, à cette époque, cette zone formait un niveau de base régional qui a permis l'accumulation des terrains paléogènes et une sédimentation mi-continentale, mi-lacustre au fur et à mesure que la plaine s'enfonçait. Cela s'est fait sur plusieurs centaines de mètres avec des dépôts de marnes, d'argiles et de sables. On trouve des sables et des argiles qui correspondent à des alluvions de plaine d'inondation. Enfin, on a vers le centre du bassin des niveaux d'argiles plastiques qui marquent la zone la plus basse de la cuvette, là où seule la charge en suspension est parvenue.

Dans la deuxième partie du Tertiaire, le bassin du Forez est resté en position basse alors que ses bordures ont été plus ou moins soulevées. Il s'est mis aussi en place la vallée de la Loire qui a creusé des gorges assez profondes en amont et en aval de la plaine du Forez.

D'un point de vue pédologique, le sol peut être rattaché aux "vareennes", appellation locale des sols lessivés hydromorphes à texture de surface sablo-argileuse grossière qui occupent les trois quarts de la Plaine du Forez.

I.6.3. LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE ET HYDRAULIQUE

Un système de fossés, de ruisseaux temporaires et de canaux d'irrigation structure la plaine et participe pleinement au fonctionnement hydrographique et hydraulique des étangs, tous d'origine artificiels.

Certaines des entités du site Natura 2000 sont alimentées par le canal du Forez. Le prélèvement d'eau dans ce canal est interdit durant les 6 mois qui correspondent au printemps et à l'été, là où le manque d'eau dans les étangs se fait sentir, notamment du fait de l'évaporation. Cette eau est « réservée » à l'agriculture durant cette période. Il existe une réelle fragilité de l'alimentation en eau des étangs en provenance du canal du Forez. Dans ce contexte et sur ce site « vitrine », une réflexion devra être menée sur la mise en conformité des prises d'eau, notamment en lien avec la réglementation des débits biologiques minimum des cours d'eau et fossés alimentant les entités.

I.7. LES CINQ ENTITES DU SITE NATURA 2000

I.7.1. ENTITE DE L'ETANG DAVID

L'entité de l'étang "David", le plus méridional des étangs de la plaine, est situé entre le canal du Forez et le lotissement de la Maraîchère, à Saint-Just-Saint-Rambert. Le domaine, d'une superficie totale de 27 ha environ (14 hectares pour l'étang seul), est depuis 1994 une propriété indivise entre le Département de la Loire et la commune.

Propriétaires et gestionnaires :

Le Conseil général de la Loire et la Commune de St-Just-St-Rambert sont co-propriétaires et co-gestionnaires du domaine de l'étang David. La commune de St-Just-St-Rambert prend en charge les travaux et l'entretien courant relatifs aux voiries, aux cheminements et aux bâtis, la surveillance et la sécurité sur le domaine de l'étang David. Le Conseil général de la Loire assure pour sa part la réalisation des études écologiques, les travaux d'investissement et d'accueil du public, la restauration et l'entretien des milieux naturels (étangs et parcelles agricoles) et la gestion piscicole, en lien avec l'APPMA " Gardon Forézien " et la fédération de Pêche de la Loire.

Statuts réglementaires et administratifs :

Le site est classé en Espace Naturel Sensible par le Département, identifié en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type I n° 42090019: Étang David et milieux humides annexes ; 29,68 ha) et proposé au Réseau européen Natura 2000. Plus de 129 espèces d'oiseaux différentes (Héron cendré, Canard souchet...) ont pu y être répertoriées. La flore est également très diversifiée avec plus de 150 espèces recensées dont 11 sont protégées. L'une d'entre elles, la Marsilée à quatre feuilles, constitue d'ailleurs une espèce menacée à l'échelle européenne et est inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (Annexe n°2).

Historique :

Le site porte le nom de la famille David de Sauzéat, propriétaire dès le XVIII^e siècle. Des travaux de réhabilitation ont permis de réaménager le site et de lui donner sa valeur pédagogique. Pour permettre l'accueil du public, un parking pour le stationnement des véhicules a été réalisé à proximité, de même qu'un cheminement en gore sur une partie du domaine, une signalétique directionnelle, etc. Un léger curage du bief et de fossés ainsi que la création d'un îlot central ont été réalisés. Une canardière, accessible sur demande, permet d'assister à une animation interactive sur le chant des oiseaux. Cette canardière correspond à un ancien petit pavillon de chasse, rare, de 4,5 mètres environ de largeur sur 4,5 mètres, et dont la construction remonterait au XVII^e siècle.

A terme, il est aussi envisagé de réhabiliter une partie de la ferme forézienne du domaine en un espace d'accueil pédagogique dédié à l'environnement et au développement durable, et à destination des scolaires et du grand public. Cette ferme est représentative de l'architecture rurale de la plaine forézienne. Elle intègre un pigeonnier carré construit en pisé (mélange de terre et de chaux) sur une embase en pierre, une grange, une écurie et une étable accolées au pigeonnier et une maison d'habitation séparée et prolongée par d'anciens petits bâtis : four à pain, soue à cochons...

Fonctionnement hydraulique :

Le bassin versant dans lequel s'inscrit l'étang David est naturellement drainé par quelques ruisseaux temporaires dont le Jaraison (= Razat des Côtes) qui traverse le domaine David. L'étang est endigué sur 3 faces.

Il est alimenté actuellement depuis le bief du Moulin. Cette prise d'eau est assurée par une buse puis transitée au moyen de fossés. De fait, un contre-fossé longeant la route de Chavagneux rejoint un siphon sous le canal du Forez qui achemine l'eau vers un fossé plus ou moins marqué au sein du boisement le long du chemin de service du domaine au sud-est du site. Ce contre-fossé est également en connexion avec un autre fossé dans lequel, du fait de très faibles pentes dans ce secteur, s'écoulent parfois les eaux, court-circuitant ainsi l'alimentation en eau de l'étang.

L'étang recueille également les écoulements d'eaux pluviales. A noter que lors de fortes crues, l'eau du Razat des Côtes déborde dans les fossés qui maillent le site en direction de l'étang créant un approvisionnement supplémentaire en eau de l'étang. Cet apport est freiné depuis les travaux de recreusement (de plus d'un mètre) du Razat des Côtes qui minimise véritablement le risque d'inondation sur le domaine.

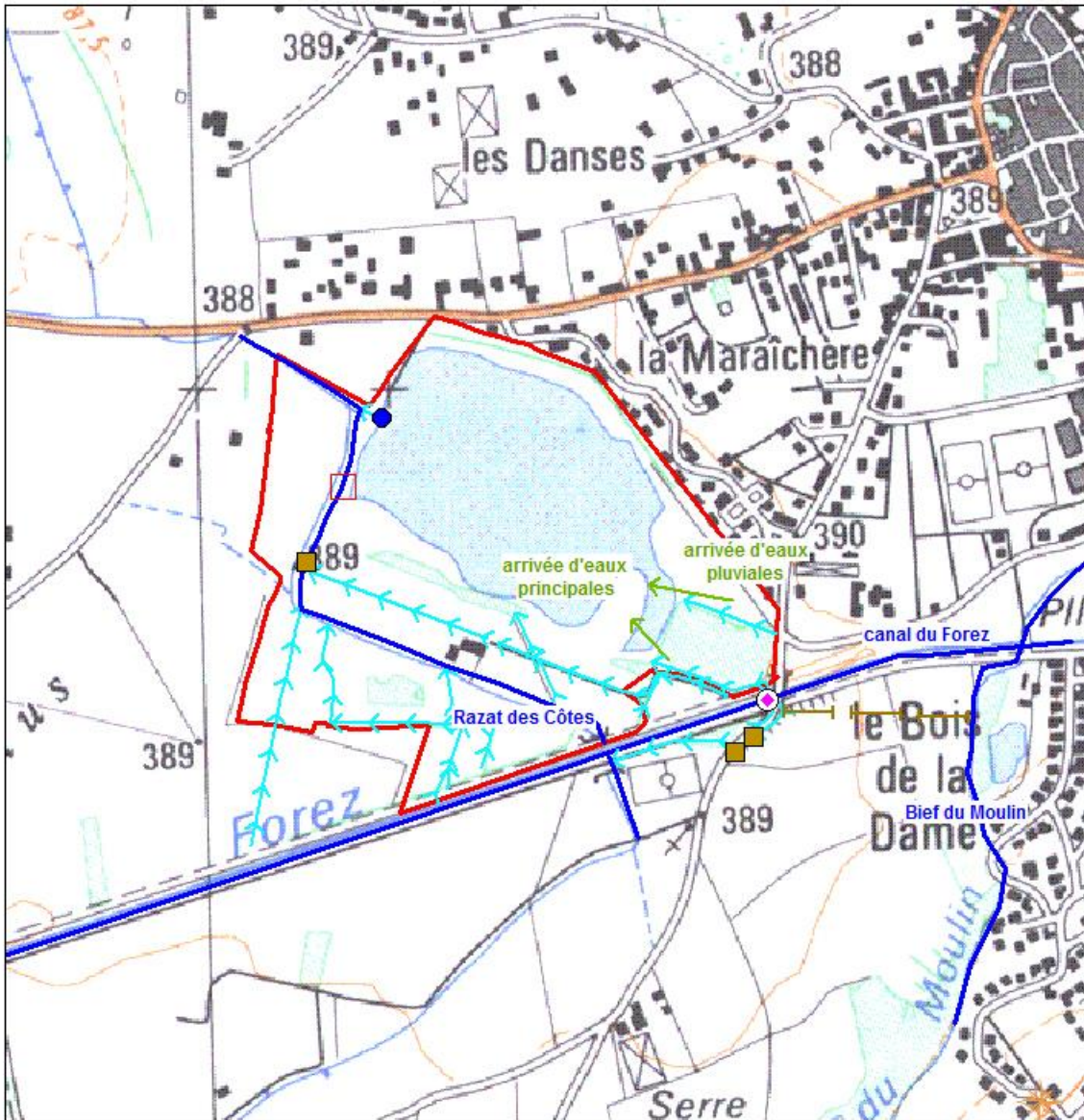
Les eaux de l'étang se rejettent dans le Razat des Côtes au niveau de la vanne et de l'ouvrage de surverse à l'ouest du domaine.

Références bibliographiques :

- Plan de gestion de l'ENS Etang DAVID 2007 / 2012, CESAME, 208p.
- Plan de gestion pastorale de l'étang DAVID, 2008, CREN, 61p.
- Synthèse du suivi de la qualité des eaux de l'étang DAVID, ISARA, Saison 2003 & 2004 – Convention « Etangs de la Loire »

Fonctionnement hydrographique et hydraulique de l'étang David

DOCOB "étangs du Forez"



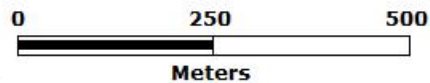
Sources : IGN - Scan 25 - Cartographie : Biotope, 2011 (source primaire : CESAME)

Légende :

Limite du site N2000

Aménagements hydrauliques

- | | |
|--|--|
| buse | → Arrivées d'eau |
| ouvrage de surverse | — Canaux et cours d'eau principaux |
| ● ouvrage de vidange | → Fossés principaux |
| ○ siphon | |
| ○ vanne | |



Carte 3 : Fonctionnement hydrographique et hydraulique de l'étang David (source primaire : CESAME Plan de gestion 2005)

I.7.2. ENTITE DE L'ETANG DES PLANTEES

D'une superficie d'environ 12 ha (dont 6 ha en eau libre), l'entité « étang des Plantées » est située à 3 km environ à l'Ouest de l'étang David. Il est constitué d'une pièce d'eau entourée par des roselières et un boisement.

Propriétaire et gestionnaire :

Il est la propriété du Conseil Général depuis 2004 qui en assure en interne la gestion (service Milieux Naturels).

Statuts réglementaires et administratifs :

Identifié en Zone Natura 2000, classé en Espace Naturel Sensible par le Conseil général, il est également classé en Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et en ZNIEFF de type I (n° 42090009 : Etang Les Plantées et prairies de la Violetière ; 168,8 ha). Lieu de halte migratoire pour de nombreux oiseaux nordiques dans leur périple vers le sud, la flore y est également très diversifiée avec plus de 206 espèces recensées dont 9 sont protégées. L'une d'entre elles, la Marsilée à quatre feuilles, constitue d'ailleurs une espèce menacée à l'échelle européenne et inscrite à la Directive Habitats Faune Flore.

Historique :

Caractéristique des étangs du Forez, mais plus récent puisqu'il ne daterait que de l'époque napoléonienne, il est composé de trois chaussées, d'un ouvrage de vidange de type moine et d'un système d'arrivée d'eau (canal du Forez). Le sol est constitué de sables et d'argiles plastiques lui assurant une étanchéité.

Les aménagements (cheminement piéton, parking...) ont été conçus et mis en œuvre par un cabinet d'architecte et un designer, et réalisés par des entreprises spécialisées. Ils ont été inaugurés le 30 septembre 2009 par Michel Berger, maire de Saint-Marcellin-en-Forez, Henri Nigay et Alain Laurendon, conseillers généraux et Michel Chartier, vice-président du conseil général chargé de l'environnement.

Fonctionnement hydraulique :

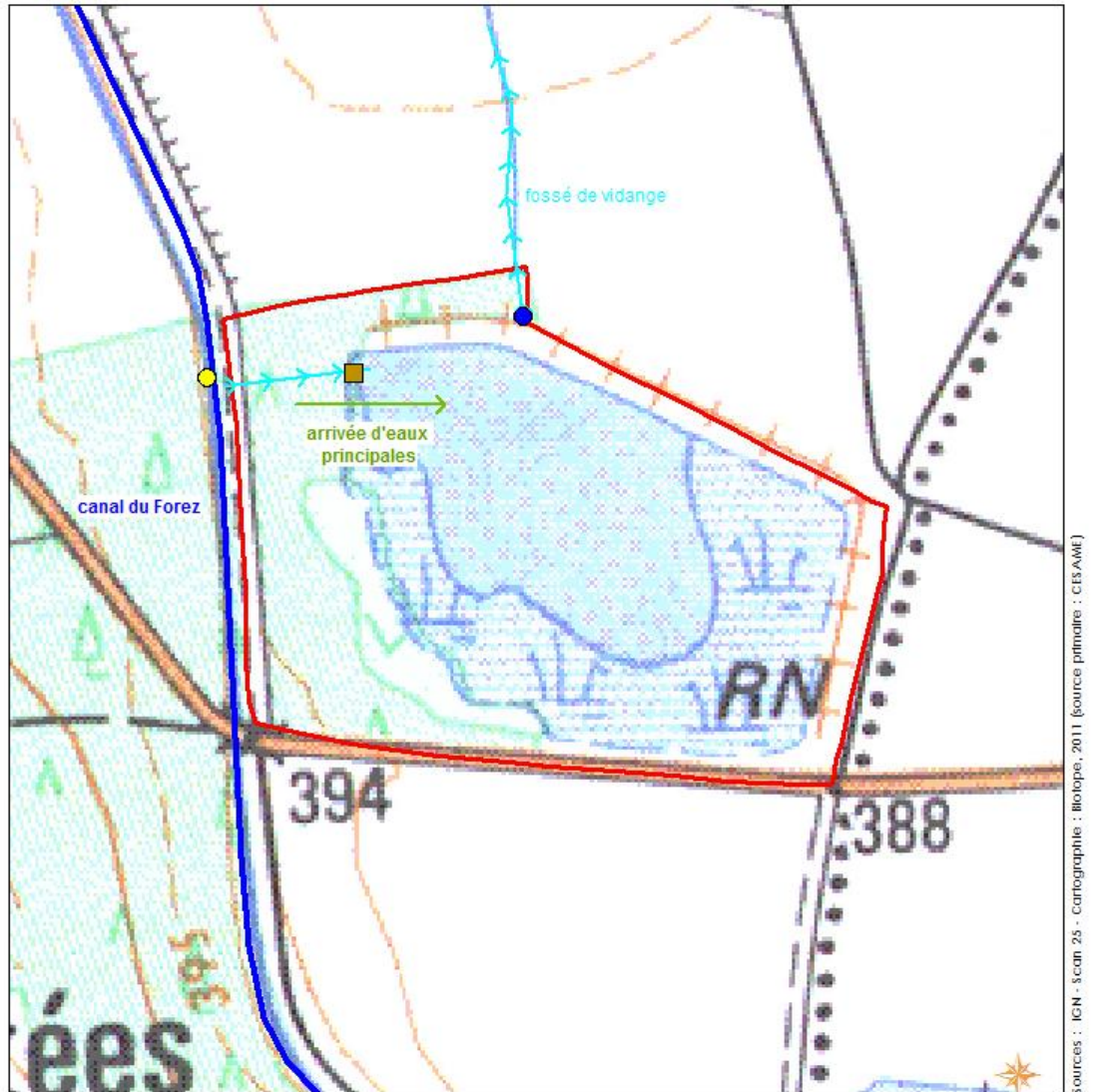
Le réseau hydrographique dans lequel trouve place l'étang des Plantées est peu développé, fortement perturbé depuis le siècle dernier par l'interposition du canal du Forez, à l'instar du bassin versant abritant l'étang David.

L'étang les Plantées endigué sur 3 faces, anciennement approvisionné et soutenu par le fossé d'irrigation et de drainage le Malbief, n'est plus qu'alimenté avec l'eau du canal du Forez au moyen d'une vanne située dans la digue du canal à l'ouest du site et d'un fossé qui achemine par irrigation gravitaire.

La vidange du trop-plein de l'étang se fait par une buse qui rejoint un fossé, lequel se jette dans le Malbief.

Fonctionnement hydrographique et hydraulique de l'étang des Plantées

DOCOB "étangs du Forez"



Légende :

Périmètre du site N2000

Aménagements hydrauliques

buse

ouvrage de surverse

ouvrage de vidange

siphon

vanne

Arrivées d'eau

Canaux et cours d'eau principaux

Fossés principaux

0

250 Metres



Carte 4 : Fonctionnement hydrographique et hydraulique de l'étang Plantées (source primaire : CESAME 2004)

Références bibliographiques :

- Plan de gestion – ENS Etang des Plantées 2005/2010 CESAME (2004)

I.7.3. ENTITE DE L'ETANG DE LA RONZE

D'une superficie totale de 24 ha dont 12 ha de plan d'eau, l'entité de l'étang de la Ronze est une **propriété strictement privée**.

L'étang de la Ronze se trouve au sud du bourg de Craintilleux dans le sud de la plaine du Forez. Il accueille depuis de très nombreuses années l'une des plus importantes colonies de Mouette rieuse d'Europe occidentale. Environ 5000 couples s'y reproduisent en effet chaque année. Malgré sa taille réduite et son isolement par rapport aux autres étangs, il reste attractif pour une grande variété d'espèces d'oiseaux. L'agressivité et le nombre de mouettes garantit une protection efficace contre les prédateurs. Hors de la période de reproduction, les oiseaux d'eau de passage font une halte migratoire. Les habitats aquatiques et les ceintures de végétation semblent présenter un intérêt plus grand pour l'avifaune que pour la flore. Seule une plante protégée est ainsi actuellement recensée : la Renoncule scélérate, espèce toutefois relativement répandue sur les étangs de la Loire.

Propriétaire et gestionnaire :

Le propriétaire est un privé. Le gestionnaire délégué est le CREN RA par convention de délégation de maîtrise d'usage de 10 ans (2006-2016). Cette entité est louée à deux locataires différents. Elle est louée d'une part pour la production piscicole et pour la chasse d'autre part.

Statuts réglementaires et administratifs :

L'étang et sa zone périphérique font l'objet d'un d'arrêté préfectoral de "protection de biotope" (APPB), depuis 1994, destiné à garantir le maintien en l'état de l'étang et la tranquillité des couples de mouettes. Le site est également classé en ZNIEFF de type I (n° 42090008 : Étang de la Ronze ; 24,95 ha).

Historique :

L'origine de l'étang remonte au XIII^e siècle où il fut creusé par des moines. Des informations remontant à 1926 retracent l'utilisation du site avec une mise en culture après un assec. La mise en place de l'APPB remonte à 1994. Le premier plan de gestion du site a été mis en place, par le CREN, à partir de 1998.

Fonctionnement hydraulique :

Un fossé d'irrigation, détourné du Malbief, alimente l'étang. Ce dernier se jette dans la Loire.

Une digue sépare au nord l'étang d'un canal d'assainissement qui le contourne. Le trop-plein et les vidanges s'écoulent par une vanne qui débouche dans ce canal, au nord-est. Ce canal se jette à son tour dans la Loire non loin du ruisseau du Malbief.

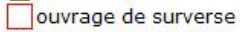


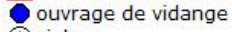
Sources : IGN - Scan 25 - Cartographie : Biotope, 2011 (source primaire : CESAME)

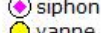
Légende :

 Périmètre du site N2000

Aménagements hydrauliques
 buse

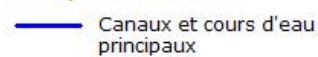
 ouvrage de surverse

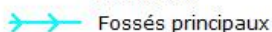
 ouvrage de vidange

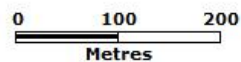
 siphon

 vanne

 Arrivées d'eau

 Canaux et cours d'eau principaux

 Fossés principaux

 0 100 200
Metres

Carte 5 : Fonctionnement hydrographique et hydraulique de l'étang La Ronze (source primaire CREN RA)

Références bibliographiques :

- Document d'aide à la gestion de l'étang – Evaluation biologique & Proposition de suivi et de maîtrise de la fréquentation - Etang de la RONZE – CREN 1998
- PLAN DE GESTION 2006-2010 - REVISION DU PLAN DE GESTION 1999-2004 – CREN – Mars 2006

I.7.4. ENTITE DES ETANGS DE PONCINS

L'entité des étangs de Poncins regroupe 3 plans d'eau : Étang « Néron », étang « Grand Gourdins » et étang « Petit Gourdins ».

Sur **l'étang « grand gourdin »**, 15 espèces d'oiseaux ont été observées dont 6 sont nicheuses probables ou certaines. La flore compte 62 espèces de zones humides recensées dont 9 protégées sur le plan régional (*Elatine alsinastrum*, *Eleocharis ovata*, *Najas marina*, *Najas minor*, *Potamogeton acutifolius*, *Rumex maritimus* *Schoenoplectus supinus*, *Schoenoplectus mucronatus* *Sparganium emersum*), 2 sur le plan national (*Pilularia globulifera* et *Gratiola officinalis*) et 2 sur le plan national/européen (*Marsilea quadrifolia* et *Caldesia parnassifolia*).

Sur **l'étang « Néron »**, 9 espèces d'oiseaux ont été observées dont une est nicheuse probable. Pour la flore 68 espèces de zones humides sont recensées dont 8 protégées sur le plan régional (*Elatine alsinastrum*, *Eleocharis ovata*, *Ludwigia palustris*, *Ranunculus sceleratus*, *Rumex maritimus* *Schoenoplectus supinus* *Schoenoplectus mucronatus* *Sparganium emersum*), 1 sur le plan national (*Pilularia globulifera*) et 2 sur le plan national/européen (*Marsilea quadrifolia* et *Caldesia parnassifolia*).

Sur **l'étang « petit gourdin »**, 12 espèces d'oiseaux observées dont 5 sont nicheuses probables ou certaines. La flore compte 62 espèces de zones humides recensées dont 8 protégées sur le plan régional (*Elatine alsinastrum*, *Eleocharis ovata*, *Najas marina*, *Najas minor*, *Potamogeton acutifolius*, *Rumex maritimus* *Schoenoplectus supinus* *Schoenoplectus mucronatus* *Sparganium emersum*), 2 sur le plan national (*Pilularia globulifera* et *Pilularia globulifera*) et 2 sur le plan national/européen (*Marsilea quadrifolia* et *Caldesia parnassifolia*).

Propriétaire et gestionnaire :

Le propriétaire, qui est également le gestionnaire, est un privé. Dans le cadre du programme « étangs de la Loire », une convention reliant le propriétaire et le Conseil général a été signée, apportant un appui technique et financier à la gestion du site.

Statuts réglementaires et administratifs :

L'ensemble du site est classé ENS du Conseil Général de la Loire. Le site est également inclus dans une ZNIEFF de type I (n° 42090039 : Etangs et bois de la Beaulieuse ; 239,4 ha).

Historique :

Ces étangs, en cascade, ont été créés au moyen âge par les moines (XIII^{ème} au XV^{ème} siècle) à des fins piscicoles. Selon les informations du propriétaire actuel, il s'agit d'une propriété familiale transmise depuis 3 générations. L'achat du site, par la famille, date de 1870. Depuis 1985, le site est géré par l'actuel propriétaire.

Fonctionnement hydraulique :

L'entité des étangs de Poncins héberge 3 étangs qui fonctionnent en cascade :

- Néron est alimenté par l'étang Chemin (non présent sur la carte mais situé à 300 mètres au Nord Est) ;
- Le Petit Gourdin est alimenté par le trop-plein de l'étang Néron (Nord de l'étang) et par différents fossés de récupération d'eau en fond de talweg ;
- Le Grand Gourdin est réceptacle des trop-pleins des étangs Néron et Petit Gourdin situés en amont.

Il faut noter que pour palier au manque d'eau, le propriétaire dispose d'un « droit d'eau », payé au SMIF (Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez) chaque année. A ses frais, il a fait installé une borne (en 1986) sur une concession afin de prélever de l'eau dans le canal du Forez (passant à quelques centaines de mètres à l'Est).

Références bibliographiques :

- Fiche diagnostic programme « étangs de la Loire » : Étang « petit gourdin »
- Fiche diagnostic programme « étangs de la Loire » : Étang « grand gourdin »
- Fiche diagnostic programme « étangs de la Loire » : Étang « Néron »

Fonctionnement hydrographique et hydraulique des étangs de Poncins

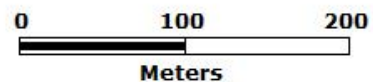
DOCOB "étangs du Forez"











Sources : IGN - Scan 25 - Cartographie : Biotope, 2011 (source primaire : CESAME)

Légende :

 Périmètre du site N2000



Aménagements hydrauliques

- | | |
|---|--|
|  buse |  Arrivées d'eau |
|  ouvrage de surverse |  Canaux et cours d'eau principaux |
|  ouvrage de vidange |  Fossés principaux |
|  siphon | |
|  vanne | |

Carte 6 : Fonctionnement hydrographique et hydraulique des étangs Les Gourdins (source : Biotope, 2010)

I.7.5. ENTITE DES ETANGS DE BITERNE

La réserve de Biterne est un domaine de 40 ha environ. Elle est située sur la commune d'Arthun, au cœur de la Plaine du Forez. C'est une zone humide reconnue pour sa diversité biologique. Dotée de trois étangs et de milieux prairiaux, la réserve de Biterne possède une richesse exceptionnelle d'oiseaux parmi lesquels le canard chipeau ou encore la nette rousse. Ce site possède une vocation scientifique mais aussi pédagogique. Elle joue un rôle important d'information et de sensibilisation. Elle permet également de faire découvrir la nature au grand public et aux scolaires : elle accueille entre 5 000 et 10 000 visiteurs chaque année. Il s'agit du premier site d'étangs foréziens ouvert au public.

Propriétaire et gestionnaire :

Cette réserve, dont le propriétaire est la Fondation Nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage, est gérée par la Fédération départementale des chasseurs de la Loire (FDCL) depuis 1987. La FDCL est propriétaire du bâtiment présent sur le site (bâtiment en cours de restauration). Le Conseil général de la Loire soutient depuis le début cette action exemplaire. Ensemble, le Conseil général et la Fédération départementale des chasseurs ont engagé différentes opérations de gestion : réaménagement d'anciens étangs asséchés, préservation de la réserve de chasse et de faune sauvage, création d'un observatoire, de miradors d'observation ou encore réalisation de sentiers de découverte.

Statuts réglementaires et administratifs :

Reserve de chasse et de faune sauvage et ENS

Historique :

La réserve de Biterne, complexe de 3 étangs bordés de prairies et comportant une ancienne ferme forézienne, est co-propriété de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et de la Fédération des Chasseurs de la Loire (uniquement la partie bâtie). Cette dernière est gestionnaire du site depuis sa création.

Ce site d'environ 38 ha, acquis en 1987, répond au besoin démontré de l'ONC, de créer un réseau de réserves sur l'axe de migration des oiseaux Rhin-Rhône. Le classement du site de Biterne en réserve de chasse et de faune sauvage a été approuvé par arrêté ministériel en date du 22 juin 1988. Les étangs ont été mis en eau en 1992, avec l'aménagement d'un sentier de visite. Le premier plan de gestion du site a été réalisé en 1997, pour la période 1997-2002. Le deuxième plan de gestion du site a été réalisé en 2004, pour la période 2004-2009. Le bilan du deuxième plan de gestion est en cours de réalisation. Le troisième plan de gestion sera mis en place à la suite, soit en 2011.

Le site dispose d'un sentier en accès libre, d'un observatoire pour les visites guidées et sera bientôt équipé d'un espace muséographique sur les étangs foréziens suite à la restauration de la ferme en pisé in-situ.

La réserve de Biterne se veut être un site pilote, expérimental en terme d'études scientifique sur la faune sauvage des zones humides et la gestion et la conservation des milieux naturels.

Fonctionnement hydraulique :

Trois pièces d'eau sont réunies au sein de cette entité et connectées entre-elles par des ouvrages de vidange :

- Étang la Motte : à l'ouest du domaine, il est alimenté par un fossé (qui draine le bassin versant associé) ;
- Étang Fleury : il est approvisionné par le trop-plein de l'étang La Motte et par des arrivées d'eau depuis des fossés annexes qui se trouvent en limite de propriété au sud de la propriété ;
- Étang Mornand : il est alimenté par le trop-plein des étangs La Motte et Fleury et également par le fossé ceinturant l'étang Fleury.

Des fossés parcourant la réserve sont équipés d'un système de seuils qui permet l'alimentation des pièces d'eau et l'inondation de certaines prairies.

Les eaux de vidange et de trop-plein rejoignent l'Onzon, le cours d'eau qui circule à l'est de la propriété et qui alimente la chaîne des étangs de la commune d'Arthun.

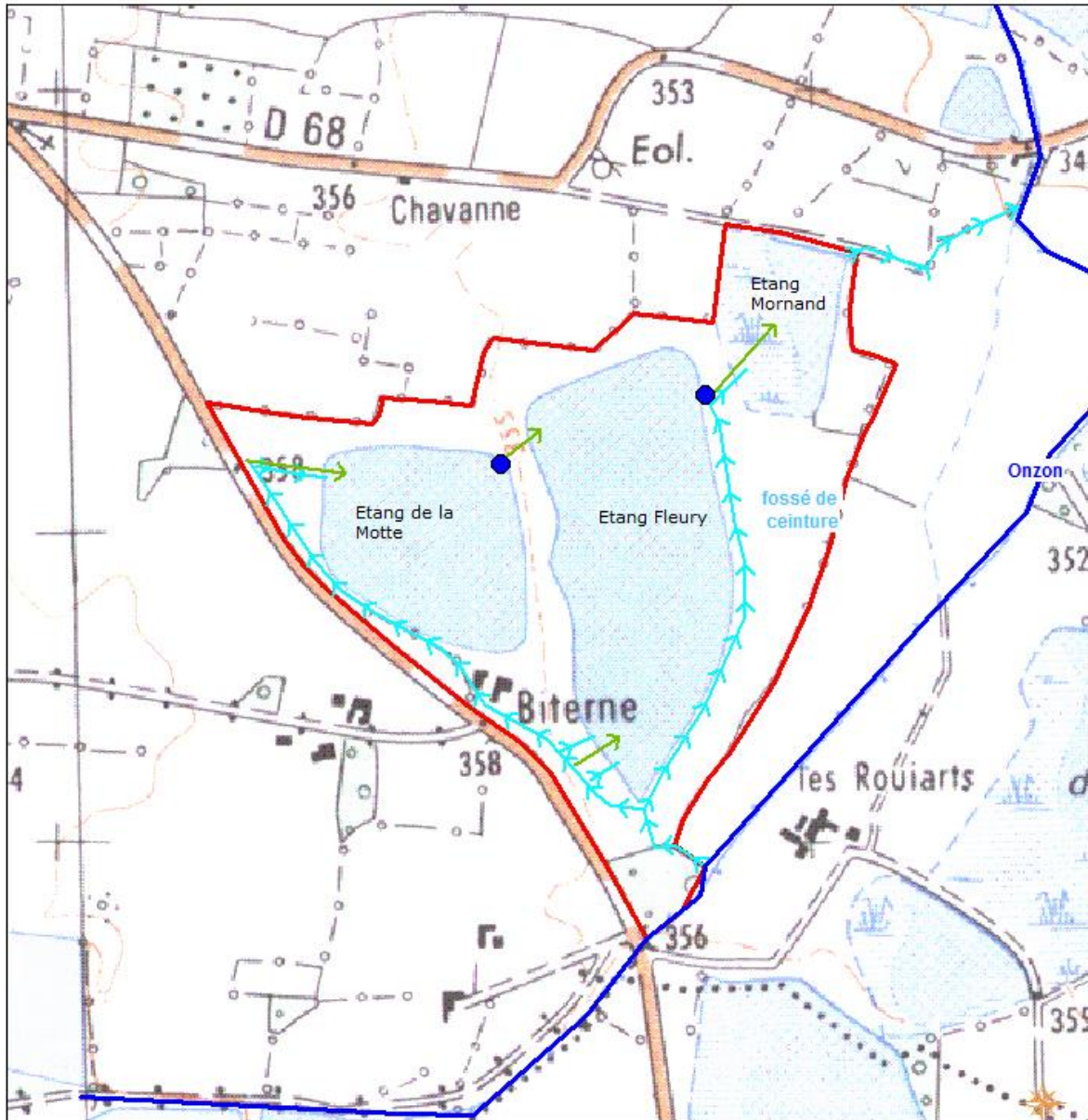
A l'image de tous les étangs, une perte des masses d'eau est causée par les phénomènes d'évapotranspiration et d'infiltrations.

Références bibliographiques :

- Réserve de Biterne – deuxième plan de gestion 2004 / 2008 – Fédération départementale des chasseurs de la Loire - Soberco Environnement / Azor


Fonctionnement hydrographique et hydraulique des étangs de Biterne

DOCOB "étangs du Forez"











Sources : IGN - Scan 25 - Cartographie : Biotope, 2011 (source primaire : CESAME)

Légende :

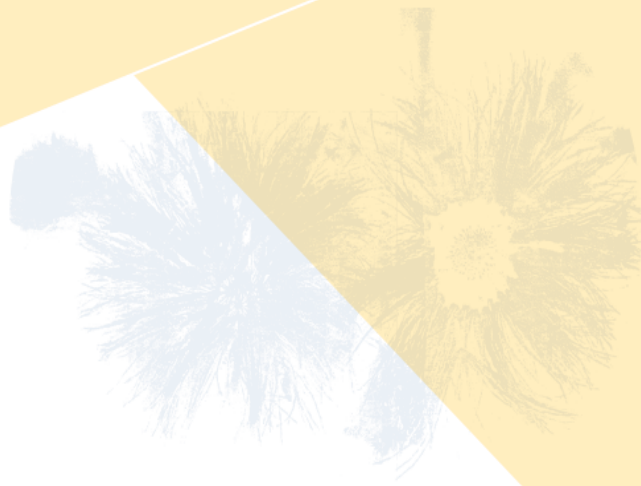
 Périmètre du site N2000


 0 100 200
 Metres

Aménagements hydrauliques

- | | |
|---|--|
|  buse |  Arrivées d'eau |
|  ouvrage de surverse |  Canaux et cours d'eau principaux |
|  ouvrage de vidange |  Fossés principaux |
|  siphon | |
|  vanne | |

Carte 7 : Fonctionnement hydrographique et hydraulique de l'étang Biterne (source primaire : CESAME)



DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

DU SITE N2000 N°

FR8201755



II. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le présent DOOB fait état des habitats et espèces d'intérêt européen relevant des annexes 1 et 2 de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Ces éléments font l'objet ici d'un examen relatif à leur patrimonialité et leur fonctionnalité. Dans un souci d'une meilleure connaissance du site, les habitats naturels et les espèces remarquables (à statut de protection réglementaire et/ou à enjeu de conservation prioritaire) seront traités sous forme de synthèse commune aux cinq entités.

II.1. METHODOLOGIE D'ELABORATION

Pour élaborer le diagnostic écologique, nous nous sommes appuyés sur les références bibliographiques existantes (plans de gestion des entités du DOCOB). Aucune prospection naturaliste n'a été réalisée.

Afin de compléter les informations recueillies via la bibliographie, nous avons audité les gestionnaires d'entités (CREN, FDCL, CG42 : fiche de consultation en annexe 3).

Pour la partie spécifique « habitat et flore », nous avons fait appel à l'assistance technique et scientifique du Conservatoire National Botanique du Massif Central (CNBMC) afin de valider le contenu de ce présent document.

II.2. LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES

✓ Cartes « Habitats naturels du site Natura 2000 » 1A à 1E ; « Habitats d'intérêt communautaire » 2A à 2E en annexe 9.

L'analyse des sources bibliographiques, les audits des acteurs locaux et la connaissance des entités, ont permis d'identifier **sept habitats considérés d'intérêt européen dont un d'intérêt communautaire prioritaire**. La majorité de ces habitats est étroitement associée à la présence de pièces d'eau qu'offre le site.

Ces habitats se répartissent inégalement à l'échelle des sous-sites. Effectivement, leur représentativité est variable d'un étang à un autre.

La considération de ces habitats à l'échelle européenne repose sur leur rareté, leur richesse, leur fragilité tout comme leur potentiel d'accueil de la flore et la faune

remarquables du site. A ces habitats d'intérêt européen est associé tout un panel d'habitats à caractère humide dont certains n'en demeurent pas moins des habitats pleinement fonctionnels pour la flore et la faune locale.

Le DOCOB a pour principal objectif le maintien, voire la restauration, des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires du site Natura 2000. Son programme d'actions comprend donc des mesures de gestion des habitats naturels s'orientant vers cet objectif.

Il est à noter que les mesures de gestion, et autres mesures, mises en œuvre pour le maintien ou la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires et des habitats naturels remarquables sont en général favorables au maintien ou à la restauration des populations d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et remarquables qui occupent ces territoires.

La caractérisation des habitats naturels sur le terrain a été conduite dans les limites des plans de gestion des étangs et repose avant tout sur la typologie Corine Biotope. En conséquence, elle ne se recoupe pas véritablement aux références Natura 2000, ainsi les critères : état de conservation, typicité et représentativité n'ont pas systématiquement été appréciés.

Code CORINE	Code Natura 2000	Inscrit au FSD	Intitulé Code CORINE	Intitulé Natura 2000 [Code EUR 15]	Critères de reconnaissance	Localisation	Surface (ha)	Représentativité (% de la surface du SIC)
22.41	3150	oui	Couverture de Lemnacées	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	Dominance d'espèces indicatrices : <i>Lemna minor</i> , <i>L. gibba</i> , <i>L. trisulca</i> et <i>Spirodela polyrhiza</i>	Toutes les entités	23,74	21,25
			Végétations enracinées immergées		Présence de communautés à Ceratophylles dans une eau à caractère eutrophe Présence d'une végétation aquatique dominée par les potamots, Najas	Toutes les entités		
22.44	3140	oui	Tapis immergés de Characées	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Eau douce eutrophe colonisée par des communautés pionnières algales représentées de Characées	Etangs de Biterne dont seul la pièce d'eau Mormand est concernée et Les Plantées	< 0,1	Non significative
22.31	3130	oui	Communautés amphibies pérennes septentrionales	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	Habitat sous forme d'un fin gazon dominé par <i>Eleocharis acicularis</i>	Etangs de Biterne, Les Plantées, Néron	0,51	0,46
22.32			Gazons amphibies annuels septentrionaux		Habitat pionnier installé sur vasières à <i>Eleocharis ovata</i> dominant	Etangs de Biterne, David, Les Plantées		
37.71	6430	non	Ourlets des cours d'eau	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Dominance de grandes herbacées pérennes méso-hygrophiles assorties d'espèces lianescentes (<i>Calystegia sepium</i>)	Etangs de Biterne, David	0,37	0,33
38.22	6510	non	Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	Dominance de <i>Arrhenaterum elatius</i>	Etangs de Biterne, David	10,64	9,52
22.432	3260	oui	Communautés flottantes des eaux peu profondes	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du	Abondance des callitriches	Etang de David	0,012	0,011

Code CORINE	Code Natura 2000	Inscrit au FSD	Intitulé Code CORINE	Intitulé Natura 2000 [Code EUR 15]	Critères de reconnaissance	Localisation	Surface (ha)	Représentativité (% de la surface du SIC)
				Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion				
44.31	91E0*	oui	Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Peuplement arborescent dominé par le Frêne commun et l'Aulne glutineux	Etang de David	0,31	0,28
53.14	-	-	Roselières basses	-	Végétation ouverte à faiblement fermée développée sur le pourtour de l'étang entre le niveau d'étiage estival et le niveau d'inondation maximum en hiver	Biterne, Ronze et David	1,57	1,40
22.33	-	-	Groupements à <i>Bidens tripartitus</i>	-	Communauté riche en plante annuelles denses et élevées dominées physionomiquement par diverses espèces de <i>Bidens</i>	Biterne, Plantées et David	2,30	2,05

Tableau 3 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site

Intitulé Natura 2000 [Code EUR 15]	Facteurs influençant l'état de conservation	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Tendance évolutive sur le site	Intérêt biologique	Menaces sur le site	Enjeux
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	Eutrophisation du milieu Envasement Développement des héliophytes	Commun sur les étangs de la Loire	Communautés fugaces, dépendant étroitement des conditions climatiques interannuelles et du régime hydrique	Habitat de reproduction des invertébrés (odonates notamment)	A priori non menacé	Modéré

Intitulé Natura 2000 [Code EUR 15]	Facteurs influençant l'état de conservation	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Tendance évolutive sur le site	Intérêt biologique	Menaces sur le site	Enjeux
			Diversification et progression sur Plantées et Ronze			
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Concurrence des phanérogames aquatiques Eutrophisation du milieu	Peu commun sur les étangs de la Loire	Habitat pionnier qui s'efface lorsque les conditions permettent l'installation d'espèces phanérogamiques plus vivaces puisque les characées sont peu compétitives	Certaines Characées sont très rares, mais toutes sont difficiles à déterminer Habitat d'espèces pour les amphibiens et des groupes d'odonates	Sans objet	Modéré
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	Concurrence des phanérogames aquatiques Eutrophisation du milieu	Communautés amphibies pérennes septentrionales : communes sur les étangs de la Loire Gazons amphibies annuels septentrionaux : peu commun sur les étangs de la Loire	Pas de dynamique particulière, le battement de la nappe très contraignant empêchant le développement de plantes peu adaptées	Présence de plantes protégées en RA	Concurrence des communautés vivaces	Fort
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Surpâturage Fauche trop précoce Usage d'herbicides (cas possible pour les pelouses privées) Baisse des niveaux des nappes phréatiques Envahissement par des espèces invasives	Assez commun sur les étangs de la Loire	Evolution naturelle vers un boisement humide Actuellement maintien stable	Limité Absence d'espèces à statut patrimonial	Présence d'espèces à caractère exotiques (Coryza pl sp.)	Modéré
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	Fermeture du milieu par des broussailles (prunellier, ronces...) ou des ligneux hauts (frênes, ormes, ...) Intensification des pratiques	En régression sur les étangs de la Loire	Végétation stable	Terrains de chasse attractifs pour des oiseaux insectivores Diversité entomologique	Eutrophisation du milieu	Modéré à fort

Intitulé Natura 2000 [Code EUR 15]	Facteurs influençant l'état de conservation	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Tendance évolutive sur le site	Intérêt biologique	Menaces sur le site	Enjeux
	(amendement, fertilisation, fauche précoce, traitements phytosanitaires...) Modification du fonctionnement hydraulique traditionnel (abandon de l'irrigation, drainage...) Surpâturage					
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	Hypertrophisation de l'eau Envasement et matières en suspension	Potentiellement assez présent	Instable – atterrissement naturel peut conduire à la disparition de l'habitat	Végétation méconnue (callitriches difficiles à déterminer)	A déterminer	A déterminer
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Modification du régime hydrique	Assez rare dans la plaine du Forez	Végétation stable tant que le niveau d'engorgement du sol est maintenu	Participe à la diversité des écosystèmes	/	Fort
Roselières basses	Atterrissement Modification des pratiques de gestion (mise en eau permanente, surpâturage...) Drainage	Commun sur les étangs de la Loire	Evolution vers la roselière haute à Phragmite Actuellement maintien stable	Présence de plantes protégées en RA et habitats de reproduction d'espèces d'intérêt patrimonial (avifaune paludicole et invertébrés)	Non menacées tant qu'une dynamique hydrique caractérisée par des variations suffisantes du niveau d'eau est maintenue	Modéré
Groupements à <i>Bidens tripartitus</i>	Modification du régime hydrique Fermeture du milieu par des herbacées hautes et stolonifères ou des ligneux	Assez commun sur les étangs de la Loire	Les variations périodiques du niveau d'eau des étangs permettent d'entretenir ces végétations → maintien stable En progression sur Plantées	Présence de plantes protégées en RA	Bon état de conservation	Modéré

Tableau 4 : habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats remarquables présents sur le site : présentation de leur état de conservation, facteurs d'évolution, menaces et enjeux

II.2.1. LACS EUTROPHES NATURELS AVEC VEGETATION DU MAGNOPOTAMION OU HYDROCHARITON (3 1 5 0)

Sont inclus dans cet habitat générique, trois habitats élémentaires qui ont la particularité de se développer principalement dans des étangs oligotrophes à eutrophes en zones souvent peu profondes. Ces habitats élémentaires se déclinent à leur tour en se rattachant à des groupements phytosociologiques distincts :

- les groupements à lentilles (classe du *Lemnetea minoris*) caractérisés majoritairement par des communautés annuelles libres et flottantes *Lemnion minoris*;
- les herbiers aquatiques immergés enracinés à potamots vivaces du *Potamion pectinati*, *Najas sp.* Cette classe héberge également le groupement à cératophylles du *Hydrochariton morsus-ranae* marqué quant à lui par une végétation enracinée ;

Ces groupements se caractérisent par des peuplements pauvres en espèces et sont étroitement imbriqués entre eux parfois en superposition avec les voiles flottants à lentilles qui composent une première strate en surface.

Ces herbiers sont bien présents sur les étangs et les petites mares associées. Cependant, ils peuvent être très recouvrant une année et quasiment absent l'année suivante.

II.2.2. EAUX OLIGO-MESOTROPHES CALCAIRES AVEC VEGETATION BENTHIQUE A CHARA SPP. (3 1 4 0)

Ces communautés pionnières algales sont caractérisées par des espèces de *Chara*. Cette formation végétale immergée souvent monospécifique est peu commune sur les 330 étangs de plaine du Forez ainsi qu'à l'échelle nationale. Sur les cinq entités elle est également faiblement représentée ; seuls deux étangs sont concernés par sa présence (entité des Plantées et une pièce d'eau « l'étang Mornand » sur Biterne).

II.2.3. EAUX STAGNANTES, OLIGOTROPHES A MESOTROPHES AVEC VEGETATION DU LITTORELLETEA UNIFLORAE ET/OU DU ISOËTO-NANOJUNCETEA (3130)

Cette végétation à caractère amphibie s'installe sur les vasières récemment exondées au cours de l'été. Cet habitat générique se décline sur le site en deux habitats élémentaires qui sont :

- les communautés pérennes dominées par *Eleocharis acicularis*, *Pilulaire sp.* rencontrées sur des superficies réduites. Elles prennent une physionomie de gazons établis sur les vases souvent en contact direct avec la roselière et le groupement à *Bidens tripartitus* ;
- les communautés annuelles, quant-à-elle dominées par *Eleocharis ovata*. Il s'agit d'un habitat pionnier et instable selon la variabilité de la dynamique hydrique, sans jamais couvrir d'importantes surfaces.

Ce type d'habitat est assez bien représenté sur les 330 étangs de la plaine du Forez, ainsi qu'au niveau national. Sur les 5 entités, il apparaît ponctuel et rare et ne couvre jamais de grande surface.

II.2.4. MEGAPHORBIAIES HYDROPHILES D'OURLETS PLANITIAIRES ET DES ETAGES MONTAGNARD A ALPIN (6430)

Cet habitat à couverture herbacée dense s'établit en lisière humide sur sol enrichi est peu représentatif des étangs du site. Il se rencontre sur David et Biterne. Ces mégaphorbiaies incluent également les groupements à *Phalaris arundinacea* qui sont fréquents sur les étangs du Forez mais demeurent sur le site faiblement représentés. C'est un habitat assez commun dans la plaine du Forez et également à l'échelle nationale.

II.2.5. PELOUSES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE (6510)

Cette végétation mésophile de type prairial est floristiquement assez riche dominée par des espèces de Chiendent (*Elytrigia spp.*) et le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*). Cet habitat couvre des surfaces relativement importantes sur deux étangs : Biterne et David.

Il s'agit d'un habitat assez peu commun dans le département de la Loire et plus globalement en France (excepté le Nord de la France).

II.2.6. RIVIERES DES ETAGES PLANITIAIRE A MONTAGNARD AVEC VEGETATION DU RANUNCULION FLUITANTIS ET DU CALLITRICHOBATRACHION 3260)

Ce groupement rattaché au *Ranunculion aquatilis*, colonise quelques fossés sur des surfaces très réduites sur le sous-site de l'étang de David. Par conséquent cet habitat est très faiblement représenté sur le site - en une seule localité - alors qu'il est régulièrement distribué dans la plaine du Forez, en France et plus généralement en Europe.

II.2.7. FORETS ALLUVIALES A ALNUS GLUTINOSA ET FRAXINUS EXCELSIOR (ALNO-PADION, ALNION INCANAE, SALICION ALBAE) (91E0*)

Ce peuplement arborescent d'intérêt communautaire prioritaire est caractérisé par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Sur le site, la seule localité sur le site - rencontrée sur l'étang de David - témoigne de sa très faible représentativité.

Cet habitat est plutôt commun en France et en Europe.

II.3. LA FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PATRIMONIALE

II.3.1. PLANTES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

✓ Fiches espèces en annexe 4 « Marsilée à quatre feuilles » et « Caldésie à feuilles de parnassie »

Deux espèces d'intérêt communautaire ont été identifiées sur le site.

II.3.1.1. Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*)

Il s'agit d'une plante aquatique des eaux libres.

Elle a été mise en évidence sur l'entité des « étangs des Poncins » en 2000, 2001, 2003, 2006 et revue récemment en 2010 dans la cadre d'un suivi floristique sur ces étangs (GALTIER J, 2010). Elle est abondante sur ce site.

Marsilea quadrifolia a également été signalée sur l'étang David mais non revue depuis 1997 (CG42, 2010). Sa présence peut rester probable puisque le propre de cette espèce est de ne pas s'exprimer tous les ans « espèce à éclipse : elle semble parfois disparaître pour réapparaître ensuite de manière spectaculaire (jusqu'à plusieurs années après) » (cahiers d'habitats – tome 6, 1999-2005).

Ce constat s'applique également sur la station contactée sur l'étang des Plantées en 2004 (CESAME, 2004) où l'espèce n'a pas été revue depuis.

Sur les étangs David et des Plantées, *Marsilea quadrifolia* était peu abondante lors des dernières observations.

Globalement cette espèce reste assez commune sur les étangs du Forez (environ 1 étang sur 3 abrite la marsilée), tout en étant relativement rare aux échelles nationale et européenne.

II.3.1.2. Caldésie à feuilles de parnassie (*Caldesia parnassifolia*)

Plante aquatique qui peut s'adapter à une variation importante du niveau d'eau jusqu'à son exondation.

Elle a été repérée sur les trois d'étangs de Poncins en 2000 et revue régulièrement à chaque passage dans le cadre des suivis de végétation (2001, 2003, 2006 et 2008). La dernière observation a été faite en 2010 (GALTIER J, 2010), où l'espèce était toujours abondante sur le site.

NB : Cette espèce est par ailleurs intégrée au « **programme de préservation de la flore remarquable de la Loire** », programme animé par le Conseil Général de la Loire et qui concerne 29 taxons floristiques patrimoniaux de la Loire.

Tableau 5 : Espèces végétales d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats »

Nom	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Directive habitats	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à l'issus des inventaires	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données
Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>)	1428	II/IV	Abondante sur les étangs de Poncins (observée en 2000, 2001, 2003, 2006, 2008 & 2010) Ponctuelle sur les Plantées (non revue depuis 2004) Ponctuelle sur David (non revue depuis 1997)	Espèce aquatique à écologie assez stricte, peut former des populations assez denses	Bon sur les étangs de Poncins, non caractérisable sur David et les Plantées	Espèce assez commune sur les étangs du Forez mais restant assez rare en France	N. GUILLERME J. GALTIER (SSNLF)
Caldésie à feuilles de parnassie (<i>Caldesia parnassifolia</i>)	1832	II/IV	Abondante sur les étangs de Poncins (observée en 2000, 2001, 2003, 2006, 2008 & 2010)	Espèce aquatique ou amphibie	Bon voir très bon sur les étangs de Poncins	En voie de disparition en France, seule station connue dans le Forez	N. GUILLERME J. GALTIER (SSNLF)

II.3.2. LES AUTRES ESPECES VEGETALES PROTEGEES

De nombreuses espèces végétales patrimoniales ont été recensées. Les suivis de ces plantes sont relativement pris en charge par les plans de gestion de chaque étang. En outre, une partie de ces plantes s'expriment sur des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Le tableau ci-dessous présente la flore patrimoniale du site. 2 espèces au niveau national et 14 au niveau régional. La quasi totalité de ces espèces est inféodée aux milieux humides.

Tableau 6 : Espèces végétales protégées observées sur le site

Espèce	Statut	Milieus	Localité
Elatine verticillée (<i>Elatine alsinastrum</i>)	PR (RA),	Petites mares, fossés	David, Plantées, Biterne, Poncins
Eléocharide ovoïde (<i>Eleocharis ovata</i>)	PR (RA),	Végétation amphibie sur berges exondables	David, Plantées, Biterne, Poncins
Petite Naiade (<i>Najas minor</i>)	PR (RA),	Eaux libres stagnantes Végétation immergées enracinées	David, Plantées, Biterne, Poncins
Pâturin des marais (<i>Poa palustris</i>)	PR (RA),	Mégaphorbiaies, groupement à <i>Bidens tripartitus</i>	David
Potamot à feuilles aiguës (<i>Potamogeton acutifolius</i>)	PR (RA), Dét. (ZNIEFF)	Petites mares, eaux stagnantes	David, Poncins, la Ronze
Renoncule scélérate (<i>Ranunculus sceleratus</i>)	PR (RA), Dét. (ZNIEFF)	Végétation annuelle nitrophile, bordure d'étangs sur berges exondées	David, Plantées, Biterne, La Ronze
Patience maritime (<i>Rumex maritimus</i>)	PR (RA), Dét. (ZNIEFF)	Fond vaseux d'étangs lors de mise en assec, végétation annuelle nitrophile	David, Plantées, Biterne, Poncins, la Ronze
Scirpe mucroné (<i>Schoenoplectus mucronatus</i>)	PR (RA), Dét. (ZNIEFF)	Ceintures herbacées basses en bordure d'étangs, petites mares	David, Plantées, Poncins, la Ronze
Rubanier simple (<i>Sparganium emersum</i>)	PR (RA), Dét. (ZNIEFF)	Ceintures herbacées basses en bordure d'étangs, petites mares, fossés	David, Plantées, Poncins
Grande naiade (<i>Najas marina</i>)	PR (RA), Dét. (ZNIEFF)	eaux stagnantes	Biterne, David, Poncins
Peucedan officinal (<i>Peucedanum officinale</i>)	PR (RA), Dét. (ZNIEFF)	Prairies humides	Biterne
Scirpe couché (<i>Schoenoplectus supinus</i>)	PR (RA), Dét. (ZNIEFF)	Ceintures herbacées basses en bordure d'étangs	Poncins
Pilulaire à globule (<i>Pilularia globulifera</i>)	PN, Dét. (ZNIEFF)	Petites mares, eaux stagnantes	Poncins, Plantées
Gratiolle officinale (<i>Gratiola officinalis</i>)	PN, Dét. (ZNIEFF)	Roselières humides, petites mares, fossés inondés	Poncins
Ludwigie des marais (<i>Ludwigia palustris</i>)	PR (RA), Dét. (ZNIEFF)	Ceintures herbacées basses en bordure d'étangs	Poncins
Limoselle aquatique (<i>Limosella aquatica</i>)	PR (RA), Dét. (ZNIEFF)	Gazons amphibies	David

Légende tableau :

PR : Protection régionale

Dét : espèce déterminante ZNIEFF

II.4. LA FAUNE

Parmi les espèces à enjeux sur ce site Natura 2000, on note bien évidemment de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment les anatidés et les espèces paludicoles. L'avifaune ne sera pas développée dans ce présent document car elle fait spécifiquement l'objet d'un autre document d'objectif (DOCOB) qui concerne la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la plaine du Forez.

II.4.1. LES REPTILES

Le cortège des reptiles est assez classique.

La diversité des étangs est relativement faible. Un total de 6 espèces, dont certaines sont patrimoniales et/ou protégées, a été recensé sur le site.

Cependant, aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats » (espèces justifiant la désignation de site Natura 2000) n'a été contactée sur le site.

Pour cette raison nous ne détaillerons pas plus ce groupe faunistique. Un tableau des espèces inventoriées se trouve en annexe 5.

II.4.2. LES AMPHIBIENS

Les mares, bordures d'étangs, canaux, fossés, prairies humides et roselières sont colonisés par différentes espèces d'amphibiens, un cortège assez peu diversifié et constitué d'espèces relativement répandues.

Un total de 6 espèces a été recensé sur le site. **Aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats » (espèces justifiant la désignation de site Natura 2000) n'a été contactée sur le site.**

Pour les amphibiens également nous ne détaillerons pas plus cette partie. Un tableau présentant la liste des espèces inventoriées se trouve en annexe 6.

Nota : **Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)** recensé à l'échelle de la plaine du Forez, n'a cependant pas été rencontré sur le site bien que ses conditions de vie soient réunies aux abords de certains étangs (aulnaies marécageuses, prairies humides et fossés notamment).

II.4.3. LES CHAUVES SOURIS

Un inventaire chauve souris commandé au Groupe Chiroptère Rhône Alpes (GCRA), réseau transversal du CORA Faune Sauvage, sur certains ENS a été réalisé en 2009 et 2010. Parmi les 5 entités du site N2000, les entités des étangs « David » et « Les Plantées » ont été prospectés. Pour les entités des étangs de « Biterne », « Ronze » et « Poncins », aucun inventaire ciblé sur les chiroptères n'a jusqu'alors été réalisé.

Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats – Faune – Flore », contactées sur les entités « David » et « Plantées » durant les nuits d'inventaire furent la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). Cependant au regard du faible nombre de contacts établis durant ces inventaires, nous pouvons affirmer que les entités représentent uniquement des **territoires de chasse pour un faible nombre d'individus**.

Notons également que **deux colonies de reproduction sont connues à proximité de l'entité des « étangs de Poncins »** :

- 1 colonie d'environ 400 individus de Pipistrelle de Kuhl (femelles et jeunes) au lieu dit « les Odinets » (donnée : S. Vigant / LPO Loire)
- 1 colonie d'environ 70/80 individus de Barbastelle d'Europe (femelles et jeunes) sur ce même lieu dit (donnée : GCRA & LPO Loire)

Les individus de ces 2 colonies doivent très certainement utiliser l'entité en tant que terrain de chasse.

De part la présence de cette importante colonie à proximité immédiate de l'entité des étangs de Poncins, la Barbastelle d'Europe sera proposée afin d'intégrer le FSD.

II.4.4. LES INSECTES

Certaines entités ont déjà fait l'objet d'inventaires ciblés sur des groupes d'insectes, en particulier les lépidoptères (papillons) et odonates (libellules). **Une seule espèce de l'Annexe II de la Directive Habitats a été recensée : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), sur les entités des étangs de « Biterne » et « David ».**

La richesse spécifique est assez remarquable sur les étangs David et Plantées – pas moins d'un total de 47 espèces de papillons diurnes et 40 espèces d'odonates recensées sur les deux étangs sans pour autant présenter de fortes densités. Cette diversité concerne prioritairement les lisières, les prairies à physionomie hétérogène et ourlets bénéficiant véritablement d'un bon ensoleillement. Sont davantage délaissés les espaces boisés et roselières trop homogène.

A l'instar des étangs David et Plantées, les étangs de Biterne ont un intérêt lépidotérologique certain pour ce groupe avec une diversité assez importante. Les inventaires conduits en 2007 font état de 31 espèces de papillons contactées pour la plupart ubiquistes à large plasticité.

Avec une richesse entomologique supérieure - 136 espèces de lépidoptères (nocturnes et diurnes) et *a minima* 16 espèces d'odonates recensées - confèrent à l'étang de la Ronze un intérêt sans conteste.

II.4.4.1. Les espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation du site

Remarque : L'Ecaille chinée n'est pas reprise en détail dans ce paragraphe. Il s'agit d'une erreur de retranscription des listes d'espèces concernées par la directive « Habitat ». En accord avec le comité de pilotage, cette espèce a été exclue du présent DOCOB.

- ✓ Fiche espèce en annexe 4 « Cuivré des marais »

Tableau 7 : Espèce d'insecte d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats »

Nom	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Directive habitats	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à l'issus des inventaires	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060	II/IV	Etang de Biterne : 6 ind (5 femelles et 1 mâle) Etang David : 3 mâles	Viabilité et fonctionnement écologique de l'espèce sur le site non définis Prairies humides ensoleillé, mégaphorbiaies	inconnu	Dans le sud-ouest, elle est considérée comme menacée, car le nombre de localités où l'espèce est présente diminue fortement depuis plusieurs années	Biosphère Environnement, sept. 2007 N. GUILLERME 2009 & 2010

II.4.4.2. Autres espèces patrimoniales

Tableau 8 : Espèces d'insectes patrimoniales contactées sur le site

Espèce	Protection nationale	Directive Habitats	Listes rouges		NIEFF RA	Etang concerné	Autres statuts	Origine des données
			France	Europe				
Noctuelle veineuse (<i>Simyra albovenosa</i>)						La Ronze	Très localisé dans le département de la Loire (Bérard, 1971)	FLAVIA, 2009
Hespérie du faux-buis (<i>Pyrgus alveus</i>)						David et Plantées	Espèces à surveiller en Rhône-Alpes (Collectif, 1999)	Société d'Histoire naturelle Alcide-d'Orbigny, 2005
Hespérie du chiendent (<i>Thymelicus acteon</i>)				NT		Plantées	Espèces à surveiller en Rhône-Alpes (Collectif, 1999)	Société d'Histoire naturelle Alcide-d'Orbigny, 2005
Thécla du prunier (<i>Satyrrium pruni</i>)					C	Plantées	Espèces à surveiller en Rhône-Alpes (Collectif, 1999)	Société d'Histoire naturelle Alcide-d'Orbigny, 2005
Noctuelle de l'Iris (<i>Helotropha leucostigma</i>)						La Ronze	Rare et localisée dans le département de la Loire (Bérard, 1971)	FLAVIA, 2009
Noctuelle de la Pomme de Terre (<i>Hydraecia micacea</i>)						La Ronze	Rare et localisée dans le département de la Loire (Bérard, 1971)	FLAVIA, 2009
Orthétrum brun (<i>Orthetrum brunneum</i>)			LC			La Ronze	Localisée dans la plaine du Forez et Roannais (Brugière, 1999)	FLAVIA, 2009
Aesche isocèle (<i>Aeschna isocetes</i>)			VU			La Ronze		FLAVIA, 2009

Liste rouge

NT : Quasi-menacé

Statuts des espèces au titre de la réactualisation des ZNIEFF en Rhône-Alpes, par domaine biogéographique

D = espèce déterminante

Dc = espèce déterminante sous conditions

c = espèce complémentaire

II.5. LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET ESPECES NUISIBLES

II.5.1. LA FLORE

D'après les plans de gestion, quelques espèces végétales exotiques réputées envahissantes ont été notées sur les entités du site Natura 2000 (étangs David et Plantées notamment), mais il s'avère que peu d'entre elles présentent aujourd'hui un développement important ou un caractère envahissant sur les sites.

Parmi ces espèces, citons l'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*), l'Alysson blanc (*Berteroa incana*), le Chanvre d'eau (*Bidens frondosa*), la Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), la Vergerette de Sumatra (*Conyza sumatrensis*), la Lindernie douteuse (*Lindernia dubia*), et enfin la Vigne vierge (*Parthenocissus inserta*).

Ces espèces ont été recensées mais en faible quantité. **Il n'y a pas aujourd'hui de problème particulier sur le site Natura 2000 avec les espèces végétales invasives.**

II.5.2. LA FAUNE

Sur le site, on note la présence du **ragondin** et du **rat musqué** sur toutes les entités : étangs de Poncins, des Plantées, David, Biterne et la Ronze. Ces espèces font l'objet d'opérations de piégeage sur tous les étangs.

Parmi les espèces exotiques envahissantes, on note également la présence de nombreux poissons : le **poisson-chat commun** (*Ameiurus melas*), la **Perche arc-en-ciel** (*Lepomis gibbosus*) ou encore le **Pseudo-rasbora** (*Pseudorasbora parva*). Toutes ces espèces ont été introduites et sont devenues envahissantes et nuisibles pour les espèces locales.

Enfin sur l'entité de Biterne, une dernière espèce est considérée comme nuisible : le **sanglier** (*Sus scrofa*). Cette espèce est nuisible lorsque les effectifs sont importants sur un site et notamment via l'action de dégradation et surpiétinement des berges qu'elle occasionne.

IL.6. LES SUIVIS « FAUNE, FLORE, HABITAT » MIS EN PLACE SUR LES ENTITES

De part les plans de gestion et le programme « étangs de la Loire » du Conseil Général, de nombreux suivis sont réalisés sur les entités. Le tableau ci après en dresse un bilan par entité.

Tableau 9 : les suivis de la faune et de la flore mis en place sur les différentes entités

	Plantées	David	Biterne	Poncins	La Ronze
Habitats	relevés phytosociologiques : 2 transects tous les 2 ans	relevés phytosociologiques : 6 quadrats tous les ans	relevés phytosociologiques	relevés phytosociologiques ponctuels lors des conventions	relevés phytosociologiques : 3 transects tous les ans
Flore patrimoniale	relevés phytosociologiques : Listing des espèces	relevés phytosociologiques : listing des espèces	relevés phytosociologiques	relevés phytosociologiques	relevés phytosociologiques : listing des espèces
Macro-invertébrés	Inventaire (SHNAO - 2005)	Inventaire (SHNAO - 2005)	ISARA Lyon - Mars 2003	/	Données ponctuelles (CREN & CG)
Lépidoptères	CG 42	CG 42	Biosphère Environnement - 2005	/	Inventaire (FLAVIA - 2009)
Odonates	CG 42	CG 42	/	/	Données ponctuelles (CG42)
Reptiles	Données ponctuelles	Données ponctuelles	Données ponctuelles	Données ponctuelles	Données ponctuelles
Amphibiens	Données ponctuelles	Données ponctuelles	Données ponctuelles	Données ponctuelles	Données ponctuelles
Chauves souris	Inventaire (GCRA - 2009)	Inventaire (GCRA - 2009)	/	/	/
Avifaune	Suivis migration et reproduction annuels : comptage tous les 15 jours (LPO & FDCL)	Suivis migration et reproduction annuels : comptage tous les 15 jours (LPO & FDCL)	FDCL	ONCFS & FDCL	Baguage mouettes et suivis reproduction oiseaux d'eau annuels : suivis pendant 3 mois (CNRS) + suivi indice de reproduction annuels : 2 passages au printemps (FDCL)

SHNAO : Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny

FLAVIA : Flavia ADE (Association Dauphinoise d'Entomologie)

De nombreux inventaires ont été réalisés sur les différentes entités du site natura 2000. Cependant, les données disponibles sont rarement issues d'un inventaire exhaustif sur un groupe donné (mis à part pour les oiseaux / les habitats et la flore).



DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

DU SITE N2000 N° FR8201755

ETANGS DU FOREZ



III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

III.1. METHODOLOGIE D'ELABORATION

Comme pour le diagnostic écologique, nous nous sommes appuyés sur les références bibliographiques existantes (essentiellement les plans de gestion des entités du DOCOB).

Afin de compléter les informations recueillies via la bibliographie, nous avons audité les membres du comité de pilotage ainsi que les acteurs du territoire. Un total de 7 consultations de visu (FDCL / CREN / LPO / FRAPNA / mairie de Craitilleux / locataire de l'étang de la Ronze et le propriétaire des étangs de Poncins – fiche de consultation en annexe 5) et 5 consultations téléphoniques ou mail sont venus compléter nos informations. Il est à noter que ce diagnostic s'est enrichi en cours de rédaction du Document d'Objectifs (visite groupée des sites, comités de pilotage).

III.2. LA POPULATION LIEE AU SITE

III.2.1. LA POPULATION PERMANENTE

Tableau 10 : Evolution du nombre d'habitants sur les communes concernées par le site FR8201755 (source INSEE)

Communes	Sous-site concerné	1982	1990	1999	2007	Evolution de la pop. entre 1982 et 2007	Evolution de la pop. entre 1999 et 2007
Arthun	Biterne	473	450	459	486	+ 3%	+ 6%
Craitilleux	La Ronze	668	752	902	1 108	+ 40%	+ 19%
Poncins	Les Gourdins	632	679	754	836	+ 24%	+ 10%
St-Just-St-Rambert	David	10 533	12 299	13 189	14 542	+ 28%	+ 9%
St-Marcellin-en-Forez	Les Plantées	2931	3133	3376	4110	+ 29%	+ 18%

Le site Natura 2000 « Étangs du Forez » est situé sur le territoire de cinq communes, dont quatre de moins de 5000 habitants. La commune d'Arthun, la moins peuplée, a vu sa population augmenter de 3 et 6%, respectivement entre 1982 et 2007 et entre les deux derniers recensements. Les quatre autres communes ont enregistré une augmentation de leur population plus importante sur la période concernée et notamment entre 1999 et 2007 avec une évolution positive autour des 10% pour les communes de Poncins et de Saint-Just-Saint-Rambert, et de près de 20% pour Craitilleux et Saint-Marcellin en Forez.

La population active des communes de Saint-Just-Saint-Rambert, de Saint-Marcellin-en-Forez et de Craitilleux, travaille majoritairement (soit à 67 et 75%) dans le secteur du tertiaire, ce qui témoigne du fort développement des services (tourisme, centres médico-sociaux,...). Les secteurs de la construction et de l'industrie représentent quand à eux environ 13% chacun des établissements actifs. Les communes d'Arthun et de Poncins se démarquent des trois autres par un secteur d'emploi orienté vers le tertiaire mais également pour une grande part vers la construction, avec respectivement 46 et 37% des établissements actifs pour Arthun et Poncins.

La part de la population active est en moyenne de 74%, avec un minimum de 71,4% pour Arthun et un maximum de 77,3% pour Craitilleux (avec un taux de chômage autour de 5% pour Craitilleux et de 7% pour les quatre autres communes).

A signaler la présence de plusieurs secteurs d'habitat résidentiel autour du domaine de l'Étang David. Les plus proches sont d'ailleurs directement accolés à la digue au Nord et à l'Ouest de l'étang. Autour de l'étang de La Ronze, et particulièrement au nord et à l'est, l'urbanisation est également importante.

III.2.2. LA POPULATION OCCASIONNELLE

Le nombre de résidences secondaires sur l'ensemble des 5 communes est de 302 habitations. Les communes d'Arthun et de Saint-Just-Saint-Rambert sont celles qui présentent la part la plus importante de logements secondaires sur la totalité du parc de logements. Le nombre de logements secondaires construits depuis 1990 est de l'ordre de 7% sur les communes concernées, avec un maximum de 13% pour la commune de Saint-Just-Saint-Rambert qui présente un attrait touristique plus important. Sur la commune d'Arthun, aucune habitation secondaire n'a été construite depuis 1990.

Tableau 11 : Répartition des résidences secondaires sur les 5 communes concernées (source INSEE 2007)

Communes	Entité concerné	Nombre de résidences secondaires	Pourcentage des résidences secondaires/au total des logements
Arthun	Biterne	51	12,9%
Craitilleux	La Ronze	9	3,9%
Poncins	Les Gourdins	14	3,2%
St-Just-St-Rambert	David	133	7,2%
St-Marcellin-en-Forez	Les Plantées	95	1,6%

III.3. LES OUTILS DE GESTION ET DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE

III.3.1. LES PLANS D'URBANISME

III.3.1.1. A l'échelle départemental : le SCOT Sud Loire

Les 5 communes concernées par le site Natura 2000 « Etangs du Forez » sont incluses dans le SCOT Sud-Loire. L'évaluation environnementale du SCOT a relevé le fort intérêt floristique et faunistique du site Natura 2000 des « Etangs du Forez » et le besoin de maintenir l'emprise spatiale des milieux naturels et le fonctionnement des zones humides (cycle de l'eau).

Quatre paramètres sont désignés dans l'évaluation environnementale comme nécessaires à prendre en compte pour maintenir les qualités écologiques du site Natura 2000 :

- le maintien de l'intégrité spatiale du site
- le maintien de la qualité des eaux
- la tranquillité, pour maintenir le rôle d'accueil des oiseaux
- le maintien des activités traditionnelles cynégétiques et piscicoles qui jouent un rôle dans l'entretien des milieux naturels.

Sur le site « Etangs du Forez », certaines des entités sont situées dans un espace périurbain à dominante rurale, ce classement intégré au SCOT Sud Loire limite ainsi le développement urbain autour de ces zones. Néanmoins, l'évaluation environnementale pointe deux étangs particulièrement exposés à l'urbanisation dans le cadre du projet, il s'agit de l'étang David localisé à proximité de l'enveloppe potentiellement urbanisable de Saint-Just-Saint-Rambert et l'étang de la Ronze, pratiquement enclavé.

Le projet de développement urbain sur la commune de Saint-Just-Saint-Rambert pourrait accroître la fréquentation de l'étang David en loisirs de proximité, et engendrer des impacts potentiels sur la tranquillité du site.

La problématique de rupture biologique entre l'étang de la Ronze et le fleuve Loire est quant à elle soulevée. L'évaluation environnementale souligne que la qualité écologique de ce site dépend du maintien de la liaison naturelle entre la pièce d'eau et les Chambons de la Loire notamment qui constituent une zone de nourrissage importante pour les Mouettes rieuses lors des labours de printemps.

Dans ce contexte, des mesures compensatoires ont été préconisées dans le cadre de l'évaluation environnementale du SCOT :

- Sur l'étang David :
 - Diriger préférentiellement le développement de l'urbanisation dans d'autres secteurs au sein de l'enveloppe potentiellement urbanisable
 - Si l'augmentation de la densité à proximité de l'étang est justifiée, la conditionner à la mise en place de mesures de gestion du site permettant de limiter sa dégradation

- Sur l'étang de la Ronze
 Limiter le développement de l'urbanisation le long de la route D 108 de Craintilleux à l'emprise actuelle pour permettre les échanges biologiques entre l'étang de la Ronze et le fleuve Loire

III.3.1.2. A l'échelle communale : PLU, POS et carte communale

En France, le **plan local d'urbanisme** (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite loi SRU. Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme, essentiellement aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants.

La loi d'engagement national pour l'environnement ou « Grenelle II », du 12 juillet 2010, a modifié plusieurs aspects du PLU : prise en compte de la trame verte et bleue, orientations d'aménagement et de programmation, PLH (programme local de l'habitat) voire PDU (plan de déplacement urbain).

Les petites communes se dotent parfois quant à elles d'une carte communale.

Tableau 12 : État des lieux des plans d'urbanisme locaux des communes concernées par le DOCOB (source : entretiens et site internet www.cadastre.gouv.fr)

Communes	Plan d'urbanisme	Zonage de l'entité
Arthun	Carte communale	Secteur inconstructible
Craintilleux	PLU	A (zone agricole)
Poncins	PLU	A (zone agricole)
St-Just-St-Rambert	POS en révision	NC (zone agricole)
St-Marcellin-en-Forez	PLU en révision	NDp : Zone de protection

Les cinq entités du DOCOB sont protégées de tout aménagements car elles se trouvent sur des zonations soit inconstructibles, soit des zones de protection du patrimoine naturel (N) soit protégés en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles (A).

III.3.1.3. Plan de prévention des risques d'inondations

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (PPRI) a pour objet de définir précisément dans sa partie cartographique et dans sa partie réglementaire, l'usage du sol dans les secteurs concernés par les inondations. Sauvegarder la qualité et l'équilibre des milieux naturels fait partie intégrante des PPRI. Sur les 5 communes qui nous intéressent, seule celle d'Arthun n'est pas concernée par le risque d'inondation (source Prim.net, portail prévention des risques majeurs).

Les communes de Craintilleux et de Saint-Just-Saint-Rambert possèdent toutes deux un PPRI approuvé (respectivement en 1999 et 2005). Un PPRI a été approuvé sur la commune de Poncins (février 2006). Saint-Marcellin ne détient pas de PPRI à ce jour mais un projet est en cours pour en élaborer un.

III.3.2. LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire en Rhône Alpes, qui appartient au grand bassin hydrographique Loire Bretagne, est en cours de validation par la CLE sur le territoire. Les cinq communes concernées pour le site Natura 2000 « Etangs du Forez » sont intégrées dans le SAGE. Un des enjeux identifiés concerne la préservation des zones humides patrimoniales et fonctionnelles (étangs et milieux rivulaires).

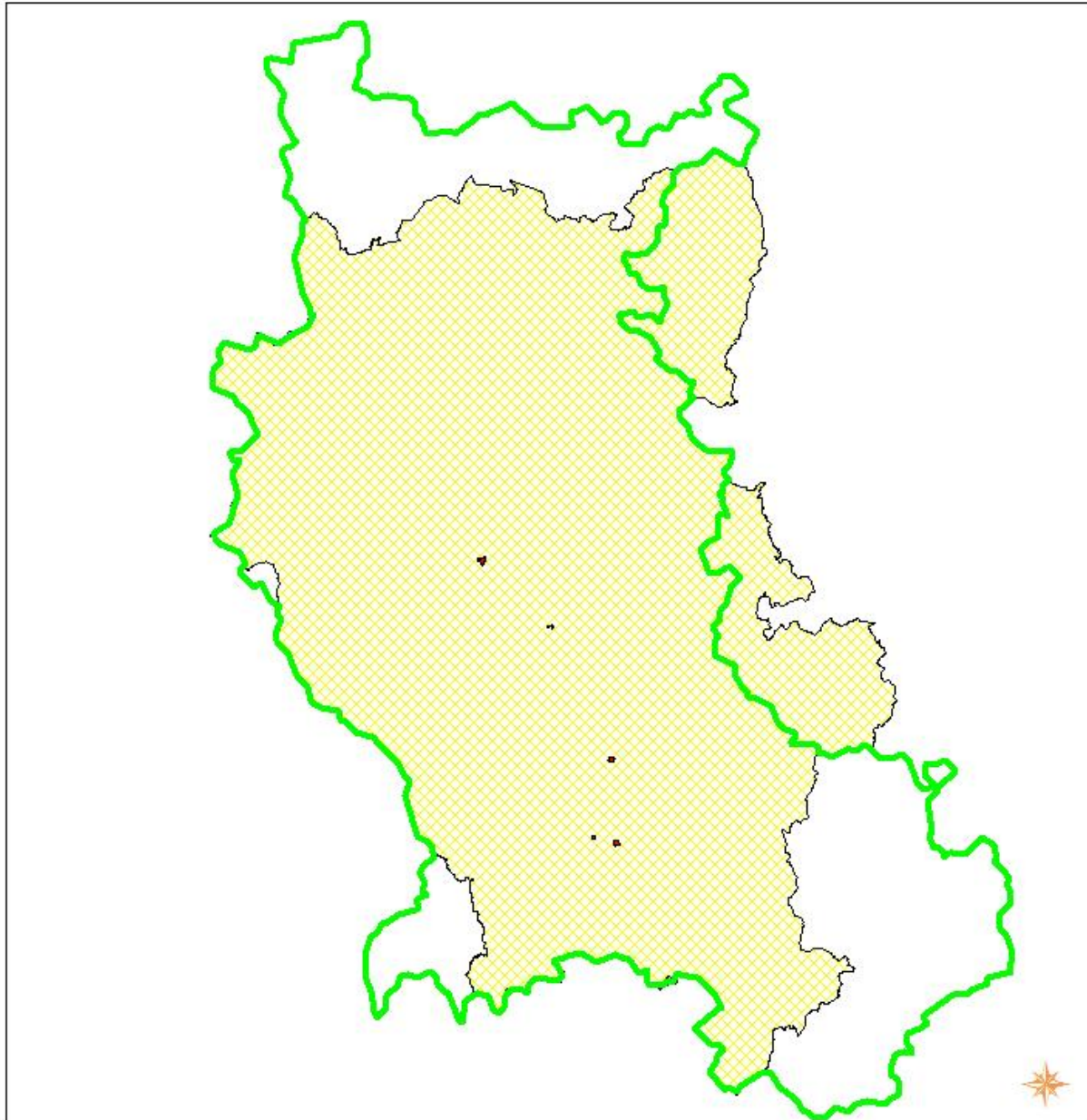
Par ailleurs, les 5 entités sont concernées par un Contrat Rivière (CR) en cours ou en projet.

Contrat de rivière	Etat du contrat de rivière	Sous-site concerné
CR « Mare / Bonson »	En projet	La Ronze David Les Plantées
CR « Lignon du Forez »	2 nd CR en cours d'élaboration	Poncins Biterne

Tableau 13 : Les contrats de rivière concernés par les entités du DO COB




SAGE Loire en Rhône Alpes et les entités

DOCOB "étangs du Forez"



Sources : données DREAL RA - Cartographie : Biotope, 2011

Légende :

-  Périmètres du site N2000
-  Limite départementale Loire
-  Limite SAGE en Rhône Alpes

0 10 20
Kilomètres

Carte 8 : localisation du site N2000 au sein du SAGE Loire en Rhône Alpes (source : DREAL)

III.4. LES INFRASTRUCTURES LIÉES A LA RESSOURCE EN EAU

III.4.1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Selon la révision du schéma départemental d'eau potable de la Loire (2007), quelques points d'alimentation en eau potable (AEP) (moins de 5) se situent sur les communes du site « Etang du Forez ». Ils sont uniquement présents sur les communes de Saint-Just-Saint-Rambert et de Saint-Marcellin-en-Forez. L'ensemble de ces points ont fait l'objet d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Cinq collectivités assurent la compétence de la distribution d'eau potable pour les communes concernées par le site « Etang du Forez » : 3 syndicats intercommunaux (SI Bombarde pour Arthun, SI UNIAS Craitilleux Veauchette pour Craitilleux et SI Lignon pour Poncins) et 2 communes indépendantes, Saint-Just-Saint-Rambert et Saint-Marcellin-en-Forez.

Remarques : des conflits d'usage de l'eau existent en plaine du Forez. Il est difficile de satisfaire, sur la plan quantitatif, la consommation domestique, agricole et piscicole tout en maintenant des débits réservés.

III.4.2. ASSAINISSEMENT DES EAUX

Dans le département de la Loire, l'intercommunalité est beaucoup moins développée pour l'assainissement collectif que pour l'eau potable.

Un seul syndicat d'assainissement collectif, le syndicat des trois ponts, possède la compétence d'épuration des effluents. Celui-ci concerne la commune de Saint-Just-Saint-Rambert et porte seulement sur les compétences transfert et traitement.

Par ailleurs, l'intercommunalité est beaucoup plus développée pour l'assainissement non collectif que pour l'eau potable ou pour l'assainissement collectif. Les 5 communes concernées dépendent d'une compétence intercommunale relative au contrôle des dispositifs d'assainissements non collectifs :

- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) pour Arthun et Poncins,
- Communauté d'Agglomération Loire Forez (CA LOIRE FOREZ), pour Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Marcellin-en-Forez et Craitilleux.

III.4.3. LES CONFLITS D'USAGE DE L'EAU

La plaine du Forez subit une forte pression sur la ressource en eau en terme quantitatif (AEP, irrigation, industries...). Il convient donc de garantir la pérennité en eau des étangs et la dynamique du fleuve Loire pour assurer la préservation des espèces et des habitats qui leur sont liés.

Un grand nombre d'étangs (environ 500 ha) est alimenté en eau par le canal du Forez lui-même dépendant des modifications de fonctionnement du barrage de Grangent sur le fleuve Loire.

Sur ce site « vitrine », la gestion quantitative et qualitative de l'eau devra être exemplaire. Ce petit site, qui rassemble un faible nombre d'acteurs, est l'occasion d'avoir une réflexion sur les prises d'eau en lien avec la réglementation et le respect des débits biologiques minimum et la mise en conformité des prises d'eau.

III.5. LES ACTIVITES SOCIO ECONOMIQUES

Les données suivantes sont issues des plans ou notice de gestion établis sur chacun des entités ainsi que des consultations réalisées auprès des acteurs locaux.

Les principales activités socio-économiques présentes sur le site N2000 sont la pisciculture et la chasse au gibier d'eau. Celles-ci sont garantes du bon fonctionnement de l'écosystème « étang ». Un des objectifs majeurs de ce présent DOCOB sera la conservation et le maintien de ces activités socio-économiques au sein du site natura 2000.

III.5.1. LA PISCICULTURE

Les Plantées

L'entité de l'étang des Plantées était louée en fermage à M. Escalon, pisciculteur de métier jusqu'en 2004. Il réalisait lui-même la pêche. Depuis 2004, le site est devenu propriété du Conseil Général de la Loire. Afin de réaliser les pêches d'étang le Conseil Général faisait appel à M. Escalon, l'ancien locataire, dans le cadre de son activité professionnelle jusqu'en 2009. Après cette année et suite à l'arrêt de l'activité de M. Escalon, un nouveau prestataire a été trouvé afin de réaliser la pêche d'étang à partir de 2011.

Actuellement, l'étang est principalement aleviné avec en majorité des carpes (50%) puis des tanches, gardons et quelques brochets (5 à 10%). Auparavant, l'étang servait à la

production de Carpes C1 avec une bonne productivité (3,5 tonnes/an). Quelques amendements à la chaux ont été effectués de temps en temps mais aucune fertilisation n'a eu lieu.

Empoisonnement (moyenne par espèce)	Estimation productivité
Carpe Brochet Tanche Gardons	Moyenne 3.5 T / an

La Ronze

La vocation première de l'étang de La Ronze est la pisciculture, ainsi chaque année après remplissage de l'étang il y a rempoissonnement. La pêche est réalisée par M. Arcquillière, locataire de l'étang. Les espèces concernées sont les suivantes : carpe, tanche, brochet et gardon. La perche s'ajoute parfois à ces quatre espèces. La pêche a lieu en fin de vidange. Le poisson récolté est vendu sur la digue de l'étang, le surplus est acheté par un pisciculteur (M. Escalon jusqu'en 2009) et des pêcheurs des étangs du Forez.

Dans le cadre du plan de gestion de 2006 à 2010, une pêcherie a été recreusée en amont de la bonde. Les travaux de génie civil ont été menés afin de créer une zone de pêche au filet.

Empoisonnement	Estimation productivité
Carpe Brochet Tanche Gardons	Bonne à très bonne 3.6 T dont 2 T de carpes

Etang David

La gestion de l'étang a toujours été réalisée dans le cadre d'une pisciculture de type traditionnelle avec empoisonnement et pêche au filet par vidange. Depuis 2004, l'empoisonnement est réalisé dans le cadre d'une prestation avec la collaboration de l'APPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) le Gardon Forézien et de la Fédération Départementale des Pêcheurs de la Loire. L'empoisonnement est décidé entre le Gardon forézien et le Conseil général et était fourni par l'entreprise Escalon jusqu'en 2009. Il est réalisé généralement en Mars - Avril par le Gardon forézien avec principalement des carpes (35%) puis gardons et tanches (30%) et le reste (5%) en brochets. L'objectif de rendement est compris entre 300 et 330 kg/ha. Une pêche annuelle a lieu en Novembre ou Décembre par un prestataire (généralement l'entreprise Escalon, jusqu'en 2009) assisté par le Gardon Forézien qui récupère la récolte des poissons pour empoisonner d'autres plans d'eau du sud Forez.

Empoisonnement (moyenne par espèce)	Estimation productivité
Carpe Brochet Tanche Gardons	Moyenne

Biterne

L'activité de pisciculture est également présente sur l'étang de Biterne, mais le site ne poursuit pas un objectif de rentabilité élevé. L'empoisonnement y est donc faible. La mise en place d'un plan de gestion piscicole est prévue dans le plan de gestion de la réserve. La pêche des étangs était réalisée par M. Escalon. En 2010, c'est M. Liatout (pisciculteur des Dombes) qui réalise les pêches.

	Empoisonnement (moyenne par espèce)	Estimation productivité
Etang la Motte	Carpe Brochet Tanche Gardons	Moyenne
Etang Fleury	Carpe Brochet Tanche Gardons	Moyenne
Etang Mornand	Carpe Brochet Tanche Gardons	Moyenne

Les étangs de Poncins

Sur chacune des pièces d'eau de l'entité des « étangs de Poncins », les activités de pêche ont un rendement inférieur à 200 kg/ha en moyenne, et concerne les espèces comme la Carpe, la Tanche et le Gardon. Un chaulage de l'étang est effectué en assec pour augmenter la productivité.

	Empoisonnement (moyenne par espèce)	Productivité
Etang Néron	Carpe Brochet Tanche Gardons	Faible (< à 200 kg / Ha)
Etang Petit Gourdin	Carpe Brochet Tanche Gardons	Faible (< à 200 kg / Ha)
Etang Grand Gourdin	Carpe Brochet Tanche Gardons	Faible (< à 200 kg / Ha)

Le Grand cormoran a un impact fort sur l'activité piscicole, qui, de manière indirecte, permet de garantir la pérennité des habitats d'intérêt communautaire par le maintien des étangs. La problématique dépasse largement le périmètre de ce site N2000 et doit être traitée à l'échelle de la plaine du Forez (ZPS Plaine du Forez).

III.5.2. LES ACTIVITES CYNEGETIQUES

L'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau de la Loire (ACGEL), est représentative de la quasi-totalité des zones de chasse sur la plaine du Forez et compte environ 250 adhérents à ce jour. De part sa forte attractivité, la plaine du Forez ne connaît de régression ni au niveau de la pratique de la chasse, ni au niveau du nombre d'adhérents (source : ACGEL).

Le schéma départemental de gestion cynégétique approuvé en 2007 est un document de référence pour l'organisation de la chasse dans le département. Parmi les nombreuses actions qui doivent être mises en place entre 2007 et 2012, figurent des mesures pour la conservation, la restauration et l'entretien des zones humides, et notamment des étangs. Ce programme a pour objectif d'aider les propriétaires des étangs à entretenir les milieux et d'améliorer la capacité d'accueil pour l'avifaune ou la sauvegarde des espèces végétales remarquables.

La chasse au gibier d'eau (anatidés essentiellement) est uniquement pratiquée sur les entités des « étangs de Poncins » et de « la Ronze » au sein du site Natura 2000 « Etangs du Forez ». Le grand gibier (Chevreuil et Sanglier) fait également l'objet de prélèvements cynégétiques sur la plaine du Forez, et ce principalement sur la commune de Poncins parmi les 5 concernées par le site « Etangs du Forez ».

Quelques caractéristiques des activités cynégétiques sur le site Natura 2000 :

- L'étang de Biterne : la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage a permis aux chasseurs d'acquérir l'Étang de Biterne, qui a été mis en réserve et qui fait l'objet d'une gestion par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire
- Etang David : avant sa vente en 1994, le domaine était une chasse privée, sur lequel des activités cynégétiques étaient pratiquées. Depuis, le site de l'Étang David possède le statut de réserve sur laquelle la chasse n'est pas autorisée
- La Ronze : le droit de chasse y est loué. Sur l'étang, les espèces visées sont principalement les canards, la Bécassine des marais et les foulques. Parmi les fourrés de prunelliers situés à l'ouest, des ouvertures sont maintenues et des cultures à gibier sont implantées. L'activité de chasse reste ponctuelle avec 2 à 3 week-ends de chasse par an.
- Les Plantées : depuis l'acquisition de l'étang par le Conseil général en 2005, la chasse n'y est plus pratiquée, ceci étant difficilement compatible avec l'accueil du public existant sur ce site.
- Les étangs de Poncins : la chasse au gibier d'eau est pratiquée chaque année par le propriétaire des étangs.

D'une manière générale, le piégeage des Rats musqués et des Ragondins est réalisé sur l'ensemble des entités.

L'intérêt cynégétique des étangs et, par là-même l'activité de chasse, contribuent avec la pisciculture, à leur préservation. La pratique de la chasse permet, en effet, de pérenniser l'entretien des milieux liés aux étangs et peut apporter un complément de revenus en cas de location (à noter que ces revenus sont très variables).

III.5.3. LES USAGES AGRICOLES

Sur l'ensemble des 5 communes, la Surface agricole utile représente 4 915 ha pour un total de 206 exploitations. Le total des terres labourables est de 2 760 ha. Les cheptels les plus importants sur les 5 communes concernées par le site Natura 2000 sont les ovins et les bovins.

Tableau 14: Données générales sur les exploitations agricoles sur les communes concernées par le site Natura 2000 "Etang du Forez" (source : site internet INSEE)

Communes	Nombre d'exploitations	Nombre total d'actifs sur les exploitations (en UTA, équivalent à temps plein)	Surface Agricole Utile (SAU) en ha	Superficie toujours en herbe (STH) en ha	Terres labourables (ha)	Nombre total de vaches
Arthun	23	19	753	381	372	441
Craintilleux	23	16	439	130	246	194
Poncins	26	20	954	232	715	448
St-Just-St-Rambert	79	141	1 577	614	801	648
St-Marcellin-en-Forez	55	49	1192	559	626	447

Sur le périmètre même du site Natura 2000 « Étangs du Forez », sont pratiquées quelques activités agricoles, dont l'intensité est par ailleurs faible. Des parcelles de prairies sont exploitées (uniquement en pâtures) aux abords de **La Ronze**.

Des actions de pâturage extensif des prairies et de fauche font parties des actions de gestion prévues dans le plan de gestion en cours d'exécution sur le **réserve de Biterne**.

Le site de **l'étang des Plantées** n'est pas directement concerné par l'activité agricole mais il est inclus dans un espace où l'agriculture est encore importante, avec la SAU qui représente 46% des surfaces communales de Saint-Marcellin en Forez.

Sur **l'Etang David**, un couple d'agriculteurs exploite les terrains agricoles présents sur le site (parcelles d'anciennes cultures et prairies naturelles). Les exploitants sont en

système ovin viande et possèdent environ 150 brebis ; 2 poneys sont également mis en pâture sur certains parcs. Les parcelles agricoles ne sont pas qu'utilisées à des fins de pâturage puisque les exploitants fauchent également quelques parcelles, les plus intéressantes en termes de biodiversité, qualité de fourrage et de facilité de fauche. La période de fauche est tardive (à partir de Juillet). Un plan de gestion pastorale a été réalisé en 2008 afin d'organiser la gestion des parcelles agricoles. Un suivi pastoral est réalisé annuellement avec l'exploitant agricole.

III.5.4. LE TOURISME

L'offre en hébergement touristique sur les 5 communes est très faible, avec un seul hôtel, proposant 7 chambres sur la commune de Saint-Just-Saint-Rambert. Aucun camping n'est installé sur les communes concernées. Le tourisme et le potentiel d'accueil sont davantage organisés à l'échelle intercommunale. La politique en matière de tourisme s'oriente vers la découverte du patrimoine culturel et bâti, ainsi que sur les sites naturels remarquables, tels que certains étangs du site « Etangs du Forez » ouverts au public.

Les structures gestionnaires de certaines entités proposent des visites guidées. La fréquentation par les touristes s'apparente plus à un tourisme de proximité (randonnées, promenades). Les entités concernées par le site Natura 2000 connaissent pour ceux ouverts au public, une fréquentation importante. Les activités de loisirs et les aménagements sur ces sites sont développés dans le paragraphe 1.2.2.3 qui traite des randonnées pédestres et des activités pédagogiques.

A noter néanmoins, sur la commune de CRAINTILLEUX, la présence d'un centre équestre qui propose de nombreux services, tant en terme touristique que pédagogique et tient ainsi un rôle important dans l'économie locale (source : consultation).

Nous noterons que sur l'entité « Etangs de Biterne » la Fédération départementale des Chasseurs de la Loire développe actuellement un projet de rénovation d'une ferme forezienne afin d'y développer un projet muséographique.

III.5.5. LES USAGES SYLVICOLES

Les boisements représentent une part faible de l'occupation du sol sur la plaine du Forez. Les principaux massifs forestiers sur le site NATURA 2000 FR8201755 se situent sur la commune de Poncins. Ces forêts ne sont pas soumises au régime forestier.

Les boisements ne présentent pas beaucoup d'intérêt sylvicole, du fait des caractéristiques des sols, peu propices à la production de bois d'œuvre. Ils revêtent donc plus une vocation cynégétique que de production de bois de chauffage.

Sur les sites même, aucune activité sylvicole n'est répertoriée.

III.5.6. LA PECHE DE LOISIR

La pêche de loisir n'est pas autorisée sur le site Natura 2000 « Étangs du Forez » (source : entretiens et plans de gestion).

III.5.7. LA RANDONNEES ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Les activités de tourisme sur le site Natura 2000 « Etang du Forez » se concentrent essentiellement sur trois des cinq entités en raison de leur accessibilité au public : l'Etang David, l'étang des Plantées et la réserve de Biterne. Différents aménagements sont mis en place sur ces sites afin de concilier une ouverture au public et une gestion du milieu favorable à la biodiversité.

Biterne

La réserve de Biterne, peut être explorée par les touristes grâce à un sentier libre, sur une partie seulement du site, ou bien dans son intégralité lors de visites guidées organisées au printemps et en été. Des aménagements ont été mis en place : panneaux, observatoire fonctionnel, mare pédagogique, parking, ponton pour accueillir et orienter le public. Des interventions pédagogiques auprès du jeune public sont également proposées. Afin de limiter le dérangement de l'avifaune, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre des visites guidées. La randonnée reste une activité qui se pratique en périphérie et de manière relativement faible, néanmoins une augmentation de la fréquentation du site est attendue avec la ferme de l'étang (projet de muséographie).

L'entité de Biterne est un site privilégié d'accès aux étangs.

Étang des Plantées

Dans le cadre du plan de gestion de l'étang des Plantées, le Conseil général de la Loire a initié un projet d'ouverture du site restreint au public uniquement accompagné. Un parking pour les visiteurs accompagnés par un guide, dans le cadre de visites programmées avec le Conseil général, un cheminement piéton et des observatoires ont été réalisés. Ces aménagements permettent la découverte de la faune sans entraîner de dérangements. A proximité du site, la fréquentation est assez faible. Il existe quelques chemins pour la promenade passant par le lieu-dit les Batailloux ou encore le long du Bonson. Malgré l'interdiction stricte de promenade, les bords du Canal du Forez restent un lieu privilégié pour les promeneurs. Les actions d'animation sur site et de visites de l'étang des Plantées sont menées par le Conseil général, en partenariat avec la LPO.

Étang David

Du fait de sa proximité avec le bourg de Saint-Rambert et avec le pôle urbain de Saint-Etienne, l'Etang David connaît une importante fréquentation, surtout un public de proximité (habitants des lotissements et communes alentours). Une valorisation

touristique et pédagogique du site en « libre accès » permet d'accueillir le grand public. D'importants aménagements et équipements ont été réalisés : parking pour les visiteurs (capacité d'une vingtaine de voitures et 3 cars), mobiliers de plein air (poubelles, tables de pique-nique), aire de pique-nique, aménagement de la canardière, sentiers de promenade (1 800 m), plateforme d'observation, signalétique d'interprétation et d'accueil... Des aménagements ont notamment été conçus pour améliorer l'approche et la vision du public sur les thématiques abordées : un sentier balisé, la canardière (transformée en observatoire), une palissade d'observation et deux plateformes d'observations.

La valorisation pédagogique du site est accomplie par deux associations, la FRAPNA Loire et dans une moindre mesure, la LPO ; ceci dans le cadre d'une convention passée avec le Conseil général de la Loire.

L'Étang David est l'entité du site Natura 2000, qui compte la fréquentation touristique la plus importante, avec l'entité de Biterne. Ces 2 entités sont en effet des sites vitrines pour la découverte de l'écosystème étang. L'urbanisation nouvelle aux alentours immédiats de l'étang David pose parfois des problèmes en termes de respect du site, quelques comportements « non citoyens » sont parfois constatés comme sur de nombreux sites péri-urbains.

Étang de la Ronze

L'étang de La Ronze étant une propriété privée dont l'accès est strictement interdit, aucune activité touristique n'est développée sur ce site. La population locale des lotissements adjacents, ainsi que des naturalistes et amateurs d'observations d'oiseaux côtoient les abords du site, notamment au niveau de la palissade d'observation. Ces aménagements ont été mis en place afin de canaliser le public et d'éviter de déranger les oiseaux, en bloquant un ancien accès à la digue qui existait autrefois. De plus, en période de nidification, toute fréquentation sur l'étang pourrait être néfaste, l'APPB interdit donc toute pénétration sur le site du 1er mars au 15 août. Une stratégie visant à limiter la communication sur le site à destination du grand public a été décidée par l'ensemble des partenaires présents lors de l'établissement du plan de gestion afin de maîtriser et de limiter la fréquentation. Seules des études scientifiques sont menées, depuis de nombreuses années, sur le site, concernant notamment le suivi de la population de Mouette rieuse (réalisé par le CNRS de Montpellier).

Les étangs de Poncins

En raison du statut de propriété privée du site, aucune fréquentation par les promeneurs n'est autorisée, comme sur l'étang de la Ronze.

III.6. LES PROJETS EN DEVELOPPEMENT

Durant la consultation des acteurs locaux, quelques projets en développement ou en réflexion nous ont été notifiés. Ces projets peuvent avoir des impacts sur l'environnement naturel, il est donc important de les reporter. En voici la liste :

- Exploitation des carrières d'argile par Briqueterie IMERYS : projet d'extension des carrières sur les terrains appartenant à la commune de Saint-Marcellin et ceux proches de l'étang (aux environs du lieu-dit des Trémolins) → Impact indirect éventuel sur le milieu naturel (poussière, débris...)
- Construction d'une ZAC au niveau du cours d'eau de la Malbief, qui alimente l'étang de la Ronze → Impact potentiel sur la qualité de l'eau.
- Contournement de la ville de Saint-Marcellin

III.7. PLACE DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DANS LE SITE NATURA 2000

III.7.1. METHODOLOGIE

Les informations sont tirées des entretiens réalisés avec les différents acteurs et structures gestionnaires des entités.

III.7.2. LES RELATIONS ENTRE ACTEURS ET LES CONFLITS D'USAGES

Il n'y a pas de conflits d'usages prépondérants sur le site, les acteurs étant peu nombreux et impliqués dans la gestion des sites depuis plusieurs années. Les conflits sur le site semblent assez ponctuels et marginaux.

Néanmoins, selon certains acteurs locaux, la gestion des réseaux de fossés et donc le droit relatif à l'eau qui alimente les étangs, entraîne quelques tensions entre gestionnaires et/ou propriétaires des sites. Certains gestionnaires s'inquiètent également de la fréquentation accrue des étangs par les touristes et de son impact sur les milieux naturels. L'urbanisation semble également être une menace importante (notamment sur La Ronze et David)

Les impacts potentiels des activités sur les espèces d'intérêt communautaire sont synthétisés dans le tableau suivant et détaillés en annexe n°8.

	Cuivré des marais <i>(Lycaena dispar)</i>	Caldésie à feuilles de Parnassie <i>(Caldesia parnassifolia)</i> & Marsilée à quatre feuilles <i>(Marsilea quadrifolia)</i>
Actions positives sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche tardive des habitats favorables à l'espèce - Limitation de l'accès libre aux touristes 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la colonisation par les plantes envahissantes - Lutter contre le ragondin et le rat musqué
Actions négatives sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Pâturage intensif des prairies - Modification rapide du tapis herbacé - Fauche des chemins ainsi que le curage à des périodes inadéquates des fossés de drainage 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux liée aux engrais (eutrophisation) les herbicides - Entretien réguliers des plans d'eau (limitation de la végétation aquatique) - Limitation de la végétation aquatique et des roselières par apport de poissons herbivores

III.8. LA DEMARCHE NATURA 2000 VUE PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

III.8.1. METHODOLOGIE D'ANALYSE

Les questionnaires utilisés lors des rencontres avec les gestionnaires et acteurs comportent essentiellement des questions semi-ouvertes et ne permettent pas de faire un traitement chiffré des réponses. Les résultats sont donc une synthèse thématique permettant d'identifier les points importants aux regards des différents acteurs et de révéler certains enjeux et conflits d'usage.

III.8.2. L'APPRECIATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000 PAR LES ACTEURS

L'ensemble des acteurs rencontrés lors des entretiens connaissent la démarche Natura 2000, notamment en raison de la ZPS « Oiseaux » de la Plaine du Forez.

Les acteurs de l'environnement apprécient la démarche. Ils précisent toutefois qu'il faudra veiller à la mise en place effective des mesures sur le terrain.


La majorité des personnes rencontrées envisagent des retombées positives consécutives à la désignation du site Natura 2000, notamment en termes de reconnaissance de la valeur patrimoniale de leur territoire. Une certaine appréhension a par ailleurs été exprimée par de nombreux acteurs par rapport à l'articulation entre les différents plans de gestion et zonages de protection déjà existants sur les sites. Ils perçoivent un certain manque de lisibilité actuellement et un réel besoin de concordance des actions.

III.8.3. LES ATTENTES DES ACTEURS PAR RAPPORT AU DOCUMENT D'OBJECTIFS

La consultation des acteurs locaux a également permis de prendre connaissance de leurs attentes par rapport au document d'objectifs. Ils souhaitent :

- une concordance entre les différents objectifs de gestion existants sur le site Natura 2000, que ce soit avec le DOCOB de la ZPS « Plaine du Forez » mais surtout avec les différents plans de gestion en cours de mise en œuvre,
- l'intégration de nouvelles mesures et actions qui n'ont pas été intégrées dans les documents de gestion existants (ex : étude du fonctionnement hydraulique par bassin) mais qui semblent prépondérantes à mettre en œuvre dans le cadre du DOCOB,
- le maintien des activités traditionnelles (chasse et pêche),
- la préservation des milieux naturels, élément clé du DOCOB et des plans de gestion des entités,
- la promotion d'études scientifiques et naturalistes sur la faune (batrachofaune, entomofaune, et chiroptérofaune) sachant que pour certaines entités ces groupes faunistiques sont déjà relativement bien connus grâce à la réalisation d'inventaires antérieurs au DOCOB,
- un échange d'expérience concernant les mesures de gestion et les méthodes de suivi adoptées sur chaque entité afin de bénéficier des expériences de chacun voir de mutualiser certaines approches.

Les acteurs rencontrés souhaitent s'investir dans l'élaboration du Docob. Aucune des personnes consultées ne semble opposée à la démarche Natura 2000. Certaines personnes s'estiment, dans le pire des cas, que faiblement concernées par la démarche en raison du statut de propriété privée des sites. A noter, que de nombreux acteurs locaux souhaitent participer au groupe de travail.



**SYNTHESE DES ENJEUX –
OBJECTIFS ET PROGRAMME
D’ACTION
DU SITE N2000 N° FR8201755
ETANGS DU FOREZ**



IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU SITE

Suite à l'analyse multicritère du site, enjeux écologiques et socio-économiques, nous avons pu identifier un certain nombre d'enjeux majeurs propres à ce site Natura 2000 des « Étangs du Forez ».

Un des enjeux majeurs est la conservation et le maintien des activités socio-économiques au sein du site Natura 2000. Les principales activités socio-économiques présentes sur le site sont la pisciculture et la chasse au gibier d'eau. Celles-ci sont garantes du maintien et du bon fonctionnement de l'écosystème « étang ».

Le second enjeu est la conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires, espèces étant à l'origine de la désignation du site.

IV.1. LES ENJEUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

IV.1.1. LES HABITATS NATURELS

Le tableau suivant présente les habitats naturels, présents sur le site Natura 2000, classés en fonction de leur enjeu de conservation.

Intitulé Natura 2000 [Code EUR 15]	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Enjeux
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	Communautés amphibiennes pérennes septentrionales : communes sur les étangs de la Loire Gazons amphibiens annuels septentrionaux : rares sur les étangs de la Loire	Fort
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Assez rare dans la plaine du Forez	Fort
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	En régression sur les étangs de la Loire	Modéré à fort
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Commun sur les étangs de la Loire	Modéré
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Assez commun sur les étangs de la Loire	Modéré
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Assez commun sur les étangs de la Loire	Modéré
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec	Potentiellement assez présent	Modéré

Intitulé Natura 2000 [Code EUR 15]	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Enjeux
végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		
Roselières basses	Commun sur les étangs de la Loire	Modéré
Groupements à Bidens tripartitus	Assez commun sur les étangs de la Loire	Modéré

IV.1.2. LES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES

Le tableau suivant présente les espèces animales et végétales, à l'origine de la désignation du site natura 2000, classées en fonction de leur enjeu de conservation.

Nom	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Enjeux
Caldésie à feuilles de parnassie (<i>Caldesia parnassifolia</i>)	En voie de disparition en France, seule station connue dans le Forez	Très Fort
Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>)	Espèce assez commune sur les étangs du Forez mais restant assez rare en France	Fort
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Espèce assez commune en plaine du Forez mais le département possède une responsabilité régionale et nationale	Fort
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Dans le sud-ouest, elle est considérée comme menacée, car le nombre de localités où l'espèce est présente diminue fortement depuis plusieurs années	Modéré

IV.2. ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

IV.2.1. ENJEUX ACTIVITES ECONOMIQUES

La consultation des acteurs et des usagers du site ont permis de dégager un certain nombre d'enjeux socio-économiques :

- Le maintien de la pisciculture, qui est l'activité au centre de la gestion des étangs depuis de nombreuses années et qui est une activité favorable à la conservation de l'écosystème « étangs ».
- Le maintien des activités cynégétiques. La chasse est une des activités prépondérantes pratiquées sur une partie du site Natura 2000 « Étangs du Forez » (La Ronze et les étangs de Poncins).

- Le développement de l'accès aux entités ouvertes au public et des cheminements de découverte en canalisant l'accès au site (Biterne et Étang David). Si la présence de promeneurs est importante pour la découverte des étangs de la Plaine du Forez, elle doit être canalisée car certains habitats peuvent être impactés par une fréquentation trop régulière et importante (Étang David).
- Le maintien de l'activité agricole sur certains secteurs, à savoir les pratiques de fauche et de pâturage extensif des prairies (La Ronze, Biterne et David).

IV.2.2. ENJEUX DE CONNAISSANCE ET DE SUIVIS

Les enjeux en termes de connaissance sont essentiellement tournés vers la faune. La flore a été particulièrement bien suivie et inventoriée sur les étangs du Forez via le programme de suivi de la flore remarquable mais également dans le cadre des « diagnostics étangs » du Conseil Général de la Loire via le « programme étangs de la Loire ».

Les enjeux sont synthétisés dans le tableau suivant :

	Biterne	Plantées	David	La Ronze	Poncins
Chiroptères (chauves-souris)	X			X	X
Micromammifères aquatiques (Crossopes)	X	X	X	X	X

IV.2.3. LES ENJEUX PEDAGOGIQUES ET SOCIO CULTUREL

Les enjeux pédagogiques et socioculturel se traduisent par :

- La valorisation du patrimoine naturel
- L'appropriation du DOCOB et du site par les acteurs locaux
- Le renforcement des liens entre acteurs (gestionnaires, propriétaires, ...)

V. LES OBJECTIFS DU DOCOB

Les enjeux de conservation (patrimoine naturel et activités socio-économiques) déterminés ci-dessus, et validés en COPIL, se traduisent en objectifs concrets.

Ces objectifs permettent d'identifier les résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux qui leur sont associés.

Les objectifs, validés par le COPIL du 17 novembre 2010, de ce présent DOCOB sont :

- **Maintenir voire favoriser le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** qui se traduit par la préservation des conditions de vie de nombreuses espèces patrimoniales des étangs
- **Conforter les principales activités socio-économiques** (chasse et pisciculture) garantes du maintien des étangs et donc des habitats et espèces d'intérêt communautaire → maintien de pratiques de gestion raisonnées (programme « étangs de la Loire »)
- **Maîtriser l'alimentation en eau des étangs et sa qualité** par l'optimisation de la ressource en eau et l'analyse de la qualité des eaux.

Parallèlement aux 3 objectifs principaux, 4 objectifs transversaux ont également été validés par le COPIL du 17 novembre 2010 :

- Poursuivre et harmoniser les suivis scientifiques (faune-flore-habitats) déjà en place sur les différents sites → suivis d'indicateurs écologiques et d'évaluation des mesures de gestion proposées
- Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public aux enjeux de préservation de « l'écosystème étang » → UNIQUEMENT pour les sites ouverts au public (étangs de Biterne et David) : développement d'un accueil du public responsable et maîtrise de la fréquentation
- Développer les échanges techniques et scientifiques transversaux entre les gestionnaires des différents sites → méthodes de travaux de restauration et d'entretien, gestion de la fréquentation, suivis scientifiques

- Conduire une animation et une coordination de la mise en œuvre du DOCOB en concertation avec les acteurs des sites (gestionnaires et propriétaires) et en cohérence avec le document d'objectifs du site ZPS « Plaine du Forez »

VI. LE PROGRAMME D' ACTIONS

Afin d'arriver aux objectifs fixés dans ce DOCOB, un programme d'actions est mis en place. Celui-ci se traduit par des mesures concrètes.

En fonction de ces grands objectifs, ont été déclinés les actions et outils contractuels à mettre en œuvre. Le programme d'action est structuré en trois grands types d'actions :

1) les **actions spécifiques au document d'objectifs (fiches DOCOB)** : Il s'agit d'actions de coordination, d'animation du document d'objectifs du site « étangs du Forez ». Ces actions sont mises en œuvre principalement par l'animateur du site N2000.

2) les **actions de gestion** comprenant : les mesures spécifiques aux « étangs » (Plan de gestion, Programme « Etangs de la Loire »), les contrats Natura 2000 dont les MAEt et les MAE aquacoles (Mesures Aqua-Environnementales Aquacoles)

3) la **Charte Natura 2000**

VI.1. LES OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Une fois le document d'objectifs validé par le comité de pilotage puis approuvé par le Préfet, la phase d'animation se met en place.

La gestion du site est réalisée ou déléguée par les propriétaires et/ou ayants droit. Elle est de type contractuelle et s'effectue sur la base du volontariat. Différents outils existent et sont développés ci après.

Une structure animatrice est désignée pour la mise en œuvre du Docob.

VI.1.1. ACTIONS SPECIFIQUES AU DOCOB

Il s'agit d'actions de coordination, d'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Étangs du Forez ». Ces actions sont inscrites dans des fiches DOCOB et sont mises en œuvre principalement par l'animateur du site Natura 2000.

VI.1.2. ACTIONS DE GESTION

VI.1.2.1. Les Plans de gestion des sites

Chaque entité bénéficiant d'un plan de gestion ciblé sur la préservation du patrimoine naturel des étangs, d'autres outils et financements spécifiques participent à la mise en œuvre des actions définies dans ces plans de gestion (contrat « biodiversité en Rhône-Alpes » de la Région, financements au titre de la politique « Espaces naturels Sensibles » du Département, FEDER Européen, Agence de l'Eau Loire-Bretagne,...).

Les actions mises en œuvre dans ce cadre concourent fortement à l'atteinte des objectifs définis dans le DOCOB et se déclinent par entité de la façon suivante :

- Étangs David et des Plantées : financements Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département.
- Étang de la Ronze : financements ENS et Région
- Étangs de Biterne : financements ENS, Région et Europe (FEDER)
- Étangs de Poncins : financements ENS

VI.1.2.2. Le programme Étangs de la Loire

Dans le cadre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles », le Conseil général de la Loire a mis en place le Programme Étangs Loire (I, II et III) en vue d'assurer la préservation et/ou l'amélioration de la qualité patrimoniale des étangs du département. Il s'agit d'une convention amiable d'une durée de 5 ans passée entre le Département et un propriétaire d'étang.

La convention « Étangs de la Loire III » est en annexe 10.

VI.1.2.3. Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 comprend des engagements rémunérés ou non rémunérés pour une durée minimale de 5 ans. Il s'agit de mesures contractualisables par les ayant-

droits des parcelles concernées, portant sur des milieux agricoles et non agricoles. Elles sont élaborées selon les cahiers des charges figurant dans la Circulaire DNP/SDEN n° 2007-3 du 21 novembre 2007 et le dispositif MAEt.

Le contrat Natura 2000 prend la forme de **MAET (Mesures Agro-environnementales Territorialisées) pour les exploitants agricoles**. Ces mesures sont donc contractualisables par les exploitants agricoles et portent sur des parcelles agricoles. Elles sont définies par un cahier des charges nationales et adaptées sur certains points spécifiques aux particularités locales.

Les MAE aquacoles (Mesures Aqua-Environnementales Aquacoles) : Ces mesures spécifiques aux étangs piscicoles visent à développer des méthodes de production aquacole contribuant à l'amélioration de l'environnement et à la préservation de la nature (version du 27 mars 2009).

VI.1.3. LA CHARTE N2000

La **Charte Natura 2000** comprend des engagements (soumis à contrôle) et des recommandations non rémunérés mais ouvrant droit à des exonérations fiscales sur le foncier non bâti pour les parcelles concernées et l'accès à certaines aides publiques, notamment en matière forestière et agricoles où elle constitue une garantie de gestion durable des bois et forêts situés dans le site :

- exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur les parts communales et intercommunales (cf. article 1395 E du Code Général des Impôts)
- exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation sur les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000 qui ne sont pas en nature de bois et forêts (article 793 2.7° du Code Général des Impôts). L'acte de succession ou donation doit également contenir l'engagement par l'héritier d'appliquer pendant 18 ans (30 ans pour les milieux forestiers) sur les espaces naturels concernés, des garanties de gestion conformes aux objectifs de conservation des milieux naturels. Les propriétés non bâties qui sont en nature de bois et forêts peuvent bénéficier d'une exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation à titre gratuit si les propriétaires bénéficient du régime Monichon (Art. 793 – bis du code général des impôts).
- Déduction du revenu net des charges de propriétés rurales : les travaux de restauration et de gros entretien, effectués sur des espaces naturels en vue de leur maintien en bon état écologique et paysager compris dans un site Natura 2000 sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable sur accord du préfet (ce dernier vérifie la compatibilité des travaux avec le document d'objectifs approuvé du site Natura 2000), sous réserve d'être reconnu par la Fondation du Patrimoine et

garantir l'ouverture du site au public (sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel).

L'adhésion à la charte du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

VI.1.4. SYNTHÈSE DES OUTILS À DISPOSITION

Récapitulatif des outils à disposition						
	Actions spécifiques au DOCOB	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion			
	Fiches DOCOB (communication, animation, suivis scientifiques,...)	CHARTE Natura 2000	Mesures "ETANG" : Programme Étangs de la Loire reconduit et Mesures Aquaenvironn ementales	CONTRATS Natura 2000	MAET	Plan de gestion des sites
Types de parcelles concernées	Toutes les parcelles de la ZSC	Toutes les parcelles de la ZSC	tous les étangs de la ZSC selon conditions d'éligibilité	Parcelles non agricoles de la ZSC	Parcelles agricoles de la ZSC	Financements et outils spécifiques
Unité minimale éligible	/	une parcelle	une parcelle	Une parcelle	une partie de parcelle	
Acteurs concernés par les outils proposés	structure animatrice du DOCOB	Propriétaires, usagers et collectivités ; en cas de terres agricoles : engagement conjoint propriétaire fermier	propriétaires (PLAN ETANG) et Exploitants (MAE)	propriétaires et ayants droits	Exploitant agricole	

Le SAGE est également un outil à disposition sur la gestion quantitative en eau

VI.2. LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le maintien voire la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'intervention.

Quatre grandes thématiques peuvent être dégagées :

- L'animation et la coordination du DOCOB
- La biodiversité et la conservation des milieux naturels
- Les études et les suivis
- La communication et la formation

Thématique A : L'animation et la coordination du DOCOB

Les actions comprises sous cette thématique sont la coordination et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB.

Thématique B : La biodiversité et la conservation des milieux naturels

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien, voire la restauration des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires) et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Thématique C : Études et suivis

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation des populations et/ou des habitats, de la dynamique des milieux, etc. Cette thématique est très importante car elle doit permettre d'évaluer et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre des mesures de gestion du DOCOB sur le terrain. Bien que des inventaires aient déjà été réalisés sur le site, certains habitats naturels et certaines espèces végétales et animales peuvent demander des études complémentaires afin d'affiner les connaissances scientifiques.

Thématique D : Communication et Formation

La communication autour du DOCOB est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des espèces pourra être menée. De plus, il est important d'informer et de sensibiliser les nombreux visiteurs sur les richesses du site et l'importance de leur préservation.

Tableau 15 : Programme d'actions

	THEME	ACTIONS - mesures	Étangs concernés					Maitre d'Ouvrage potentiel
			Plantées	David	Poncins	Biterne	Ronze	
A – Animation et Coordination du DOCOB	A 1 – Animation du DOCOB	A 11 – Animation du DOCOB	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000
		A 12 – Comité de Pilotage annuel	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000
	A 2 – Coordination du DOCOB	A 21 – Réalisation de synthèses annuelles sur les études et suivis réalisés sur le site Natura 2000	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000
		A 22 – Rencontre & échanges techniques entre gestionnaires (espèces invasives / évaluation incidences /...)	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000
B – Biodiversité et conservation des milieux	B 1 – HYDROLOGIE (gestion hydraulique)	B 11 - Optimisation de la ressource en eau (ouverture vannes / récupération d'eau de ruissellement / gestion quantitative)			X	X	X	Propriétaires et gestionnaires des entités
		B 12 - Contrôle visuel des niveaux d'eau (mise en place d'échelles limnimétriques)	X	X	X	X		Propriétaires et gestionnaires des entités
		B 13 - Analyses biologiques et physico-chimiques des plans d'eau	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000
		B 14 – Conformité des prises d'eau & vidange	X	X	X	X	X	Propriétaires et gestionnaires des entités
	B 2 – GESTION DES MILIEUX	B 21 - Entretien courant (surveillance / nettoyage grille / curage des fossés)	X	X	X	X	X	Propriétaires et gestionnaires des entités
		B 22 – Gestion extensive des prairies : pâturage et fauche		X		X		CG42 / FDCL
		B 23- Contrôle et suivi du Ragondin / rats musqués et autres espèces invasives potentielles (poissons indésirables)	X	X	X	X	X	Propriétaires et gestionnaires des entités
		B 24 – Gestion piscicole et/ou cynégétique des entités	X	X	X	X	X	Propriétaires et gestionnaires des entités
		B 25 – Mesures aqua-environnementales						
		B 26 - Gestion des ceintures végétales	programme de travaux défini dans le cadre des plans de gestion et/ou de la convention « étangs de la Loire »					Propriétaires et gestionnaires des entités
		B 27 – Gestion et entretien des haies	X	X	X	X	X	Propriétaires et gestionnaires des entités
	B 3 – GENIE ECOLOGIQUE ET HYDRAULIQUE	B 31 – Travaux « milieu » (Reprofilage des digues et des îlots, création de « hauts-fonds », ...)	programme de travaux défini dans le cadre des plans de gestion et/ou de la convention « étangs de la Loire »					Propriétaires et gestionnaires des entités
		B 32 – Travaux « structures annexes »						
B 33 : Mise en place d'actions innovantes pour la conservation des habitats et espèces d'Intérêts Communautaires		X	X	X	X	X		
C – Études et suivis	C 1 – HYDROLOGIE	C 11 - Etude d'optimisation de la ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X	X	X	X	X	Propriétaires et gestionnaires des entités
	C 2 – MILIEUX ET FLORE	C 21 – Mise en place de protocoles communs de suivis des habitats & espèces d'Intérêt Communautaire (et autres)	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000

		C 22 – Suivi de l'évolution des habitats IC (habitats IC + autres : roselières)	X	X	X	X	X	Gestionnaires des entités
		C 23 – Suivi des espèces végétales patrimoniales et IC	X	X	X	X	X	Gestionnaires des entités
		C 24 – Etude des causes de régression de la Massette (<i>Typha latifolia</i>)	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000
	C 3 - ETUDES FAUNISTIQUES	C 31 - Etude microfaune benthique (en lien avec la production piscicole)	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000
		C 32 – Suivi de la gestion piscicole (liste de prestataires / comparaison entre sites / suivi des poissons indésirables)	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000
		C 33 – Suivi de l'avifaune ZPS	X	X	X	X	X	Animateur Natura 2000
		C 34 – Inventaire / veille lépidoptères & odonates	X	X	X	X	X	Gestionnaires des entités
		C 35 – Inventaires chiroptères			X	X	X	Gestionnaires des entités
		C 36 – Inventaire micro mammifères aquatiques	X	X	X	X	X	Gestionnaires des entités
	C 4 - SUIVIS ET BILAN	C 41 - Suivi annuel des actions & bilan par site	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000
C 42 – Bilan des suivis réalisés au cours du DOCOB		X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000	
D - Communication et sensibilisation	D 1 - PEDAGOGIE DE L'ENVIRONNEMENT ET TOURISME VERT	D 11 – Mise en œuvre de projets pédagogiques	X	X		X	Gestionnaires des entités	
		D 12 – Signalisation des sites (routière)		X		X	Gestionnaires des entités	
	D 2 – COMMUNICATION	D 21 – Communication Extra DOCOB sur les résultats (en direction des propriétaires des autres étangs)	X	X	X	X	X	Animateur du DOCOB N2000

Le niveau de priorité des actions

La hiérarchisation des actions proposées est basée sur les facteurs suivants :

- La responsabilité du site concernant la conservation des habitats naturels, des espèces et habitats d'espèces au niveau régional ;
- L'importance des menaces qui pèsent sur l'habitat naturel ou l'espèce ;
- L'ordre logique de mise en œuvre d'actions portant sur le même habitat naturel d'intérêt communautaire ou le même habitat d'espèces ;
- La facilité de mise en œuvre des actions – disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers.

Le programme d'actions se compose de deux types de fiches :

- la fiche mesure qui forme le corps du programme d'actions ;
- les cahiers des charges types constitués d'engagements qui pourront être précisés lors de la rédaction du contrat.

Tableau 16 : Tableau de synthèse des actions proposées par grand objectif, par codes et type d'outils.

THEME	ACTIONS	Objectifs principaux du DOCOB			Type d'action	Outils potentiels	Code Outils	
		Maintenir voire favoriser le maintien des habitats et des espèces IC	Conforter les principales activités socio-économiques	Maîtriser l'alimentation en eau des étangs et sa qualité				
A	A 1 - Animation du DOCOB	A 11 - Animation du DOCOB	x	x	x	Animation DOCOB	Fiches DOCOB	323 A
		A 12 - Comité de Pilotage annuel	x	x	x	Animation DOCOB	Fiches DOCOB	323 A
	A 2 - Coordination du DOCOB	A 21 - Rendu sur les études et suivis réalisés	x	x	x	Administratif	Fiches DOCOB	323 A
		A 22 - Rencontre & échanges techniques entre gestionnaires (espèces invasives / évaluation incidences /)	x	x	x	Animation DOCOB	Fiches DOCOB	323 A
B 1 - HYDROLOGIE	B 11 - Optimisation de la ressource en eau (ouverture vannes / récupération d'eau)			x	Gestion des milieux	Plans de gestion des entités	/	
	B 12 - Contrôle visuel des niveaux d'eau (mise en place d'échelle limnimétriques)			x	Gestion des milieux	Plans de gestion des entités	/	
	B 13 - Analyses biologiques et physico-chimiques des plans d'eau	x	x	x	Gestion des milieux	Fiches DOCOB	/	
	A 14 - Conformité sur les prises d'eau & vidange			x	Administratif	Fiches DOCOB	/	
B 2 - GESTION DES MILIEUX	B 21 - Entretien courant (surveillance / nettoyage grille / curage des fossés)			x	Gestion des milieux	Plans de gestion des entités	A32312	
	B 22 - Gestion extensive des prairies : pâturage et fauche	x			Gestion des milieux	Plans de gestion des entités	/	
	B 23- Contrôle et suivi du Ragondin / rats musqués et autres espèces invasives potentielles (poissons indésirables)	x	x		Gestion des milieux	Plans de gestion des entités	/	
	B 24 - Gestion piscicole et/ou cynégétique des entités		x		Gestion des milieux	Plans de gestion des entités	/	
	B 25 - Mesures aqua environnementales		x		Gestion des milieux	MAET Aqua ?	/	
	B 26 - Gestion et entretien des ceintures végétales	x			Gestion des milieux	Programme « Etangs de la		

						Loire »		
	B 27 - Gestion et entretien des haies	X				Gestion des milieux	Contrat Natura 2000	
B 3 - GENIE ECOLOGIQUE ET HYDRAULIQUE	B 31 - Travaux « milieux »	X				Gestion des milieux	Programme « Etangs de la Loire » /	
	B 32 - Travaux « structures annexes »	X	X			Gestion des milieux	Programme « Etangs de la Loire »	
	B 33 : Mise en place d'actions innovantes					Gestion des milieux	Contrats Natura 2000 A32327P	
C	C 1 - HYDROLOGIE	C 11 - Étude d'optimisation de la ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X	Suivis scientifiques	Fiches DOCOB SAGE	
	C 2 - MILIEUX ET FLORE	C 21 - Mise en place de protocoles communs de suivis des habitats & espèces d'Intérêt Communautaire (et autres)	X				Suivis scientifiques	Fiches DOCOB /
		C 22 - Suivi de l'évolution des habitats IC (habitats IC + autres : roselières)	X				Suivis scientifiques	Plans de gestion des entités /
		C 23 - Suivi des espèces végétales patrimoniales et IC	X				Suivis scientifiques	Plans de gestion des entités/ Programme flore patrimoniale /
		C 24 - Etude des causes de régression de la Massette (<i>Typha latifolia</i>)	X				Suivis scientifiques	Fiches DOCOB
	C 3 - ETUDES FAUNISTIQUES	C 31 - Etude microfaune benthique (en lien avec la production piscicole)	X				Suivis scientifiques	Fiches DOCOB /
		C 32 - Suivi de la gestion piscicole (liste de prestataires / comparaison entre sites / suivi des poissons indésirables)			X		Administratif	Fiches DOCOB /
		C 33 - Suivi de l'avifaune ZPS	X				Administratif (faire lien avec ZPS)	Fiches DOCOB /
		C 34 - Inventaire / veille lépidoptères & odonates	X				Suivis scientifiques	Fiches DOCOB /
		C 35 - Inventaires chiroptères	X				Suivis scientifiques	Fiches DOCOB /
	C 36 - Inventaire micro mammifères aquatiques	X				Suivis scientifiques	Fiches DOCOB /	

	C 4 - SUIVIS ET BILAN	C 41 - Suivi annuel des actions & bilan par site				Administratif	Fiches DOCOB	/
		C 42 - Bilan des suivis réalisés au cours du DOCOB				Administratif	Fiches DOCOB	/
D	D 1 - PEDAGOGIE DE L'ENVIRONNEMENT ET TOURISME VERT	D 11 - Mise en oeuvre de projets pédagogiques				Administratif	Plans de gestion des entités	/
		D 12 - Signalisation des sites (routière,)				Administratif	Plans de gestion des entités	/
	D 2 - COMMUNICATION	C 25 - Communication Extra DOCOB sur les résultats (en direction des propriétaires des autres étangs)				Animation DOCOB	Fiches DOCOB	/

VL.3. FICHES MESURES

Le programme d'actions est composé des 34 mesures. Certaines d'entre elles ont été regroupées au sein d'une seule et unique fiche « mesure ». Elles ont été définies en concertation avec les membres du COPIL et sont présentées suivant les quatre thématiques présentées précédemment. Ces mesures sont ensuite détaillées dans des fiches, présentées dans cette section, et des cahiers des charges types disponibles dans la section suivante du document d'objectifs.

Grille de lecture de la fiche mesure

Code mesure	« Intitulé de la mesure »			Ordre de Priorité *** = urgent ** = moyennement urgent * = pas urgent
Objectif(s) opérationnel	<i>Préciser un objectif opérationnel Ex : Maintenir dans un bon état de conservation les 10ha de prés salés... Restaurer les 5 ha de dunes embryonnaires et les rendre favorables à la nidification des sternes et autres laridés à enjeu du site.</i>			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB ou plan de gestion</i>		<i>Autres Docob, autres documents de planification</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	<i>Liste des habitats naturels IC</i>	<i>Liste des espèces végétales</i>	<i>Liste des espèces animales</i>	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
<i>Préciser le lieu si possible</i>			<i>Estimer la superficie concernée si possible</i>	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
<i>Présentation des opérations et des phases de réalisation de la mesure en faisant référence aux cahiers des charges types pour les mesures contractuelles</i>		<i>Mesures contractuelles : préciser le type de contrat (agricole, forestier, ni agricole ni forestier) et les modalités de financement</i> <i>Mesures non contractuelles : préciser le type de mesure (animation, communication, accroissement des connaissances)</i>		
Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>		<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
<i>Intégrer les bénéficiaires des cahiers des charges</i>		<i>Intégrer les partenaires techniques des cahiers des charges</i>		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
<i>Présentation des phases de réalisation de la mesure dont le coût est à estimer. L'estimation du coût des mesures contractuelles ou du montant des aides susceptibles d'être accordés au bénéficiaire dans le cadre des MAET sont définis dans les cahiers des charges types, qui sont présentés à la suite des fiches mesures.</i>				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans			 €

VI.3.1. THEME A – ANIMATION ET COORDINATION DU DOCOB

Code Natura 2000 323 A	Animation du DOCOB Mesure A11 à A22			Priorité Haute
Objectif(s) opérationnel	<p>La désignation d'une structure chargée de l'animation a pour objectif de disposer d'une structure proche des acteurs locaux (propriétaires, gestionnaires des sites et usagers notamment), apte à encadrer la mise en œuvre du document d'objectifs (dont la mise en œuvre du volet contractuel) sur le site NATURA 2000 et à assurer, en interne, le cas échéant, la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations. Cette structure n'a pas pour objectif d'assurer la maîtrise d'ouvrage de toutes les actions.</p> <p><u>Sous le terme général d'Animation du DOCOB, plusieurs actions seront mise en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La structure animatrice jouera le rôle d'intermédiaire entre les différents propriétaires et gestionnaires des entités (mesure A11); - La structure animatrice aura en charge la programmation des actions transversales du DOCOB et leurs suivis administratifs (en lien avec les gestionnaires d'entités) (mesure A11); - La structure animatrice sera garante de l'organisation et du suivi de l'application du DOCOB (mesure A11) ; - La structure animatrice devra assurer la coordination, l'organisation et l'animation des réunions du Comité de Pilotage (qui permettra de garder constamment une réflexion globale sur la préservation et la gestion des étangs du site Natura 2000 ; de coordonner les actions, procédures et activités sur le site avec les politiques et projets locaux, de mettre à plat les dysfonctionnements et les étudier les solutions proposées en prenant en compte l'intérêt de toutes les parties (mesure A12) ; - La structure animatrice organisera chaque année une journée d'échange technique avec les gestionnaires et les propriétaires des entités (mesure A21) ; - La structure animatrice devra assurer une « veille environnementale » : <ul style="list-style-type: none"> • sur les projets d'aménagement (ou autre) pouvant avoir un impact sur une des entités, en lien notamment avec l'alimentation en eau des étangs, • sur les espèces exotiques envahissantes - pour finir elle aura également en charge la rédaction d'un bilan annuel, par entité, sur les suivis et travaux réalisés dans le cadre de ce présent DOCOB (mesure A22). 			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB étangs du Forez</i>		<i>DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire <i>Tous</i>	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire <i>Tous</i>	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire <i>Tous</i>	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du périmètre du site N2000			/	

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Désignation d'une structure qui sera chargée de l'animation</p> <p><u>Ses missions seraient en particulier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le contact direct avec tous les gestionnaires des sites et acteurs locaux ; - la programmation technique et financière des opérations transversales du docob, l'organisation et le suivi de l'application du document d'objectifs ; - la mise en œuvre du volet contractuel, un appui administratif et technique aux signataires de charte Natura 2000 ou de contrats Natura 2000; - la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de certaines actions ou l'identification des porteurs de projets (délégation aux organismes partenaires ou gestionnaires de sites) ; - la coordination, l'organisation et l'animation des réunions du comité de pilotage et des autres réunions techniques éventuelles ; - le suivi administratif et technique du programme d'actions, le suivi des actions de gestion expérimentales. 	<p>L'ensemble des outils à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion des entités - Mesures du programme « étangs de la Loire » - Contrats N2000 - Charte Natura 2000 - Mesures aqua-environnementales (si besoin) - SAGE

Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
<ul style="list-style-type: none"> - Signature de Charte N2000 - Actions du Docob réalisées - Réunion du COPIL (1 par an) - Réunion techniques entre gestionnaires des entités (1 par an) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chartes signées (année N) et de contrats Natura 2000 - Comptes rendus des COPIL et des réunions techniques - Synthèse des actions par entité chaque année
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Propriétaires et gestionnaires des entités	Gestionnaires des entités

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coûts
<p><u>Le suivi & l'animation du DOCOB :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le contact direct avec tous les gestionnaires des sites et acteurs locaux (mesure A11) ; 	

<p>↳ 1 Jour / an / entité (soit 25 jours sur les 5 années du DOCOB) - la programmation technique et financière des actions (mesure A11) ;</p> <p>↳ 1 Jour / an / entité (soit 25 jours sur les 5 années du DOCOB) - le suivi administratif et technique du programme d'actions, le suivi des actions de gestion expérimentales (mesure A11) ;</p> <p>↳ 1 Jour / an / entité (soit 25 jours sur les 5 années du DOCOB) - la mise en œuvre du volet contractuel (mesure A11) ;</p> <p>5 Jours la 1^{ère} année (lancement du DOCOB) puis 1 Jour / an (soit 9 jours sur les 5 années du DOCOB) - la coordination, l'organisation et l'animation des réunions du comité de pilotage (mesure A12) ;</p> <p>↳ 2 jours par an (préparation / journée / rédaction compte rendu, soit 10 jours sur les 5 années du DOCOB) - la rédaction d'un bilan annuel, par entité, sur les suivis et actions réalisés (mesure A21)</p> <p>↳ 2 jours par an / entité (synthèse des suivis, rédaction et cartographie, soit 10 jours sur les 5 années du DOCOB) - la mise en place de journées d'échanges techniques (mesure A22)</p> <p>↳ 2 jours par an (préparation / journée / rédaction compte rendu, soit 10 jours sur les 5 années du DOCOB)</p>	
<p>Estimation du coût total des actions pour 5 ans</p> <p>114 jours</p> <p>Financeurs : 50% Etat - 50% Europe</p>	<p style="text-align: center;">€</p>

VI.3.2. THEME B – BIODIVERSITE ET CONSERVATION DES MILIEUX

Optimisation quantitative de la ressource en eau		Mesure B11			Priorité haute
Thème du DOCOB		Biodiversité et conservation des milieux - Hydrologie			
Objectif(s) opérationnel		L'objectif de cette mesure est de récupérer un maximum d'eau afin de remplir les plans d'eau (eau de ruissellement).			
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB étangs du Forez</i>			<i>DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire		Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	<i>Tous</i>		<i>Tous</i>		<i>Tous</i>
Localisation - Périmètre d'application :				Superficie ou linéaire estimé :	
<i>Poncins / Biterne et la Ronze</i>				<i>/</i>	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre		
Gestion hydraulique : Ouverture des vannes			Plan de gestion des entités		
Durée programmée		5 ans			
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Niveaux d'eau A coupler avec la mesure B12			Bilan annuel des Plans de gestion des entités		
Bénéficiaires			Partenaires techniques		
Propriétaires et gestionnaires des entités			Gestionnaires des entités		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations					Coûts
Déjà financé à travers les plans de gestion pour les 4 entités en possédant un (Biterne / David / Les Plantées et La Ronze). Lien avec Etude optimisation ressource en eau Non financé pour les étangs de Poncins, mais réalisée par le propriétaire.					
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				 €

Contrôle visuel des niveaux d'eau		Priorité moyenne
Mesure B12		
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux - Hydrologie	
Objectif(s) opérationnel	Mise en place d'échelles limnimétriques et mesure des niveaux d'eau	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire
	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>
		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
		<i>Tous</i>
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :
Tous sauf La Ronze (déjà équipé)		/

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
Mise en place d'échelle limnimétrique (1 ou 2 par entité) et suivis de celles-ci selon un protocole (1 relevé tout les 15 jours) par un agent technique, le gestionnaire et/ou le propriétaire.	Plan de gestion des entités

Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
Niveaux d'eau	Bilan annuel des Plans de gestion des entités Fiche de relevé « type »
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Propriétaires et gestionnaires des entités	Gestionnaires des entités

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coûts
Achat échelle et pose	
Mise en place d'un protocole commun et réalisation d'une fiche de relevé type	
Suivi réalisés dans le cadre des plans de gestion	
Estimation du coût total des actions pour 5 ans €

Code Natura 2000	Analyses biologiques et physico-chimiques des plans d'eau Mesure B13			Priorité faible
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – hydrologie			
Objectif(s) opérationnel	Connaitre les paramètres physico- chimiques des plans d'eau			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	Tous	Tous	Tous	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du périmètre du site N2000			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
Cette analyse se fera sur 1 à 2 ans sur l'ensemble des entités		L'animateur du site N2000, en concertation avec les différents gestionnaires des entités, missionnera un organisme spécialisé		
Durée programmée		1 à 2 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	X	X		
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du même protocole sur les 5 entités - Analyses effectuées à la même période 		Rapports d'expertises de l'organisme missionné		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Propriétaires et gestionnaires des entités		Gestionnaires des entités et organisme spécialisé (ONEMA / DDT / FDAPPMA / CG)		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
Prestation extérieure (organisme spécialisé)				
NB : Le cout de la prestation sur Biterne était de 1155 €				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans			 €
Sur prestation externe (devis spécifique)				

Conformité des prises d'eau		Priorité moyenne		
Mesure B14				
Thème du DOCOB		Biodiversité et conservation des milieux – Hydrologie		
Objectif(s) opérationnel		La mise en conformité des prises d'eau sous-entend le respect des débits réservés lorsque l'entité est alimentée en eau via un cours d'eau et le canal du forez.		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB « Etangs du Forez »		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	Tous	Tous	Tous	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble des entités du DOCOB			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
<p>Réflexion et mise en place d'un système permettant les prises d'eau tout en maintenant les débits biologiques minimum sur les cours d'eau.</p> <p>Mise en place d'un système de « trop plein » de débordement ou de surverse fixé à une cote précise (en fonction du débit moyen du cours d'eau / fossé ou canal)</p>		Plan de gestion des entités		
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Respect du Débit minimum biologique		Registre de suivi des prélèvements Bilan annuel des Plans de gestion des entités Contrôle des agents de l'Etat		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Propriétaires et gestionnaires des entités		Gestionnaires des entités / (ONEMA / DDT / FDAPPMA / CG)		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
Estimation du coût total des actions pour 5 ans			 €

Code Natura 2000 A32312 P et R	Entretien courant (nettoyage grille / curage des fossés) Mesure B21			Priorité Moyenne
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – Gestion des milieux			
Objectif(s) opérationnel	La mesure vise le curage et l'entretien des canaux et fossés d'alimentation en eau des étangs de la plaine du Forez afin de garantir la pérennité des étangs			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB ou plan de gestion		Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	TOUS	TOUTES		TOUTES
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble des entités du DOCOB			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
Curage régulier des fossés d'alimentation et nettoyage des grilles			Plan de gestion des entités	
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
/		1 / Tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) 2 / Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Propriétaires et gestionnaires d'entités		Animateur du DOCOB / Gestionnaires et propriétaires d'entités / ONEMA / DDT		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
Curage manuel ou mécanique des fossés d'alimentation				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans			 €
Propriétaires ou Prestataires (si travaux lourds)				

Code Natura 2000 A32312	Gestion extensive des prairies : pâturage et fauche Mesure B22			Priorité Haute
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – Gestion des milieux			
Objectif(s) opérationnel	Maintenir voire favoriser le maintien des habitats et des espèces IC			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB et plans de gestion		Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	<i>Tous</i>	/		<i>Cuivré des Marais</i>
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
<i>Entités de David et Biterne</i>			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
Cet engagement vise à avoir une gestion pastorale des prairies adapté aux enjeux écologiques (retard de la période de fauche des prairies en périphérie des étangs, absence de fertilisation,...). Cette gestion est déjà effective sur les 2 sites concernés dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion.			Plans de gestion des sites	
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Suivi de la végétation et du Cuivré des marais		Cahiers des charges		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Gestionnaires & Animateur du DOCOB		Gestionnaires des entités / DDT / Chambre d'agriculture / CREN / CG / LPO		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
Plan de gestion pastorale des sites définissant les modalités de gestion agricole des parcelles : dates de fauche, chargement de pâturage, niveau de fertilisation....				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				... €

Code Natura 2000	Contrôle et suivi du Ragondin / rats musqués et autres espèces invasives potentielles Mesure B23			Priorité Haute
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – Gestion des milieux			
Objectif(s) opérationnel	Lutte contre les espèces invasives vraies et potentielles : - Lutte contre ragondin / rat musqué - Lutte contre les poissons indésirables - Lutte contre les plantes exotiques envahissantes			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB ou plan de gestion		Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	TOUS	TOUTES		TOUTES
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble des entités du DOCOB			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Piégeage ragondin et rat musqué - Veille scientifique - Définition d'un plan d'intervention d'urgence en cas d'envahissement rapide de certaines plantes exotiques pouvant menacer la pérennité des étangs 			Plan de gestion des entités	
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
/		Nombre d'individus prélevés		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Gestionnaires et propriétaires d'entités		Fédération départemental des Chasseurs de la Loire Piégeurs agréés Groupement de lutte contre les ragondins et rat musqué CBNMC / DDT / ONCFS / LPO		

Code Natura 2000	Gestion piscicole et/ou cynégétique des entités Mesure B24			Priorité Moyenne
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – Gestion des milieux			
Objectif(s) opérationnel	La mesure vise à maintenir des activités socio-économiques fortes garantes de la conservation des plans d'eau.			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB « étangs du Forez »		Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	TOUS	TOUTES	TOUTES	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble des entités du DOCOB			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
. Mise en œuvre des préconisations et actions prévues dans chaque plan de gestion des sites sur les thèmes « gestion piscicole » et « activités cynégétiques » (situation variable selon les sites).		Plans de gestion		
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
/		1 / Tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) 2 / Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Propriétaires et gestionnaires d'entités		Animateur du DOCOB / Gestionnaires d'entités / FDC / FDAAPPMA / ONCFS / ONEMA / Syndicat des propriétaires		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
Estimation du coût total des actions pour 5 ans			 €
Propriétaires ou Prestataires				

Code Natura 2000	Mesures aqua-environnementales		Aucune priorité
	Mesure B25		
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – Gestion des milieux		
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des conditions favorables aux espèces végétales et habitats d'Intérêt Communautaire. - Développer des méthodes de production aquacole contribuant à l'amélioration de l'environnement et à la préservation de la nature. Ces mesures concernent notamment les étangs de pisciculture. Un catalogue de mesures et des cahiers des charges sont en cours de finalisation à l'échelle nationale. 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB Etangs du Forez		Plans de gestion des entités	
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	TOUS	TOUTES	TOUTES
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
L'ensemble des entités du DOCOB			/

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
Principaux critères d'éligibilité : <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter un ou plusieurs étangs d'une surface cadastrale minimale cumulée de 10 ha au total, - Exercer une activité piscicole et justifier d'une production commerciale, - Tenir un registre d'élevage, - Ne pas être engagé dans un dispositif de même nature, notamment une mesure agro-environnementale territorialisée (MAET) ou le Plan étangs de la Loire. 	Action spécifique du DOCOB

Durée programmée				
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
/	Cahier des charges / Nombre de contrat signé
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Au regard des critères d'éligibilité à cette action il est peu probable que des MAquaE soient signées.	Gestionnaires et propriétaires d'entités / DDT / DRAAF

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	Coûts
Nature des opérations	
Les MAquaE sont co-financées par le Fonds Européen pour la Pêche (FEP), le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et les Conseils généraux.	

Code Natura 2000	Gestion des ceintures végétales Mesure B26			Priorité Haute
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – Gestion des milieux			
Objectif(s) opérationnel	Conserver les formations végétales hébergeant une faune et flore remarquables.			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB « Etangs du Forez »</i>		<i>Plans de gestion des entités</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	<i>TOUS</i>	<i>TOUTES</i>	<i>TOUTES</i>	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
<i>L'ensemble des entités du DOCOB</i>			<i>/</i>	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
Les ceintures végétales peuvent avoir tendance à évoluer spontanément vers le boisement en l'absence de mesures d'entretien. Dans ce cas, une coupe de végétaux ligneux sera réalisée.		Programme « étangs de la Loire »		
Durée programmée				
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<i>/</i>		tenue du cahier d'enregistrement des interventions		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Propriétaires et gestionnaires		Gestionnaires / DDT / CG / CBNMC		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
Coupe des végétaux ligneux : saule, aulne				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				0 €

Code Natura 2000 A32306 R	Gestion et entretien des haies Mesure B27			Priorité Moyenne
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – Gestion des milieux			
Objectif(s) opérationnel	<p>Cette action vise à favoriser le maintien d'un réseau de haies au sein des entités de ce DOCOB.</p> <p>Cette action est favorable à la biodiversité, en particulier à certains oiseaux remarquables inféodés aux haies, mais également aux chauves souris forestières (Barbastelle d'Europe). Les haies présentent également de multiples autres fonctions en contribuant, par exemple, à la lutte contre l'érosion, au maintien des berges des étangs, tout en participant à la préservation de la qualité de l'eau et au maintien des corridors de déplacements.</p>			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB « étangs du Forez »		Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	TOUTS	TOUTES	TOUTES	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble des entités du DOCOB			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
Rédaction d'un cahier des charges avec notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Non arrachage des haies - Entretien sur une période de non nidification (novembre à février) - Plantation d'espèces locales (liste intégrée au cahier des charges) 			Respect d'un cahier de charges	
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
/				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Propriétaires et gestionnaires d'entités		Animateur du DOCOB / Gestionnaires d'entités		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
Estimation du coût total des actions pour 5 ans			 €
Propriétaires ou Prestataires (si travaux lourds)				

Code Natura 2000	Travaux « Milieux » Mesure B31			Aucune priorité
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – Gestion des milieux			
Objectif(s) opérationnel	Création de conditions favorables aux espèces végétales et habitats d'IC			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB ou plan de gestion</i>		<i>Plans de gestion des entités</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	<i>TOUS</i>	<i>TOUTES</i>		<i>TOUTES</i>
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
<i>L'ensemble des entités du DOCOB</i>			<i>/</i>	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
Cette fiche action a pour objet la réalisation et la conception de travaux d'aménagements favorables aux milieux naturels remarquables.			Programme « étangs de la Loire »	
Durée programmée				
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<i>/</i>		<i>/</i>		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
<i>/</i>		<i>/</i>		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
Action non prévue dans les 5 années du présent DOCOB – l'ensemble des aménagements ont été réalisés sur les entités.				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				0 €

Code Natura 2000	Travaux « Structures annexes »		Aucune priorité	
	Mesure B32			
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – Gestion des milieux			
Objectif(s) opérationnel	Cette action comprend la restauration et l'entretien des structures annexes : fossés d'alimentation en eau, ouvrages annexes, digues.			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB ou plan de gestion</i>		<i>Plans de gestion des entités</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	<i>TOUS</i>	<i>TOUTES</i>		<i>TOUTES</i>
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
<i>L'ensemble des entités du DOCOB</i>			<i>/</i>	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
Cette fiche « Action » est mise pour un éventuel renouvellement de ce présent DOCOB.			Programme « étangs de la Loire »	
Durée programmée				
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<i>/</i>		tenue du cahier d'enregistrement des interventions		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
<i>/</i>		<i>/</i>		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
Action non prévue dans les 5 années du présent DOCOB – l'ensemble des aménagements ont été réalisés sur les entités.				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				0 €

Code Natura 2000 A32327P	Mise en place d'actions innovantes au profit des espèces et/ou habitats ayant désignés le site Mesure B33	Aucune priorité
Thème du DOCOB	Biodiversité et conservation des milieux – Génie écologique et hydraulique	
Objectif(s) opérationnel	<p>L'objectif affiché de ces actions « innovantes » est la conservation des espèces et habitats ayant motivés la désignation du site.</p> <p>Les actions innovantes peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La remise en place d'anciennes « pratiques de gestion » : brulis / chaulage ... - La lutte contre les espèces invasives, permettant d'intervenir très rapidement en cas d'arrivée d'une nouvelle espèce envahissante sur un étang : exemple de la jussie ... - Actions ciblées sur une espèce : <ul style="list-style-type: none"> o Réflexion sur les travaux favorables à la régénération de la Marsilée à quatre feuilles. (à croiser avec la fiche mesure B31) 	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
<i>DOCOB ou plan de gestion</i>		<i>Plans de gestion des entités Programme « flore patrimoniale 42 »</i>
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire
	<i>TOUS</i>	<i>TOUTES</i>
		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
		<i>TOUTES</i>
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :
L'ensemble des entités du DOCOB		/
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre		
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre
Durée programmée		
Calendrier de réalisation		
Année 1	Année 2	Année 3
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
/		/
Bénéficiaires		Partenaires techniques
/		/
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles		
Nature des opérations		Coûts
Estimation du coût total des actions pour 5 ans		... €

VI.3.3. THEME C – ÉTUDES ET SUIVIS

Étude d'optimisation de la ressource en eau		Mesure C11			Priorité moyenne
Thème du DOCOB		Biodiversité et conservation des milieux - Hydrologie			
Objectif(s) opérationnel		<p>Maîtriser l'alimentation en eau des étangs et sa qualité (mesure C11) :</p> <p>La plaine du Forez subit une forte pression sur la ressource en eau en terme quantitatif (AEP, irrigation, industries...). Il convient donc de garantir la pérennité en eau des étangs pour assurer la préservation des espèces qui leur sont inféodées.</p> <p>Sur les 5 entités du DOCOB, 2 (Plantées / Poncins) sont alimentés en eau par le canal du Forez (qui lui-même dépend des modifications de fonctionnement du barrage de Grangent sur le fleuve Loire).</p> <p>L'objectif de l'action est donc de mieux prendre en compte les niveaux d'eau nécessaire aux espèces présentes en engageant une concertation entre la structure animatrice et les acteurs impliqués dans la ressource en eau du canal et de la Loire, à savoir la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes, le SMIF qui gère le canal et le CG42 propriétaire du canal du Forez. Les gestionnaires des étangs dont l'alimentation en eau dépend du canal pourront être également concertés par la structure animatrice.</p>			
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB étangs du Forez</i>			<i>DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>		<i>Tous</i>	
Localisation - Périmètre d'application :				Superficie ou linéaire estimé :	
<i>tous</i>				<i>/</i>	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre		
Animation d'un groupe de travail par la structure animatrice réunissant l'ensemble des acteurs précités Réflexion sur l'échelle pertinente pour la réalisation de l'étude (SAGE, BV, échelle du site)			SAGE Loire en RA Prestataire extérieur		
Durée programmée		5 ans			
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<i>/</i>			Rapport d'expertise		
Bénéficiaires			Partenaires techniques		
<i>/</i>			BE ou organisme spécialisé / CG / SMIF / DDT / SAGE		

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coûts
Cette réflexion se fera dans le cadre de l'élaboration du SAGE Loire en RA	
Estimation du coût total des actions pour 5 ans €

Code Natura 2000	Mise en place de protocoles communs de suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (IC) Mesure C21			Priorité haute
Thème du DOCOB	Suivis scientifiques – Milieux et Flore			
Objectif(s) opérationnel	Utilisation des mêmes protocoles de recueil de données sur les 5 entités afin de permettre une comparaison entre entités et une comparaison interannuelle			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités Programme « étangs de la Loire »		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	Tous	Tous	Tous	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du périmètre du site N2000			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
<p>Une synthèse des inventaires et suivis en place sur les sites a été réalisée dans ce présent document (p 51 partie II.6). Dans cette synthèse nous observons que les méthodologies des suivis sont différentes d'une entité à l'autre.</p> <p>Une réunion, avec l'ensemble des gestionnaires et propriétaires des entités, sera organisée par l'animateur Natura 2000 en année N, afin d'échanger scientifiquement sur les protocoles de suivis actuels (points forts et points faibles). Sur cette base et dans un second temps, un travail technique de proposition d'harmonisation des protocoles de suivis sera réalisé.</p>		<p>Réunion technique avec les gestionnaires d'entités, la structure animatrice du DOCOB et l'Etat (1^{ère} année)</p> <p>Travail technique de proposition d'harmonisation des suivis (2^{ème} année)</p>		
Durée programmée		2 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X			
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Utilisation des mêmes protocoles sur les 5 entités		Compte rendu des réunions Rapports d'expertises des gestionnaires (ou des prestataires extérieurs : Association / BE)		

Bénéficiaires	Partenaires techniques
Propriétaires et gestionnaires des entités	Gestionnaires des entités / CREN Association spécialisée / Bureau d'Etudes / CNBMC/ Experts scientifiques Réseau de sites N2000 (échanges techniques avec la Brenne ou Les Dombes) ayant les mêmes types de milieux

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coûts
<u>Animateur du site N2000:</u> 1 ère année : 1 jour de réunion + 1 jour pour la préparation et la rédaction du compte rendu 2 ^{ème} année : Harmonisation des protocoles de suivis (3 jours)	
Estimation du coût total des actions pour 5 ans 5 jours	€

Code Natura 2000	Suivi de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire (IC) Mesure C22			Priorité haute
Thème du DOCOB	Suivis scientifiques – Milieux et Flore			
Objectif(s) opérationnel	Evaluer l'état de conservation et l'évolution des habitats naturels d'intérêts communautaires			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB étangs du Forez</i>		<i>DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités Programme « étangs de la Loire »</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du périmètre du site N2000			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
Réalisation de suivis des habitats d'IC avec le protocole commun aux entités du site N2000. L'animateur aura un rôle de coordination entre les acteurs récolteurs de données pour prévenir les propriétaires et faciliter la diffusion des bilans en lien également avec l'animateur de la ZPS.		Plan de gestion des entités		
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Utilisation des mêmes protocoles sur les 5 entités		Rapports d'expertises des gestionnaires (ou dans le cas échéant des prestataires extérieurs)		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Propriétaires et gestionnaires des entités		Gestionnaires des entités / CBNMC / CREN / CNRS Montpellier Prestataires extérieurs : Association / Bureau d'Etudes		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
- Inventaire et suivis des habitats d'IC				
				0 €

Estimation du coût total des actions pour 5 ans	
<p>Ces suivis sont déjà financés à travers les plans de gestion des entités (pour Biterne / Plantées / David et La Ronze)</p> <p>En ce qui concerne l'entité de Poncins, ces suivis sont réalisés via le programme « étangs de la Loire »</p>	

Code Natura 2000	Suivi de l'évolution des espèces végétales patrimoniales et d'intérêt communautaire (IC) Mesure C23			Priorité haute
Thème du DOCOB	Suivis scientifiques – Milieux et Flore			
Objectif(s) opérationnel	Evaluer l'état de conservation et l'évolution des espèces végétales patrimoniales et d'intérêt communautaire			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités Programme « étangs de la Loire » Programme Flore patrimoniale de la Loire		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>		<i>Tous</i>
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du périmètre du site N2000			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
Réalisation de suivis des espèces végétales patrimoniales et d'IC avec le protocole commun aux entités du site N2000. L'animateur aura un rôle de coordination entre les acteurs récolteurs de données pour prévenir les propriétaires et faciliter la diffusion des bilans en lien également avec l'animateur de la ZPS.		Plan de gestion des entités Plan de conservation de la Caldésie mit en place par le CNBMC qui en assure la maîtrise d'ouvrage. programme « flore patrimoniale de la Loire » animé par le CG42)		
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Utilisation des mêmes protocoles sur les 5 entités		Rapports d'expertises des gestionnaires (ou dans le cas échéant des prestataires extérieurs)		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Propriétaires et gestionnaires des entités		Gestionnaires des entités (et CBNMC pour la partie spécifique Caldésie) / SSNLF / CREN Prestataires extérieurs : Association / Bureau d'Etudes		

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coûts
- Inventaire et suivis des espèces végétales patrimoniales et d'IC	
Estimation du coût total des actions pour 5 ans Financés à travers les plans de gestion des entités	0 €

Code Natura 2000	Étude des causes de régression de la Massette (<i>Typha latifolia</i>) Mesure C24			Priorité moyenne
Thème du DOCOB	Suivis scientifiques – Milieux et Flore			
Objectif(s) opérationnel	<p>Trouver les causes de disparition de la Massette dans la plaine du Forez.</p> <p>La Massette a tendance à disparaître des étangs de la plaine du Forez. Les raisons de cette disparition ne sont pas connues. Parmi les causes possibles sont avancées l'abandon de certaines pratiques (brûlis hivernal), la dégradation par les ragondins et rats musqués ou encore la mauvaise qualité d'eau des étangs.</p>			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités Programme « étangs de la Loire »		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	Tous	Tous	Tous	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du périmètre du site N2000			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
<p>La structure animatrice en lien avec les gestionnaires d'entités recherchera et missionnera un organisme spécialisé. La zone d'étude sera étendue à d'autres étangs de la plaine du Forez afin d'avoir un meilleur échantillonnage (étangs alimentés par le canal / par eaux de ruissellement ; étangs en contexte forestier / contexte prairial ; pratiques de gestion diverses comme le brûlis...).</p>			Mesure spécifique au DOCOB	
Durée programmée		1 an		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
		X		
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
-		Rapport d'expertise du prestataire		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Propriétaires et gestionnaires des entités		Gestionnaires des entités Prestataires extérieurs / ISARA / CBNMC / SSNLF		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
<p>Structure animatrice du DOCOB :</p> <p>Recherche de prestataire (1 jour l'année N+3)</p> <p>Prestataire extérieur : à identifier</p> <p>Expertise de terrain + rapport : prestataire (devis prestataire)</p>				€

Estimation du coût total des actions pour 5 ans Sur devis du prestataire	0 €
--	------------

Code Natura 2000	Étude microfaune benthique Mesure C31		Priorité moyenne	
Thème du DOCOB	Suivis Scientifiques – Etudes faunistiques			
Objectif(s) opérationnel	Connaissance de la production en microfaune benthique des plans d'eau. Faire le lien avec la production piscicole des plans d'eau			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>		<i>Tous</i>
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
Plans d'eau du site N2000			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
Intervention d'un organisme spécialisé			/	
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
		X		
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Méthodologie similaire aux 5 entités		Rapport d'expertise		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Gestionnaires des entités et structures animatrice		Gestionnaires des entités et organisme spécialisé ISARA		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
Structure animatrice du DOCOB : Recherche de prestataire (1 jour l'année N+3) Prestataire extérieur : à identifier Expertise de terrain + rapport : prestataire (devis prestataire)				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans			 €

Code Natura 2000	Suivi de la gestion piscicole Mesure C32			Priorité moyenne
Thème du DOCOB	Suivis Scientifiques – Etudes faunistiques			
Objectif(s) opérationnel	La structure animatrice devra : <ul style="list-style-type: none"> - Tenir une liste à jour de prestataires pour les pêches d'étangs (suite à l'arrêt de l'activité de M. Escalon) ; - Animer une réflexion sur un suivi des espèces indésirables (notamment les poissons) ; - Recueillir l'ensemble des éléments concernant la pisciculture des différents plans d'eau appartenant aux entités (empoissonnement par espèces / résultats de pêche par espèces). 			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez Plan de gestion piscicole des entités		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	Tous	Tous		Tous
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
Plans d'eau du site N2000			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour d'un listing de prestataires pour les pêches et l'empoissonnement d'étangs - Recueil d'informations sur la gestion piscicole de chaque plan d'eau auprès des gestionnaires - Rédaction d'un document de comparaison interannuelle entre sites et sur la productivité des plans d'eau (en lien avec les études sur la microfaune benthique) - Vidange tous les 2 ans (cf. charte N2000 et programme étangs de la Loire) et suivis des assecs 		Charte N2000/ Programme étangs de la Loire Rédaction de document Listing des personnes ressources		
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
/		Rapport annuel de la structure animatrice		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Gestionnaires des entités et structures animatrice		Gestionnaires des entités et propriétaires / ISARA / Syndicat des propriétaires d'étangs / DDT		

Code Natura 2000	Suivi de l'avifaune en lien avec la ZPS « plaine du Forez » Mesure C33			Priorité moyenne
Thème du DOCOB	Suivis Scientifiques – Etudes faunistiques			
Objectif(s) opérationnel	<p>Il n'est pas question de réaliser des inventaires ornithologiques dans le cadre du présent DOCOB. Certains inventaires sont déjà réalisés par différents gestionnaires ou prestataires extérieurs dans le cadre des plans de gestion des entités et via la mise en œuvre du DOCOB ZPS « Plaine du Forez ».</p> <p>Par contre, l'enjeu ornithologique est très fort sur les 5 entités. Il paraît nécessaire de reprendre les résultats de ces inventaires ornithologiques et de faire le lien avec les suivis réalisés dans le cadre de ce Docob</p>			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez ZPS Plaine du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	Tous	Tous	Tous	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du périmètre du site N2000			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> - Recueil des données des inventaires ornithologiques auprès des gestionnaires et des prestataires extérieurs identifiés dans les plans de gestion (FDCL / LPO Loire) - Croisement de ces données avec celles récoltées via les suivis mis en œuvre dans le cadre de ce Docob 		<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de ces éléments au document de synthèse annuel et final 		
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
/		Rapport de synthèse annuel et final		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Gestionnaires des entités et structures animatrices		Gestionnaires des entités / FDCL / LPO Loire / ONCFS / CNRS de Montpellier / CG 42		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				Coûts
Nature des opérations				
Structure animatrice : Recueil des données : 1 jour par an Intégration de données à la synthèse annuelle : 2 jours par an			 €
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				

Code Natura 2000	Inventaire / veille lépidoptères & odonates Mesure C34			Priorité moyenne
Thème du DOCOB	Suivis Scientifiques – Etudes faunistiques			
Objectif(s) opérationnel	<p><u>Lépidoptères</u> :</p> <p>Dans le cadre d'études faunistiques, une attention particulière sera portée sur le Cuivré des marais. Cette étude tachera, durant la première année, de faire le point sur l'état des populations. Des suivis annuels seront éventuellement mis en place afin de suivre l'évolution de cette espèce, en lien notamment avec les pratiques de gestion.</p> <p><u>Odonates</u> :</p> <p>Dans le cadre de ces études, une recherche des espèces potentiellement inscrites à l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore sera faite et plus particulièrement la recherche de l'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>). Celle-ci a une nette préférence pour les petits cours d'eau. mais peuvent potentiellement aussi être contacté sur les entités.</p>			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	Tous	Tous	Tous	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du périmètre du site N2000			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
<p>Faire un état des lieux de la population de « Cuivré des marais » sur le site</p> <p>Rechercher les espèces d'odonates inscrites à l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore en axant la recherche sur l'Agrion de mercure</p> <p>Intervention d'un organisme spécialisé</p>		Plan de gestion des entités		
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
		Rapport d'expertise		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Gestionnaires des entités et structures animatrices		Gestionnaires des entités		

Code Natura 2000	Inventaires chiroptères		Priorité faible
	Mesure C35		
Thème du DOCOB	Suivis Scientifiques – Etudes faunistiques		
Objectif(s) opérationnel	Cette étude a pour objectif d'identifier les espèces présentes sur les entités, de déterminer les zones de chasse privilégiées par les chauves-souris et de localiser d'éventuels secteurs favorables au gîte des chauves-souris (reproduction et/ou hivernage), en particulier par les espèces présentant un intérêt patrimonial. Les inventaires se dérouleront sur 3 entités : Poncins / La Ronze et Biterne (Les entités David et Les Plantées ayant déjà été inventoriés)		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
<i>DOCOB étangs du Forez</i>		<i>DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités</i>	
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	/	/	Barbastelle d'Europe
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
Sur les entités : Biterne / Poncins et la Ronze			/

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Les recherches des gîtes d'hivernage et/ou de reproduction se feront aux saisons propices, visuellement, notamment à travers la prospection dans les gîtes arboricoles potentiels (fissures dans les arbres,...).</p> <p>Pour les territoires de chasse, les prospections nocturnes seront effectuées sous forme de points d'écoute à l'aide de deux types de détecteur d'ultrasons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le détecteur D 240X (Pettersson) permet d'apprécier le son en hétérodyne et en expansion de temps. La majorité des contacts ont été identifiés au niveau spécifique sur le terrain. Pour les cas litigieux, les sons seront enregistrés et analysés ultérieurement avec le logiciel Batsound Pro version 3.31. - Le détecteur d'ultrasons SM2 Bat à division de fréquence permet d'obtenir à la fois des données spécifiques et quantitatives (nombre de contacts par heure). Les SM2 Bat seront disposés plusieurs heures dans différents milieux présents sur la zone d'étude en début de nuit. Ils enregistrent automatiquement l'ensemble des contacts de chauves-souris détectés et les enregistrements sont ensuite analysés et identifiés sur ordinateur. 	<p>Prestation externe (association / BE)</p>

--	--

Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X				

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
Nombre d'espèces contactées par site Nombre de contacts / heure	Rapport d'expertise
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Gestionnaires des entités et structures animatrices	Associations : Groupe Chiroptères RA / LPO Bureau d'Etudes

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coûts
<u>Prestation extérieure sur 3 sites l'année N (ou N+1) :</u>	
2 nuits d'inventaires par site (soit 6 nuits)	0 €
1 jour de rédaction / cartographie par site (3 jours)	0 €
Estimation du coût total des actions pour 5 ans	0 €

Code Natura 2000	Inventaires micro mammifères aquatiques Mesure C36			Priorité moyenne
Thème du DOCOB	Suivis Scientifiques – Etudes faunistiques			
Objectif(s) opérationnel	Cette étude a pour objectif d'identifier les espèces présentes sur les entités, en particulier par les espèces présentant un intérêt patrimonial et reconnues d'intérêt communautaire : présence des Crossopes aquatiques et de Miller (espèces annexe II de la directive « habitat-faune-flore »)			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	Tous	Tous	Tous	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du périmètre du site N2000			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
L'inventaire se déroulera par capture d'individus et identification en main (une autorisation de capture à des fins scientifiques est obligatoire). Des modèles de piège à micro-mammifères non mutilants qui permettent de capturer les animaux vivants (pièges INRA, pièges SHERMAN). Les pièges sont disposés à même le sol dans les passages sans guidage.		Prestation externe		
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	X			
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Méthodologie imposée (capture par piège)		Rapport d'expertise		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Gestionnaires des entités et structures animatrices		Associations / BE		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				Coûts
Nature des opérations				
Prestation externe : - Pose de piège SCHERMAN : 2 nuits par entités (total de 10 nuits) - Rédaction et cartographie : 1 jour par entité (total de 5 jours)				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				€

Code Natura 2000	Bilan annuel des actions d'études Mesure C41 & C42			Priorité faible
Thème du DOCOB	Suivis Scientifiques – Suivis et bilan			
Objectif(s) opérationnel	L'objectif prioritaire de cette action est de rédiger un bilan annuel par entité des inventaires et suivis réalisés (mesure C41). De nombreux suivis vont se dérouler sur les entités (faune / flore / habitat). Ce bilan s'adressera en premier lieu aux propriétaires privés et aux gestionnaires (pour mieux les informer et les inclure à la démarche) puis dans un second facilitera une synthèse finale au terme de ce DOCOB.			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire		Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>		<i>Tous</i>
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
L'ensemble du périmètre du site N2000			/	

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<p>Le bilan, par entité, présentera chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre et la typologie (faune, flore, habitats,...) des suivis réalisés chaque année sur les entités concernées - Les dates de passages des différents prestataires (avec nom de l'organisme) ainsi qu'une synthèse des principaux résultats observés. - Un bilan sur les prélèvements effectués : ragondins et rat musqué. <p>Ces bilans annuels permettront de produire un bilan de l'ensemble des suivis réalisés au cours du DOCOB.</p>	Structure animatrice du DOCOB

Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
Rapport annuel de la structure animatrice	Rapport d'expertise des prestataires
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Gestionnaires des entités et structures animatrices	Associations / BE

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coûts

<u>Structure animatrice du DOCOB :</u> - 2 jours par entité et par an (soit 10 jours par an soit 50 jours pour la durée du DOCOB)	
Estimation du coût total des actions pour 5 ans	€

VI.3.4. THEME D – COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Code Natura 2000	Mise en œuvre de projets pédagogiques Mesure D11			Priorité faible
Thème du DOCOB	Pédagogie de l'environnement et tourisme vert			
Objectif(s) opérationnel	Sensibiliser le grand public à la conservation des étangs du Forez, à leur rôle écologique, socio-économiques sur ce site « vitrine » Natura 2000.			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	Tous	Tous	Tous	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
Uniquement sur Biterne et David qui forment les sites « vitrine » de ce DOCOB, les autres n'ayant pas vocation à accueillir le grand public (sauf l'étang des plantées dans des conditions particulières)			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre		
Sensibiliser le grand public à la préservation des étangs foréziens et à la politique de Natura 2000 à travers les 2 sites « vitrine » : étangs de Biterne et étang David où des aménagements pédagogiques ont été installés par les gestionnaires (observatoires, parcours ludique,...).		Prestation externe		
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
-				/ €
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				

Code Natura 2000	Signalisation routière des sites Mesure D12			Priorité faible
Thème du DOCOB	Pédagogie de l'environnement et tourisme vert			
Objectif(s) opérationnel	Mise en place d'une signalétique routière afin de guider les visiteurs vers les entités ouvertes au grand public (David et Biterne).			
Documents visés		Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB étangs du Forez</i>		<i>DOCOB ZPS Plaine du Forez</i> <i>Plans de gestion des entités</i>		
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire	
	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>	<i>Toutes</i>	
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :	
Entité de Biterne (après les travaux - muséographie) et David			/	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
Mise en place de panneaux directionnels en bordure de voirie départementale : une réflexion est actuellement menée sur ce thème au sein de la délégation au développement durable (3D) du Conseil Général.			/	
Durée programmée		5 ans		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	X			
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Installation de panneaux de signalisation		Mise en place de panneaux		
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Gestionnaires d'entités		Conseil Général de la Loire : 3D		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coûts
- Installation de panneaux de signalisation				
Estimation du coût total des actions pour 5 ans				XXX €

Code Natura 2000	Communication Mesure D21		Priorité faible
Thème du DOCOB	Communication		
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les autres propriétaires d'étangs (hors DOCOB) aux enjeux de préservation de « l'écosystème étang » (mesure D21) - Communiquer sur les résultats du DOCOB : travaux, financements, suivis ... mis en place sur les 5 entités qui forment une « vitrine » expérimentale (mesure D21) 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB étangs du Forez		DOCOB ZPS Plaine du Forez Plans de gestion des entités Programme « étangs » du Conseil Général de la Loire	
Habitats et espèces concernés :	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces végétales remarquables et d'intérêt communautaire	Espèces animales remarquables et d'intérêt communautaire
	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :
Plaine du Forez et l'ensemble du département de la Loire			/

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<u>Techniciens de la structure animatrice :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'articles ; - Recherche d'illustrations. - Mise en ligne des articles et documents fournis (sites internet DDT / structure animatrice du DOCOB / gestionnaires d'entités ...) ; - PAO / infographie de la lettre spécifique du site N 2000 	Communication <ul style="list-style-type: none"> - Communication commune avec la ZPS « plaine du forez », reprenant la charte graphique de la structure animatrice ; - Mise en ligne d'articles et/ou de la synthèse - « Le chasseur de la Loire » : revue de la Fédération départementale des chasseurs de la Loire.

Durée programmée	5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
Adhésion de nouveaux propriétaires à la démarche Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lettres réalisées sur la durée du DOCOB (1 par an) - Nombre de lettre diffusée
Bénéficiaires	Partenaires techniques
L'ensemble des propriétaires d'étangs du département de la Loire	Gestionnaires des entités Syndicat des Propriétaires d'Etangs de la plaine du Forez

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'articles ↳ 2 jours par an (soit 10 jours sur la durée du DOCOB) - Mise en ligne sur sites internet ↳ 1 jour par an (soit 5 jours sur la durée du DOCOB) - PAO / Infographie ↳ 2 jours par an (soit 10 jours sur la durée du DOCOB) 	
<p>Estimation du coût total des actions pour 5 ans</p> <p>Rédaction : 10 jours</p> <p>Mise en ligne sur sites internet : 5 jours</p> <p>Mise en page et PAO : 10 jours</p> <p>Financeurs :</p>	0 €

VI.3.5. CHARTE NATURA 2000 – SITE « ETANGS DU FOREZ »

Remarques : à la demande des services de l'Etat, et afin de disposer de documents homogènes pour les propriétaires d'étangs, la présente charte du site N2000 « étangs du Forez » est une adaptation de celle rédigée dans le cadre de la ZPS « Plaine du Forez » (document d'objectifs validé en 2009).

Charte NATURA 2000 du site FR8201755 « étangs du Forez »

Respecter les réglementations relatives aux Codes de l'environnement, rural et forestier concourant à la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

- ✓ *Point de contrôle : absence / présence de procès-verbal relatif à ces réglementations*

Autoriser et faciliter l'accès au(x) parcelles(s) au(x) chargé(s) de mission désigné(s) par le comité de pilotage intervenant dans l'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs, la réalisation de suivis scientifiques ou dans la lutte contre les espèces (animales et végétales) invasives.

Le(s) chargé(s) de mission mandaté(s) par le comité de pilotage informera(ont) préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations selon les modalités suivantes : courrier suivi par un appel téléphonique pour une prise de rendez-vous nominative. Il(s) communiquera(ont) les résultats à la demande du signataire, dont la responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident.

- ✓ *Point de contrôle : absence de problèmes d'accès*

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles :

Informier tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte Natura 2000 des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

- ✓ *Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte Natura 2000 par le mandataire ou le prestataire.*

Prendre en compte les enjeux Natura 2000 et associer la structure mandatée par le comité de pilotage en cas de projet d'implantation d'aménagements lourd (drainage sur des surfaces inférieures à 1000 m², création de chemin, route, piste d'exploitation,...)

- ✓ *Point de contrôle : état des aménagements avant signature, bilan annuel de la structure animatrice.*

Recommandations :

Signaler, à la structure animatrice, la présence d'engin motorisé au sein des milieux naturels du site, en dehors des propriétaires, ayants-droits et véhicules de services et secours autorisés.

Signaler, à la structure animatrice, la présence de déchets, de remblais (ordures, gravas, terre exogène, déchets verts ...) et toute mise à nue du sol.

LES ETANGS

Engagements soumis à contrôles :

Respect des pratiques traditionnelles et réglementaires : gestion en "bon père de famille". Pratiquer une pisciculture extensive favorable aux espèces animales et végétales ainsi qu'à leurs habitats.

- ✓ *Point de contrôle : présence d'une végétation palustre (roselières, jonchaies...) d'une surface minimale de 0,5 hectare et/ou présence d'une espèce végétale protégée sur le plan national*

Réaliser une vidange d'étang selon les respects des usages locaux et de la chronologie de la chaîne d'étang (**au moins une fois tous les 2 ans, sauf dérogation à 3 ans obtenue après accord des services de l'Etat**)

- ✓ *Point de contrôle : tenue d'un cahier d'enregistrement*

Ne pas vidanger l'étang entre le 15 mars et 15 août, sauf dans le cas d'un assec prolongé ou de travaux programmés et avec l'accord de la structure mandatée par le comité de pilotage. En cas de vidange accidentelle pendant cette période, la structure mandatée doit être avertie par écrit.

- ✓ *Point de contrôle : Constat sur place*

Ne pas utiliser de pesticides dans les étangs

- ✓ *Point de contrôle : constat sur place*

Garantir un entretien régulier des ouvrages

- ✓ *Point de contrôle : constat sur place*

Ne pas exercer d'activité commerciale de type pêche à la ligne ou base de loisirs

- ✓ *Point de contrôle : constat sur place*

Ne pas pratiquer de travaux lourds remettant en cause l'aspect paysager et l'intérêt écologique de l'étang

- ✓ *Point de contrôle : constat sur place*

Lutter contre les espèces envahissantes pour lesquelles une intervention de lutte est prioritaire, de la manière suivante :

- Concernant les espèces végétales et l'Ecrevisse de Louisiane : signaler la présence des espèces à la structure mandatée par le comité de pilotage ;
- Ragondin et Rat musqué : autoriser et faciliter l'accès au(x) parcelles(s) au(x) chargé(s) de mission désigné(s) par le comité de pilotage et/ou au(x) piéteur(s) agréé(s) mandaté(s) suite à la mise en place de pièges ;
- Perche-soleil, Pseudorasbora, Poisson-chat : mise en place, en sortie d'étang, de dispositif de type grille pour limiter leur prolifération uniquement en période de vidange.

- ✓ *Point de contrôle : Autoriser l'accès au(x) chargé(s) de mission ou piéteur(s) mandaté(s) et constat sur place de mise en place de grille.*

Ne pas réaliser de travaux sur des sites de nidification d'oiseaux entre le 15 mars et le 15 juillet (période de reproduction). (sauf cas particulier d'étang en assec prolongé ou accord de la structure mandatée par le comité de pilotage).

- ✓ *Point de contrôle : constat sur place*

Recommandations :

Réaliser une pêche annuelle

Lutter contre les espèces exotiques animales et végétales envahissantes suivantes :

- Liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes pour lesquelles une intervention est prioritaire (liste en annexe)
- Autres espèces animales et végétales exotiques menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité (liste en annexe)

Ne pas faucher, du 1^{er} mars au 15 juillet, les digues d'étangs en période de nidification des oiseaux (les digues ayant une fonctionnalité de chemin d'accès pourront être fauchées en toute période au moins sur la bande de roulement des véhicules).

Maintenir la végétation aquatique et rivulaire des étangs ainsi que les boisements humides

LES PRAIRIES PERMANENTES

Engagements soumis à contrôles

Maintenir les éléments de diversité paysagère (haies, arbres isolés, bosquets, talus, points d'eau, dépressions humides ...) sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers.

- ✓ *Point de contrôle : Etat des lieux avant signature, contrôle sur place et cartographie des principaux éléments. Vérification du maintien des éléments (ponctuels, linéaires et surfaciques) (photo aérienne/cartographie initiale).*

Ne pas apporter de traitement chimique en plein sur les prairies permanentes, sauf traitements localisés de chardons, rumex, orties et ronces (dérogations possibles sur demande auprès de la DDT pour d'autres types d'adventices).

✓ *Point de contrôle : contrôle sur place*

Ne pas gérer les refus (ligneux et herbacés) entre le 15 mars et le 30 juin, sauf cas particulier des Chardons, Rumex et orties.

✓ *Point de contrôle : contrôle sur place*

Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).

✓ *Point de contrôle : contrôle sur place*

Renouvellement par travail superficiel du sol (outils à disques ou hermes autorisés) interdit. Le renouvellement superficiel du sol est autorisé de manière exceptionnelle, et après signalement auprès de la structure animatrice, en cas de dégâts causés par les sangliers ou accidents climatiques, pour remettre en état la prairie.

✓ *Point de contrôle : contrôle sur place*

En cas de plantations d'arbres isolés, de haies, de ripisylves ... utiliser les essences naturellement présentes dans la Plaine du Forez en les diversifiant.

✓ *Point de contrôle : contrôle sur place.*

Recommandations :

Réaliser une fauche en coupes progressives (réaliser quelques tours puis fauche par bandes extérieures pour faciliter la fuite des animaux)

Gérer les refus après le 15 juillet

LES MILIEUX FORESTIERS

Engagements soumis à contrôles :

Tous les boisements :

- Abattage hors période de reproduction de la faune sauvage, soit en dehors de la période du 15 mars au 15 juillet ;
- Maintien des arbres à cavités (chauves souris). A titre indicatif, les chauves souris utilisent souvent des loges de Pic qui se situe le plus souvent entre 7 et 10 mètres (extrêmes 5-18 m).

✓ *Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.*

Ripisylves :

- Maintenir les surfaces existantes de ripisylve à la date d'engagement
- Favoriser la régénération naturelle de la forêt
- Absence de coupe rase
- Pas d'introduction d'espèces exotiques (Robinier, cultivars de Peupliers, Chêne rouge...)

- ✓ *Point de contrôle : contrôle sur place.*

En cas de reboisement (plantation volontaire) :

- Epicéa commun (*Picea abies*), Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) et tout autres résineux interdits (excepté s'ils apparaissent spontanément en régénération) ;
- Reboisement limité à 1 hectare d'un seul tenant, sauf cas d'accident climatique ou sanitaire
 - ✓ *Point de contrôle : contrôle sur place.*

Recommandations :

- Conserver, pour les insectes, oiseaux forestiers et chauves souris cavernicoles, quelques arbres sénescents, au minimum 1 arbre mort / ha (4 m³/ha), d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,3 m de hauteur sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public.
- En futaie régulière, conserver au maximum un sous-étage
- Privilégier l'évolution vers des futaies irrégulières
- Eviter les coupes rases, tous peuplements forestiers confondus
- Choix d'essences adaptées à la station forestière. De référer au guide simplifié des stations forestières du CRPF intitulé « le choix des essences forestières dans le Nord Ardèche, la Loire et le Rhône ».
- Contrôler les espèces envahissantes tant herbacées qu'arbustives (Renouée du Japon, Ailante, Balsamine, Buddleia...)
- Ne pas réaliser de travaux de récolte (exploitation) sur des sols détremés pour éviter leur compactage.

Propriétaire

Nom :

Prénom :

Etang de :

Commune de :

Fait à

Le

Signature (précédée de « lu et approuvé »)

Annexe de la Charte N 2000 des « étangs du Forez »

Liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes pour lesquelles une intervention est prioritaire

Espèces végétales	
Nom latin	Nom français
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth)° P. H. Raven	Jussie rampante ou Ludwigie
<i>Ludwigia uruguayensis</i> ssp. <i>Hexapetala</i> (Camb.) Hara	Jussie de l'Uruguay
<i>Heteranthera reniformis</i>	Hétéranthère réniforme

Espèces animales	
Nom latin	Nom français
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué
<i>Procambarus clarkii</i>	Ecrevisse de Louisiane
<i>Ictalurus melas</i>	Poisson chat
<i>Pseudorasbora parva</i>	Pseudorasbora
<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil
<i>Rana catesbeiana</i>	Grenouille taureau

Autres espèces animales et végétales exotiques menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité

Espèces végétales	
Nom latin	Nom français
<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle	Ailante, faux vernis du Japon
<i>Aster</i> sp..	Asters (plusieurs espèces)
<i>Conyza</i> sp.	Vergerette (plusieurs espèces)
<i>Egeria densa</i> Planchon	Elodée dense
<i>Elodea</i> sp.	Elodées (plusieurs espèces)
<i>Fallopia japonica</i>	Renouée du Japon
<i>Fallopia sacchalinensis</i> (Friedrich Schmidt Petrop.) N et hybrides	Renouée Sakhaline et hybrides
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier et Levier	Berce du Caucase
<i>Impatiens balfourii</i>	Impatience de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb	Impatience des lièvres ou du Cap
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss.	Lagarosiphon ou Elodée d'Afrique
<i>Myriophyllum aquaticum</i> Verll. (Verdc)	Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale à deux épis
<i>Robinia pseudacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Senecio inaequidens</i> D.C.	Séneçon du Cap
<i>Solidago</i> sp.	Verge d'Or (plusieurs espèces)
<i>Xanthium</i> sp.	Lampourdes (plusieurs espèces).

Espèces animales	
Nom latin	Nom français
<i>Trachemys scripta elegans</i>	Tortue de Floride
<i>Bufo marinus</i>	Crapaud Buffle

VI.4. CALENDRIER GLOBAL DES MESURES

Répartition des mesures du document d'objectifs à travers 5 années de mise en œuvre.

Sous THEME	ACTIONS	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Choix et mise en place de la structure animatrice dans les premiers mois de la mise en œuvre du DOCOB. La structure animatrice choisie doit assurer l'animation, la gestion administrative et la coordination du DOCOB						
Thème A : Animation et Coordination du DOCOB						
A 1 - Animation du DOCOB	A 11 - Animation du DOCOB	X	X	X	X	X
	A 12 - Comité de Pilotage annuel	X	X	X	X	X
A 2 - Coordination du DOCOB	A 21 - Rendu sur les études et suivis réalisés	X	X	X	X	X
	A 22 - Rencontre & échanges techniques : gestionnaires entités et Animateur du DOCOB (végétation envahissante / évaluation incidences /)	X	X	X	X	X
Thème B : Biodiversité et conservation des milieux						
B 1 - HYDROLOGIE	B 11 - Optimisation de la ressource actuelle (ouverture vannes / récupération d'eau)	X	X	X	X	X
	B 12 - Contrôle visuel des niveaux d'eau (mise en place d'échelle limnimétriques)	X	X	X	X	X
	B 13 - Analyses biologiques et physico-chimiques des plans d'eau		X	X		
	A 14 - Mise en conformité sur les prises d'eau & vidange	X	X			
B 2 - GESTION DES MILIEUX	B 21 - Entretien courant (surveillance / nettoyage grille / curage des fossés)	X	X	X	X	X
	B 22 - Gestion extensive des prairies : pâturage et fauche	X	X	X	X	X
	B 23- Contrôle et suivi du Ragondin / rats musqués et autres espèces invasives potentielles (poissons indésirables)	X	X	X	X	X
	B 24 - Gestion piscicole et/ou cynégétique des entités (sangliers) - (aménagement pêcheries)	X	X	X	X	X
	B 25 - Mesures aqua environnementales					

	B 26 – gestion et entretien des ceintures végétales	X	X	X	X	X
	B 27 - gestion et entretien des haies	X	X	X	X	X
B 3 - GENIE ECOLOGIQUE ET HYDRAULIQUE	B 31 – Travaux « milieux » (Reprofilage des digues et des îles, création de « hauts-fonds », ...)	Non prévue				
	B 32 – Travaux « structures annexes »	Non prévue				
	B 33 - mise en place d'actions innovantes	Non prévue				
Thème C : Etudes et suivis						
C 1 - HYDROLOGIE	C 11 - Étude d'optimisation de la ressource (qualitative et quantitative)		X	X		
C 2 – MILIEUX ET FLORE	C 21 – Mise en place de protocoles communs de suivis des habitats & espèces d'Intérêt Communautaire (et autres)	X				
	C 22 – Suivi de l'évolution des habitats IC (habitats IC + autres : roselières)	X	X	X	X	X
	C 23 – Suivi des espèces végétales patrimoniales et IC	X	X	X	X	X
	C 24 – Etude des causes de régression de la Massette (<i>Typha latifolia</i>)		X	X		
C 3 – ETUDES FAUNISTIQUES	C 31 - Etude microfaune benthique (en lien avec la production piscicole)			X	X	
	C 32 – Suivi de la gestion piscicole (liste de prestataires / comparaison entre sites / suivi des poissons indésirables)	X	X	X	X	X
	C 33 – Suivi de l'avifaune ZPS	X	X	X	X	X
	C 34 – Inventaire / veille lépidoptères & odonates		X	X		
	C 35 – Inventaires chiroptères		X	X		
	C 36 – Inventaire micro mammifères aquatiques		X	X		
C 4 - SUIVIS ET BILAN	C 41 - Suivi annuel des actions & bilan par site	X	X	X	X	X
	C 42 – Bilan des suivis réalisés au cours du DOCOB	X	X	X	X	X
Thème D : Communication et sensibilisation à l'environnement						
D 1 - PEDAGOGIE DE L'ENVIRONNEMENT ET TOURISME VERT	D 11 – Mise en route des projets pédagogiques	X	X	X	X	X
	D 12 – Signalisation des sites (routière, information, panneaux) et réflexions sur impact		X	X		
D 2 - COMMUNICATION	C 21 – Communication Extra DOCOB sur les résultats (en direction des propriétaires des autres étangs)	X	X	X	X	X

VII. CHARTE NATURA 2000

Comme pour le programme d'actions, l'objectif de la charte est le maintien des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle diffère du programme d'actions, qui peut conduire à la contractualisation, par le fait qu'elle vise à « faire reconnaître » cette gestion passée qui a permis le maintien des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Elle favorisera donc la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à une contrepartie financière.

VII.1. QUI PEUT ADHERER A UNE CHARTE NATURA 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit un ayant-droit c'est-à-dire la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel approuvé par arrêté préfectoral.

VII.2. LES AVANTAGES

Bien qu'elle ne donne pas droit à une contrepartie financière au même titre que la contractualisation, l'adhésion à la charte donne accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette exonération n'est applicable que sur les sites où le DOCOB est approuvé par arrêté préfectoral. L'adhérent (ou le signataire) est exonéré de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB ou TFNB), perçue au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale, sur les propriétés non bâties pour lesquelles il s'engage.

- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

- Garantie de gestion durable des forêts.

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

VII.3. LES CATEGORIES D'ENGAGEMENTS ET DE RECOMMANDATIONS

Les paragraphes qui suivent sont tirés du guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000. Nous avons cru bon intégrer ces paragraphes afin d'expliquer le découpage de la charte. Rappelons que la durée d'engagement pour la charte est de 5 ans.

« La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations regroupés en trois grandes catégories :

- les engagements généraux et recommandations s'appliquant à tout le site. Cette liste d'engagements et de recommandations porte sur tout le site

indépendamment du type de milieu ou du type d'activité. Ces engagements et recommandations constituent un cadre général de prise en compte de la biodiversité dans sa globalité et doivent être repris, dans la mesure du possible, dans toutes les chartes Natura 2000.

- *les engagements et recommandations relatifs aux grands types de milieux du site. Il s'agit d'engagements qui s'appliquent sur des types de milieux facilement identifiables par les propriétaires, exploitants ou usagers du site Natura 2000, reconnus de tous les membres du comité de pilotage (COPIL), et qui ont un intérêt pour la conservation du site. Une cartographie des grands types de milieux pourra utilement accompagner la charte et ainsi faciliter la compréhension de la charte par les adhérents potentiels. Afin de conserver une certaine simplicité à l'adhésion à la charte, l'usage d'une cartographie n'est pas obligatoire pour l'identification des milieux sur lesquels portent les engagements.*
- *les recommandations et engagements relatifs aux grands types d'activités. Elles représentent des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers d'un site Natura 2000 acceptent de respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre) dans, ou à proximité d'un site. Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à une charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique. »*

VIII. PROPOSITION POUR LA MODIFICATION DU FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES (FSD)

A la lumière des résultats du diagnostic écologique réalisé sur le site Natura 2000 « étangs du Forez », il convient d'actualiser le Formulaire Standard de Données (FSD) initial.

Il est proposé au comité de pilotage du site Natura 2000 « étangs du Forez » de :

- Ne pas tenir compte de l'Ecaille chinée (erreur de retranscription) de la liste FSD
- D'ajouter l'espèce de chauves souris d'intérêt communautaire et prioritaire suivante : Barbastelle d'Europe

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Enjeu
1308	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Fort

IX. GLOSSAIRE

Bassin versant : portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

Benthique : ensemble de la faune d'invertébré vivant dans le fond des lacs, cours d'eau et océan.

Contrat de Rivière : programme d'actions concertées, fondé sur un diagnostic préalable (atouts et faiblesses du milieu) mis en œuvre pour protéger et valoriser un bassin versant hydrologique

Eutrophe : se dit d'un milieu encombré de matières nutritives en surabondance, ne pouvant être totalement utilisées par les organismes vivants du milieu.

Eutrophisation : processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote, phosphore, potassium, etc.) modifiant la nature des biocénoses et le fonctionnement des écosystèmes.

Formulaire Standard de Données : formulaire qui transmet de l'information sur les habitats naturels, les espèces végétales et animales et les activités présentes sur le site Natura 2000.

Plan d'Occupation des Sols (POS) : document d'aménagement communal qui détermine l'affectation dominante des sols d'une commune et édicte les prescriptions relatives à l'implantation de constructions. Le territoire de la commune est divisé en zones désignées chacune par un code et décrites dans le document d'urbanisme. On y distingue les zones urbanisées constructibles, les zones à urbaniser qui seront constructibles à plus ou moins long terme, les zones agricoles où des bâtiments agricoles peuvent être édifiés, et enfin les zones naturelles et forestières.

Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) : document d'aménagement communal qui remplace le POS. En plus du contenu du POS (*cf.* ci-dessus), il intègre les projets d'aménagement : zones d'aménagement concerté (ZAC), espaces publics, etc., et le plan de prévention des risques naturels (éboulements, inondations...), s'il existe.

Taxon : unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

X. LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

AAPPMA : Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

CEE : Communauté Economique Européenne

CLE : Commission Locale de l'Eau

com. pers. : communication personnelle

COFIL : Comité de pilotage

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

CTE : Contrat territorial d'exploitation

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DDT : Direction départementale du territoire (issue de la fusion de la DDAF et de la DDE)

DDE : Direction départementale de l'équipement

DIREN : Direction régionale de l'environnement

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ancienne Direction régionale de l'environnement (DIREN)

DOCOB : Document d'objectifs

FDCL : Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FSD : Formulaire Standard de Données

GCRA : Groupe Chiroptère du Rhone Alpes

IARE : Institut des Aménagements Régionaux et de l'Environnement

IGN : Institut géographique national

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

J.O. : Journal Officiel

Loi DTR : Loi sur le Développement des territoires ruraux du 23 février 2005

LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement

MAEt : Mesure agri-environnementale territorialisée

MAAP : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche

MEEDDM : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

PAC : Politique Agricole Commune

PHAE : Prime herbagère agro-environnementale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIC : Site d'Importance Communautaire

UGB : Unité Gros Bétail

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

XI. BIBLIOGRAPHIE

Sur les entités :

David :

- Plan de gestion de l'ENS Etang DAVID 2007 / 2012, CESAME, 208p.
- Plan de gestion pastorale de l'étang DAVID, 2008, CREN, 61p.
- Synthèse du suivi de la qualité des eaux de l'étang DAVID, ISARA, Saison 2003 & 2004 – Convention « Etangs de la Loire »

Plantées

- Plan de gestion – ENS Etang des Plantées 2005/2010 CESAME (2004)
- Document d'aide à la gestion de l'étang – Evaluation biologique & Proposition de suivi et de maîtrise de la fréquentation - Etang de la RONZE – CREN 1998

La Ronze

- PLAN DE GESTION 2006-2010 - REVISION DU PLAN DE GESTION 1999-2004 – CREN – Mars 2006

Poncins

- Fiche diagnostic programme « étangs de la Loire » : Etang « petit gourdin »
- Fiche diagnostic programme « étangs de la Loire » : Etang « grand gourdin »
- Fiche diagnostic programme « étangs de la Loire » : Etang « Néron »

Biterne

- Reserve de Biterne – deuxième plan de gestion 2004 / 2008 – Fédération départementale des chasseurs de la Loire - Soberco Environnement / Azor
-

Généralités Natura 2000

BRINGER J.-P., 1992. Méthodologie des plans d'interprétation. Editions ATEN, 62 p. + annexes.

CHARLES L. & KAOLARA B., 2001. La nature administrée. L'Europe, la France et la politique de la nature *in* La mise en directive de la nature. De la directive Habitats aux prémices de réseau Natura 2000. Document MATE, p. 47-63.

Commission Européenne DG Environnement, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne – EUR 15, 143 p.

Conseil de l'Europe, 1992. La directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvage, éditions du Journal officiel des Commissions Européennes.

Conseil de l'Europe, 1997. Décision de la Commission, du 18 décembre 1996, concernant le formulaire d'information d'un site proposé comme site Natura 2000, éditions du Journal officiel des Commissions Européennes.

LEVY-BRUHL V. & COQUILLARD H., 1998. La gestion et la protection de l'espace en 36 fiches juridiques. GIP-ATEN, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

MAIZERET C. & OLIVIER L., 1996. Les objectifs de gestion des espaces protégés – Eléments pour la définition des objectifs. Editions ATEN, 88 p.

MIELLET P. & le G.I.P. Reclus, 1993. Cartographie et plans de gestion. Editions ATEN, 34 p.

MilleLieux, 1998. Le réseau Natura 2000, questions/réponses. La concertation. Revue « Mille Lieux » - Bulletin du réseau Natura 2000 Rhône-Alpes n°1, 7p.

ROMI R., 1997. Droit et administration de l'environnement. Editions Montchrestien.

VALENTIN-SMITH G., 1998. Guide Méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels éditions, 144 p.

YON D., ARNAL G., DASZKIEWICZ P. & MORET J., 2003. Analyse scientifique de 52 documents d'objectifs établis en vue de la gestion des sites du réseau Natura 2000. 26 p.

Habitats naturels et flore

BARDAT J. & al. (2004) – Prodrôme des végétations de France. Muséum national d'Histoire naturelle, (Patrimoine naturel, 61), Paris. 171 p.

BIOTOPE (2007) – Inventaire et cartographie des habitats naturels de l'« étang de Mauguio », Site FR9101408. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C. (1997) - CORINE Biotopes, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F., Nancy. 217 p.

COLLECTIF (2002c) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1, Habitats forestiers. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 339 et 422 p.

COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT (1999) - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – EUR 15. 132 p.

COSTE H. (1900-1906) – Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. 3 tomes. Librairie Albert Blanchard (réimpression de 1985).

DANTON.P & BAFFRAY.M. (1995) - inventaire des plantes protégés en France éd. Nathan et A.F.C.E.V : 294 p.

DUPONT P. (1990) – Atlas partiel de la flore de France. Collection Patrimoines Naturels - Volume 3, Série Patrimoine génétique. Secrétariat de la Faune et de la Flore – M.N.H.N., Paris. 442 p.

FOURNIER P. (1947) – Les quatre flores de France. Corse comprise. (Générale, Alpine, Méditerranéenne, Littorale). Editions Dunod, nouveau tirage de 2001. 1103 p.

GEHU J.-M. *et al.* (1994) – La Syntaxonomie et la Systématique européennes, comme base typologique des habitats. Colloques phytosociologiques XXII, Bailleul 1993. Editions J. Cramer, Berlin-Stuttgart. 743 p.

JULVE Ph., 1998 ff. - *Baseflor*. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version : 8 septembre 2003. (<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>)

OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H. (1995) - Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Série Patrimoine génétique. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement ; Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel. Paris. 486 p. + annexes.

ROMAO C. (1997) – Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne. Version EUR 15. Commission Européenne DG XI. 109 p.

Mammifères

MITCHELL-JONES, A. J., & al. 1999. The atlas of European mammals. London, Academic Press. 484 pp

Museum National d'Histoire Naturelle, WWF., 1994. Le livre rouge, inventaire de la faune menacée en France. Nathan 176 p.

Chiroptères

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 1999. Les chauves-souris, maîtresses de la nuit. Description, mœurs, observation, protection... Editions Delachaux et Niestlé – La bibliothèque du naturaliste, 268 p.

BARATAUD M., 1999. Ballades dans l'in audible, Identification acoustique des chauves-souris de France. Editions Sittelle, CD Hétérodyne et expansion de temps + livret 51 p.

SCHOBER W. & GRIMMBERGER E., 1991. Guide des chauves-souris d'Europe, Biologie, Identification, Protection. Editions Delachaux et Niestlé, 223 p.

XII. ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL du DO COB ZSC « Etangs du Forez - site n° « FR8 201755 »



PRÉFECTURE DE LA LOIRE

direction
départementale
de l'Équipement et
de l'Agriculture
SE/PA/NCV

Arrêté Préfectoral n° EA – 09 - 503 portant création d'un comité de pilotage chargé de l'élaboration du document d'objectifs pour le site d'intérêt communautaire FR 8201755 « Etangs du Forez»,

**Le Préfet de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu la directive (CEE) n° 92.43 du conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L414-1 et L414-2 et R 414,

Vu la loi n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement,

Vu la Loi « développement des territoires ruraux » (DTR) du 23 Février 2005, article 145,

Vu le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000,

Vu le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000,

Vu le décret n°2006-922 du 26 Juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement,

Vu le décret n°2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juillet 1996 portant composition du comité de pilotage chargé de la préparation des "documents d'objectifs" des sites retenus dans la Loire,

Vu la décision de la commission européenne du 12 décembre 2008,

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est créé, pour le site d'intérêt communautaire FR 8201755 « Etangs du Forez », un comité de pilotage chargé de l'élaboration du document d'objectifs.

ARTICLE 2 : Ce comité est composé comme suit :

Elus

- M. le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Général ou son représentant,
- M. le Président de la Communauté de Communes de FEURS ou son représentant,
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération LOIRE FOREZ ou son représentant,
- M. le Président de la Communauté de Communes du PAYS. D'ASTREE ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizezy ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire ou son représentant,
- M. le Maire d'ARTHUN ou son représentant,
- M. le Maire de CRAINTILLEUX ou son représentant,
- M. le Maire de PONCINS ou son représentant,
- M. le Maire de SAINT JUST SAINT RAMBERT ou son représentant,

Administrations et Etablissements Publics

- M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- M. le Directeur départemental de l'Equipement et de l'Agriculture ou son représentant,
- M. le Responsable départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- M. le Responsable départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,

Chambres consulaires

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant,

Propriétaires, usagers de l'espace et leurs représentants

- M. le Président de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats français de la Faune sauvage ou son représentant,
- M. Marc THIOLLIER, propriétaire des étangs Gourdins et de l'étang de Néron,
- M. Arnaud de CLAVIERE, propriétaire de l'étang de la Ronze,
- M. Joseph ARQUILLIERE, fermier de l'étang de la Ronze,
- M. Pierre VERNEY-CARRON, locataire de la chasse,
- Mme la Présidente de la propriété privée rurale ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération de Pêche de la Loire ou son représentant,
- M. le Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Gardon Forézien ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire ou son représentant,

- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant,
- M. le Président de la FRAPNA Loire ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant,
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs ou son représentant,
- M. le Président de la Confédération Paysanne ou son représentant,

Scientifiques

- M. le Président de la Société des Sciences Naturelles Loire Forez ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
- M. le Directeur du Conservatoire régional des Espaces naturels (CREN) ou son représentant,
- M. le Directeur du conservatoire botanique du massif central ou son représentant,
- M. le Directeur du Centre National de la Recherche Scientifique de Montpellier ou son représentant,

ARTICLE 3 : Le président du comité de pilotage et la structure porteuse seront désignés lors d'une réunion des seuls représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité organisée par le préfet à cette fin, selon les modalités suivantes :

- les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements seront valablement réunis lorsque la majorité d'entre eux est présente ou représentée (la moitié plus un) ;
- la désignation du président se fait à bulletin secret, sauf si le préfet constate un consensus pour procéder directement à la désignation ;
- le président et la structure porteuse sont désignés à la majorité des membres présents ou représentés (la moitié plus un).

A défaut de désignation du président et de la collectivité territoriale « structure porteuse », le préfet assurera la présidence du comité de pilotage et conduira l'élaboration du document d'objectifs.

ARTICLE 4 : Un règlement intérieur du fonctionnement du comité de pilotage sera adopté lors de sa première réunion. Il détaillera :

- les missions du comité de pilotage,
- le fonctionnement du comité de pilotage,
- les modalités d'élaboration du document d'objectifs retenues.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chaque membre.

Saint-Etienne, le **10 AOUT 2009**
Le Préfet,



Pierre SOUBELET

Annexe 2 : Arrêté ministériel du 31 mai 2010 concernant la proposition de désignation en tant que Zone Spéciale de Conservation du site Natura 2000 « Étangs du Forez » n° FR8201755 (modification du site d'importance communautaire désigné en mars 1999)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la
mer, en charge des technologies
vertes et des négociations sur le
climat

NOR : DEVN1006779A

Arrêté du 31 MAI 2010

portant désignation du site Natura 2000 ETANGS DU FOREZ (zone spéciale de conservation)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 22 décembre 2009 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 ETANGS DU FOREZ » (zone spéciale de conservation FR8201755) l'espace délimité sur la carte d'ensemble au 1/25000 et les quatre cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Loire : Poncins, CRAINTILLEUX, ARTHUN, SAINT-JUST-SAINTE-RAMBERT.

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR8201755
ETANGS DU FOREZ
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- | | |
|--------|---|
| 3130 | Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea |
| 3140 | Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. |
| 3150 | Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition |
| 3260 | Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion |
| 6410 | Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) |
| 91E0 * | Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

aucune espèce mentionnée

Amphibiens et reptiles

- | | | |
|------|------------------------|--------------------------|
| 1193 | Sonneur à ventre jaune | <i>Bombina variegata</i> |
|------|------------------------|--------------------------|

Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

- | | | |
|--------|-------------------|------------------------------------|
| 1060 | Cuivré des marais | <i>Lycaena dispar</i> |
| 1078 * | Ecaille chinée | <i>Callimorpha quadripunctaria</i> |

Plantes

- | | | |
|------|----------------------------------|-------------------------------|
| 1832 | Caldésie à feuilles de Parnassie | <i>Caldesia parnassifolia</i> |
| 1428 | Marsilée à quatre feuilles | <i>Marsilea quadrifolia</i> |

Annexe 3 : Arrêté préfectoraux de protection de Biotope des sites de l'étang des Plantées et de l'étang de la Ronze



PREFECTURE DE LA LOIRE

Direction départementale de l'équipement
et de l'agriculture de la Loire
Service environnement et forêt -
Pôle nature et cadre de vie.

ARRETE N° EA/09 -791 PORTANT CREATION D'UNE ZONE DE PROTECTION DES BIOTOPES DE L'ETANG DES PLANTEES

Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la Convention de Berne du Conseil de l'Europe du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe,

VU la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 02 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages,

VU la directive n° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU les articles L.411-1 à L.411-3, L.415-1 à L.415-5, R.411-1, R.411-15 à R.411-17 et R.415-1 du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté interministériel du 17 avril 1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire,

VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national,

VU l'arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,

VU l'arrêté du 04 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale,

VU le classement de l'étang des Plantées et des prairies de la Violetière en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF de type I, numéro régional 42090009),

VU la décision du 1^{er} avril 2005 de la Commission permanente du Conseil Général de la Loire de solliciter le classement de l'étang des Plantées, dont il est propriétaire depuis fin 2003, en zone de protection des biotopes,

VU l'avis favorable du Conseil Général de la Loire en date du 19 mai 2009,

VU l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune Saint-Marcellin-en-Forez en date du 12 mai 2009,

VU l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de la Loire en date du 03 juillet 2009,

VU l'avis favorable de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, en date du 10 septembre 2009,

CONSIDERANT que le secteur de l'étang des Plantées abrite diverses espèces animales et végétales protégées et que dans cette perspective la protection des dites espèces justifie la conservation de ces biotopes,

CONSIDERANT que le biotope d'une espèce résulte des interactions entre la faune, la flore et les caractéristiques physiques et chimiques du milieu et qu'une perturbation ou une atteinte portée à l'un de ces éléments peut engendrer un déséquilibre préjudiciable au maintien de l'espèce,

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de réglementer les activités sur ce périmètre afin d'assurer la préservation et la tranquillité de certains biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie de plusieurs espèces protégées d'oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes, ainsi qu'au développement d'espèces végétales et que l'impact de ces activités est variable selon les espèces,

SUR proposition du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Loire,

A R R E T E

DELIMITATION

ARTICLE 1^{er} : afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie des espèces protégées listées à l'article 2 du présent arrêté, il est instauré une zone de protection des biotopes sous la dénomination ETANG DES PLANTEES.

Cette zone de protection est située sur la commune de Saint-Marcellin-en-Forez (42680), parcelles cadastrales numéros 5 et 6 section AO.

La surface totale couverte par le présent arrêté est de 11,6247 hectares. Elle est reportée sur le plan cadastral annexé au présent arrêté.

LES ESPECES ET HABITATS PROTEGES

ARTICLE 2 : dans la zone de protection des biotopes de l'étang des Plantées définie à l'article premier du présent arrêté, les espèces protégées situées en permanence ou non en fonction des saisons ou des mouvements migratoires, sont :

- | Espèces végétales : | Espèces animales : |
|--|---|
| - Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>) | - Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) |
| - Scirpe ovale (<i>Eleocharis ovata</i>) | - Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>) |
| - Scirpe mucroné (<i>scirpus mucronatus</i>) | - Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>) |
| - Petite Naiade (<i>Najas minor</i>) | - Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) |
| - Rubanier simple ou Rubanier émergé (<i>Sparganium emersum</i>) | - Grande aigrette (<i>Egretta alba</i>) |
| - Oseille maritime (<i>Rumex maritimus</i>) | - Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>) |
| - Renoncule scélérate (<i>Ranunculus sceleratus</i>) | - Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>) |
| - Pilulaire (<i>Pilularia globulifera</i>) | - Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>) |
| - Elatine fausse-alsine (<i>Elatine alsinastrum</i>) | - Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) |
| | - Martin pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>) |
| | - Rémiz penduline (<i>Remiz pendulinus</i>) |
| | - Rousserole effarvate (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>) |

Les habitats protégés, reconnus d'intérêt communautaire au titre de la directive communautaire n°92/43/CEE et situés dans la zone de protection, sont :

- 3130 : « eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes, avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-nanojuncetea* » ;
- 3140 : « eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. » ;
- 3150 : « lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* ».

MESURES DE PROTECTION

Afin d'assurer la préservation et la qualité des biotopes représentés dans la zone, les activités suivantes sont réglementées comme suit :

ARTICLE 3.1 : LA CIRCULATION

Afin de prévenir la destruction ou l'altération des biotopes par piétinement, arrachage, enlèvement de la végétation ou du substrat, la pénétration ou la circulation des personnes est interdite sur la zone de protection définie à l'article premier du présent arrêté.

Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux propriétaires, à leurs ayants-droit, aux agents des services publics en nécessité de service, ainsi qu'aux visiteurs accompagnés et aux personnes chargées d'études à caractère scientifique ou de gestion de la faune et de la flore sauvages, autorisés par le propriétaire qui établira une liste d'organismes ou de personnes communiquée à la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de la Loire.

La circulation des véhicules à moteur, de quelque nature qu'ils soient, est interdite sur l'ensemble de la zone de protection.

Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public, à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation, d'entretien des espaces naturels, de gestion de la faune et de la flore sauvages et de travaux prévus dans le plan de gestion, ainsi qu'aux propriétaires ou leurs ayants-droit, aux visiteurs accompagnés et aux personnes chargées d'études à caractère scientifique ou de gestion de la faune et de la flore sauvages.

ARTICLE 3.2 : LES ACTIVITES DE LOISIRS

- Les activités de bivouac, camping, camping-caravaning, camping-car, mobil-home, ou toute autres formes dérivées sont strictement interdites sur la zone de protection définie à l'article premier du présent arrêté.
- Toute manifestation sportive est interdite sur la zone de protection définie à l'article premier du présent arrêté.
- La pêche à la ligne est interdite sur l'étang des Plantées inclus dans la zone de protection définie à l'article premier du présent arrêté.

ARTICLE 3.3 : AUTRES ACTIVITES

Les activités agricoles, piscicoles, pastorales, forestières et toutes autres activités de gestion et d'entretien de la zone de protection, définie à l'article premier du présent arrêté, continuent de s'exercer librement par les propriétaires ou leurs ayants-droit conformément aux usages et régimes en vigueur pour l'exploitation et l'entretien courant des fonds ruraux, sous réserve des dispositions suivantes :

- chaque activité ne doit pas porter préjudice au plan de gestion en cours ;
- la destruction physique ou par traitement chimique des ceintures de végétation, de talus, d'îles et de haies est interdite sauf en cas d'expérimentation prévue dans le plan de gestion en cours ;
- le contrôle de la végétation terrestre et aquatique par des traitements et/ou procédés physiques (faucardage, girobroyage, fauche, grattage, décapage au bulldozer...) est interdit du 1^{er} mars au 1^{er} août ;

- il est interdit de porter ou d'allumer du feu toute l'année. Pour l'incinération en tas des rémanents forestiers, pour les opérations d'entretien des installations de signalisation ou de balisage et à des fins de sécurité, il est autorisé de porter ou d'allumer du feu du 1^{er} août au 1^{er} mars de l'année suivante ;
- dans le cadre des activités piscicoles sur l'étang des Plantées :
 - la fertilisation, l'utilisation de complément alimentaire et l'amendement sont interdits sauf expérimentation prévue dans le plan de gestion en cours ;
 - une vidange de l'étang des Plantées doit être réalisée au moins une fois tous les trois ans après le 15 octobre et suivie d'une remise en eau avant le 1^{er} mars de l'année suivante ;
- l'assech intentionnel de l'étang est interdit pendant la période de végétation du 1^{er} mars au 1^{er} août sauf en cas d'expérimentation prévue dans le plan de gestion en cours ou de nécessité de travaux exceptionnels soumis à l'autorisation du Préfet conformément à l'article 3.6 du présent arrêté ;

ARTICLE 3.4 : LES POLLUTIONS DE TOUTE NATURE

Afin de préserver les biotopes contre toute atteinte susceptible de nuire à la faune, à la flore, à la qualité des eaux, de l'air, du sol et du sous-sol, il est interdit :

- de jeter, déverser ou laisser écouler, d'abandonner, de déposer, directement ou indirectement, tout produit chimique ou radioactif, tout matériau, résidu, déchet ou substance de quelque nature que ce soit y compris des eaux usées, sur tout le territoire couvert par le présent arrêté ;
- il est interdit de laisser proliférer ou d'introduire, sur la zone de protection, des espèces exogènes invasives susceptibles d'affecter les milieux naturels abritant les espèces visées à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 3.5 : LES CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS

Toutes constructions ou installations, ou tous ouvrages nouveaux, ainsi que tous travaux sont interdits sur la zone de protection définie à l'article premier du présent arrêté, à l'exception des aménagements prévus dans le cadre du plan de gestion.

ARTICLE 3.6 : LES TRAVAUX EXCEPTIONNELS

Le Préfet autorise le propriétaire à procéder en cas de force majeure à des travaux particuliers qui s'avèreraient nécessaires à une bonne gestion du milieu naturel.

Toute dérogation aux articles précédents du présent arrêté concernant des activités et des travaux exceptionnels de restauration, de construction, d'installation, d'entretien et de gestion écologique du site est obligatoirement conditionnée par l'autorisation du Préfet qui jugera de l'opportunité de réunir une instance d'évaluation.

GENERALITES

ARTICLE 4 : LES SANCTIONS

Sont punies des peines prévues aux articles R.415-1 (contravention de 4^{ème} classe) et L.415-3 (6 mois d'emprisonnement et 9.000 € d'amende) du Code de l'Environnement susvisés, toutes infractions aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 5 : LES VOIES DE RECOURS

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou par recours hiérarchique auprès du ministre de l'écologie. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois suivants ;
- par recours contentieux directement devant le tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 6 : LA PUBLICITE

Le présent arrêté est affiché en mairie de Saint-Marcellin-en-Forez, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire et dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

ARTICLE 7 : LA SIGNALISATION

Des panneaux de signalisation et d'information indiquant les références du présent arrêté seront disposés par le propriétaire aux points d'entrées ou aux limites géographiques de la zone de protection délimitée à l'article premier du présent arrêté.

ARTICLE 8 : L'EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire ;
le Sous-Préfet de Montbrison ;
le Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Loire ;
le Président du Conseil Général de la Loire ;
le Président de la Chambre d'agriculture de la Loire ;
les responsables des services départementaux des Offices nationaux de la chasse et de la faune sauvage et de l'eau et des milieux aquatiques ;
le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Loire ;
le Président de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature de la Loire ;
le Maire de Saint-Marcellin-en-Forez ;
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Étienne, le **26 OCT. 2009**



Pierre SOUBELET

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA LOIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DE LA LOIRE

Enregistré au bureau de gestion des moyens
et de coordination des Sces de l'Etat, le
sous le n° 34-271.

24 MARS 1994

ARRETE PREFECTORAL

portant création d'une zone de protection des biotopes
de l'ETANG DE LA RONZE

AG n° 94 - 35

D.D.A.F. LOIRE				
ARRIVÉE				
DIR	25 MARS 1994			SAG
ADJ				STA
EDP	EDG	PBA	DOC	DSV
ENV	CCO	AIG		ITE

Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU les articles L.211-1, L.211.2 et L.215.1 à L.215-6 du Code Rural,

VU les articles R 211-1 à R 211-14 et R 215-1 du Code Rural,

VU l'arrêté du 17 Avril 1981 modifié par l'arrêté du 2 Novembre 1992
fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national,

VU la demande de M. DE CLAVIERE Arnaud du 10 Décembre 1992, en vue de
la protection de l'Etang de la Ronze,

VU l'accord du Président du Syndicat de la Mare, en date du
1er Mars 1994,

VU l'avis de la Chambre Départementale de l'Agriculture en date du
2 Décembre 1993,

VU l'avis de la commission départementale des sites, perspectives et
paysages, siégeant en formation de protection de la nature en date du
8 Décembre 1993,

VU l'avis du Conseil Municipal de CRAINTILLEUX en date du
1er Juillet 1993,

.../...

- 2 -

Considérant l'intérêt que présente la protection de l'étang de la Ronze au regard des espèces protégées suivantes :

- Busard des roseaux (CIRCUS AERUGINOSUS)
- Mouette pygmée (LARUS MINUTUS)
- Sterne pierregarin (STERNA HIRUNDO)
- Guifette noire (CHLIDONIAS NIGER)
- Guifette leucoptère (CHLIDONIAS LEUCOPTERUS)
- Grèbe huppée (PODICEPS CRISTATUS)
- Grèbe à cou noir (PODICEPS NIGRICOLLIS)
- Grèbe castagneux (TACHYBAPTUS RUFICOLLIS)
- Mouette mélanocéphale (LARUS MELANOCEPHALUS)
- Guifette moustac (CHLIDONIAS HYBRIDUS)

et précisé dans le rapport scientifique du 30 Novembre 1993.

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire

A R R E T E

ARTICLE 1 : DELIMITATION

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie des espèces protégées susvisées, il est instauré une zone de protection des biotopes sous la dénomination ETANG DE LA RONZE.

Cette zone est située sur la

* commune de CRAINTILLEUX

- parcelles A n° 310, 311, 312, 313.

La surface totale couverte par l'arrêté est de 24 HA 07 A 35 CA consultable sur le plan cadastral ci-joint.

MESURES DE PROTECTION

ARTICLE 2 - CIRCULATION

Afin de prévenir la destruction ou l'altération des biotopes par piétinement, arrachage, enlèvement de la végétation ou du substrat :

.../...

- 3 -

- la pénétration ou la circulation des personnes est interdite sur l'ensemble du périmètre protégé pendant la période de nidification des espèces citées à l'article 1, du 15 Mars au 1er Août. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux propriétaires, à leurs ayants-droit, aux services publics en nécessité de service, ainsi qu'aux personnes chargées d'études à caractère scientifique ou de gestion de la faune sauvage autorisées par le propriétaire qui établira une liste nominative communiquée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

- la circulation des véhicules à moteur, de quelque nature qu'ils soient, est interdite sur l'ensemble de la zone de protection.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules utilisés :

- * pour remplir une mission de service public,
- * à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation, d'entretien des espaces naturels, de gestion de la faune sauvage,
- * par les propriétaires ou leurs ayants-droit.

- les activités de bivouac, camping, camping-caravaning, camping-car, mobil-home, ou toutes autres formes dérivées sont strictement interdites sur la zone couverte par l'arrêté.

- toute manifestation sportive est interdite.

- la pêche à la ligne est interdite.

ARTICLE 3 - ACTIVITES AGRICOLES, PASTORALES ET FORESTIERES

Les activités agricoles, piscicoles, pastorales et forestières continuent à s'exercer librement par les propriétaires ou leurs ayants-droit conformément aux usages et régimes en vigueur pour l'exploitation et l'entretien courant des fonds ruraux sous réserve des dispositions suivantes :

- l'écobuage, le brûlage des chaumes, le broyage des végétaux sur pied, le retournement des sols, sont strictement interdits sur la parcelle n° 312 (délimitée sur le plan ci-annexé), à l'exception de la chaussée de l'étang, pendant la période de nidification.

- la destruction des talus, îles, haies est interdite.

- il est interdit de porter ou d'allumer du feu sauf pour l'incinération en tas des rémanents forestiers, pour les opérations d'entretien des installations de signalisation ou de balisage, à des fins de sécurité pendant la période de nidification, du 15 Mars au 1er Août.

- l'épandage de produits phytosanitaires, antiparasitaires ou associés est interdit sur les parcelles A 310, 312.

- sur le territoire couvert par l'arrêté, toute extension des boisements déjà existants, précisés sur le plan annexé, est interdite.

.../...

- 4 -

ARTICLE 4 - LES POLLUTIONS DE TOUTE NATURE

Afin de préserver les biotopes contre toutes atteintes susceptibles de nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol et du sous-sol, il est interdit :

* de jeter, déverser ou laisser écouler, d'abandonner, de déposer, directement ou indirectement, tous produits chimiques ou radioactifs, tous matériaux, résidus, déchets ou substances de quelque nature que ce soit, sur tout le territoire couvert par l'arrêté. Par contre, les engrais minéraux et amendements sont autorisés.

* de baisser artificiellement et intentionnellement le niveau d'eau de l'étang pendant la période de nidification des espèces visées à l'article 1.

* de rejeter les eaux usées.

ARTICLE 5 - LES CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS

Toutes constructions, installations, ou ouvrages nouveaux, ainsi que tous travaux sont interdits.

ARTICLE 6 - LES TRAVAUX EXCEPTIONNELS

Le Préfet autorise le propriétaire à procéder en cas de force majeure à des travaux particuliers qui s'avèreraient nécessaires à une bonne gestion du milieu naturel.

Dans ce cas là, le propriétaire tient informé de la réalisation, soit de ces travaux exceptionnels dûment autorisés, soit d'un assec annuel, le Préfet qui jugera de l'opportunité de réunir une instance d'évaluation.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

Seront punies des peines prévues aux articles L 215-1 ou R 215-1 du Code Rural les infractions aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 8 - PUBLICITE

Le présent arrêté sera affiché en mairie de CRAINTILLEUX et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire et dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

ARTICLE 9 - EXECUTION

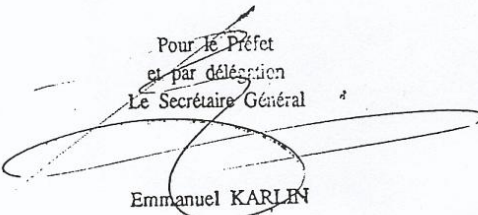
Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire, le Sous-Préfet de Montbrison, le Directeur Départemental de l'Equipement, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Maire de CRAINTILLEUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- 5 -

- au Sous-Préfet de Montbrison,
- au Maire de CRAINTILLEUX,
- au Directeur Régional de l'Environnement,
- au Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- au Directeur Régional de l'Office National des Forêts,
- à la Direction Départementale de l'Équipement
- à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- au Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire,
- au Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques pour notification aux Gardes-Pêche du Conseil Supérieur de la Pêche,
- au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire pour notification aux Gardes-Chasses de l'Office National de la Chasse,
- aux propriétaires des parcelles désignées dans l'Arrêté (Monsieur Arnaud de CLAVIERE et Monsieur le Président du Syndicat de la Mare).

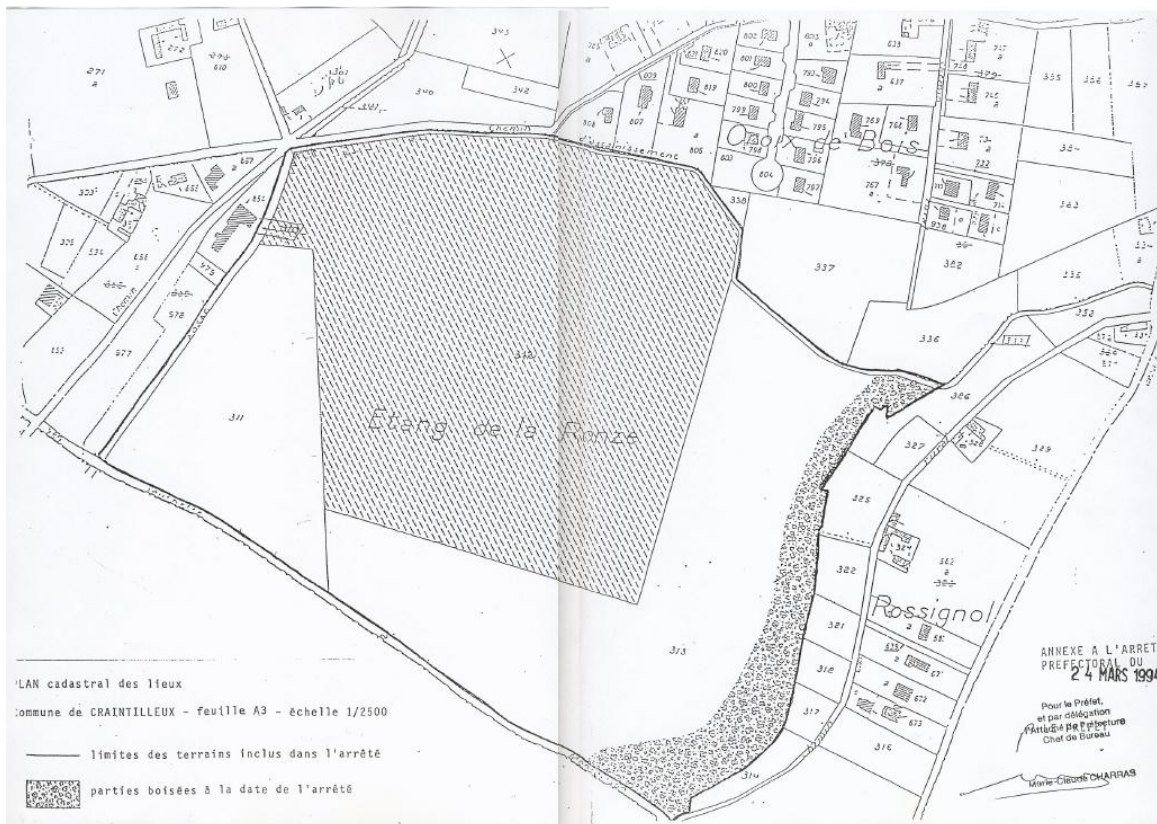
SAINT-ETIENNE, le 24 MARS 1994

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général



Emmanuel KARLEN





Annexe 4 : Fiches habitats naturels d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire (inscrites en annexe 2 de la directive Habitats)

A. Fiches des habitats naturels d'intérêt communautaire

Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	
Code NATURA 2000 : 3130	Code CORINE Biotopes : 22.12, 22.31 et 22.32
<p style="text-align: center;">Statut</p> Habitat naturel d'intérêt communautaire	<p style="text-align: center;">Typologie</p> Eaux mésotrophes, Communautés amphibies pérennes septentrionales, Gazons amphibies annuels septentrionaux
<p style="text-align: center;">Surface</p> 0,51 ha	<p style="text-align: center;">Représentativité</p> 0,46 %
	
<i>Souchet brun. Source : Biotope</i>	
<p>Caractéristiques générales</p> <p>Cet habitat se développe dans les zones de marnage de l'eau, sur les franges du lit mineur pendant les étiages estivaux. Son plein développement est donc tardif. Il est composé d'une végétation pionnière, annuelle, rase et amphibie à caractère hygrophile et héliophile. Il est physionomiquement dominé par les gazons relativement denses de Souchet brun. Le substrat est généralement limono-vaseux et riche en azote assimilable. Cet habitat pionnier est instable et « nomade », dépendant des déplacements des bancs sableux du lit mineur. Il peut se maintenir en l'absence de concurrence par les communautés vivaces proches.</p>	

Répartition géographique en Europe et en France

Il s'agit d'un habitat d'affinité continentale s'appauvrissant vers les régions occidentales et l'étage montagnard, optimal dans les vallées des grands fleuves eurosibériens (Loire, Rhin, Seine et affluents).

Localisation sur le site

Rencontré sur Biterne, les Plantées, David et les étangs de Poncins.

Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site

Souchet brun (*Cyperus fuscus*)
Eleocharis acicularis
Pilularia globulifera,
 Marsillée à quatre feuilles (*marsilea quadrifolia*)
elatine hexandra, etc.
 Éléocharide ovoïde (*Eleocharis ovata*)
 Gnaphale des marais (*Gnaphalium uliginosum*)
 Lindernie douteuse (*Lindernia dubia*)
 Salicaire pourpier (*Lythum portula*)
 Elatine à six étamines (*Elatine hexandra*)
 Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*)
 Jonc des marais (*Juncus tenageia*)

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie : variabilité temporelle et spatiale importante

Cet habitat se présente sous la forme de petits gazons ouverts dominés par *Eleocharis acicularis* pour les communautés pérennes (CC : 22.31) et dominés par *Eleocharis ovata* pour les groupements annuels (CC.22.32). Il se superpose localement aux roselières et groupements à *Bidens tripartitus* et aux végétations amphibies nitrophiles. Il est également particulièrement abondant sur les vasières autour de l'étang Fleury.

Couverture végétale de superficies réduites.

Sur David, structure de la végétation est très fragmentaire.

22.31 présent sur les trois étangs gourdins, les plantées, bien représenté

Typicité/représentativité :

Sur l'étang de David : La typicité est moyenne à faible le cortège floristique ne comprend qu'une partie des espèces caractéristiques de l'alliance. Certaines espèces caractéristiques sont présentes avec des effectifs très réduits (*Eleocharis ovata*, *Cyperus fuscus*, *Juncus tenageia*). La Lindernie couchée (*Lindernia procumbens*), espèce indigène européenne, est en particulier absente et remplacée par la Lindernie douteuse, espèce introduite nord-américaine.

En ce qui concerne les autres étangs, la typicité n'est pas appréciée.

Cet habitat est peu développé sur le site (stations ponctuelles de faibles superficies) qui rend compte d'une représentativité très peu significative.

22.31 typique sur les étangs gourdins avec des surfaces assez importantes (1 000 m²) mais qui fluctuent en fonction du marnage.

Intérêt patrimonial :

Très Elevé : présence d'une espèce à statut : *Eleocharis ovata*, protégée en Rhône-Alpes. *Pilularia globulifera*, *marsilea quadrifolia*, etc., beaucoup d'espèces végétales protégées et rares.


Etat de conservation – Evolution naturelle :

Habitat pionnier et fragile dont le développement est étroitement lié à la dynamique hydrique (alternance inondation/exondation).

En raison des fortes contraintes écologiques (alternance inondation/exondation), cet habitat regroupe des associations végétales qui correspondent à des végétations relativement permanentes. Il ne présente donc pas de dynamique particulière. De plus les communautés annuelles sont en constant remaniement.

Menaces :

Habitat très sensible à la concurrence des communautés vivaces (ceintures herbacées basses à Jonc diffus, Roselière à Phragmite commun). Craint également l'eutrophisation qui favorise les espèces du groupement à *Bidens tripartitus*.

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	
Code NATURA 2000 : 3140	Code CORINE Biotopes : 22.12 x 22.44
Statut	Typologie
Habitat naturel d'intérêt communautaire	Tapis immergés de Characées
Surface	Représentativité
< 0,1 ha	Non significative
	
Source : internet	
Caractéristiques générales	
<p>Ce sont des végétations tapissant le fond des pièces d'eau et qui sont composées d'algues de la famille des Characeae. Ce sont des formations pionnières, transitoires qui disparaissent avec le développement des végétaux supérieurs. La composition de ces communautés est très dépendante des facteurs physiques et chimiques du milieu. Leur présence est un indicateur de la bonne qualité des eaux.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Les herbiers à Chara sont présents dans les eaux d'une grande partie de la France, littoral compris, assez rare dans le massif central. Sa répartition précise n'est cependant pas connue.</p>	
Localisation sur le site	
<p>Etangs de Biterne dont seule la pièce d'eau Mormand est concernée et Les Plantées. Ce groupement est potentiellement présent sur les autres étangs.</p>	
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site	
<p><i>Chara spp</i></p>	
Caractéristiques de l'habitat sur le site	

Physionomie : variabilité temporelle et spatiale importante

Cet habitat forme des tapis immergés composé quasi-exclusivement de Characées.

Typicité/représentativité :

Sans objet

Faiblement représenté

Intérêt patrimonial :

Assez commun sur les étangs de la Loire

Etat de conservation - Evolution naturelle :

Etat de conservation : non défini


Tant que des perturbations chimiques ou diverses pollutions ne viennent pas perturber les eaux colonisées, les herbiers à Chara peuvent se maintenir. Mais, ce sont des espèces pionnières qui s'effacent lorsque les conditions permettent l'installation d'espèces phanérogamiques plus vivaces qui finissent par « étouffer » les chara

Menaces :

Cet habitat souffre de la concurrence des phanérogames aquatiques. Un chargement en poissons fouisseurs trop important peut entraîner la disparition du groupement.

Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	
Code NATURA 2000 : 3150	Code CORINE Biotopes : 22.12, 22.41, 22.42
Statut	Typologie
Habitat naturel d'intérêt communautaire	Végétations enracinées immergées Végétations flottant librement Couvertures à lemnaées Colonies à utriculaire
Surface	Représentativité
23,74 ha	21,25%
	
CREN©	
Caractéristiques générales	
<p>Cet habitat correspond à des plans d'eau, des étangs, des mares et lacs de plaine, peu profonds. La végétation est essentiellement constituée de macrophytes enracinées (Potamogeton et Myriophyllum) ou libres, vivant dans des eaux eutrophes à hypertrophes. Elles peuvent former des herbiers très recouvrants, submergés ou flottants. La variabilité de cet habitat est conditionnée par l'éclairement, la topographie, la nature des sédiments, le degré de trophie et la salinité. Variabilité temporelle et spatiale de ces groupements.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>L'habitat est potentiellement présent sur toute la France, mais il est surtout localisé en zones alluviales, et est présent dans les zones montagnardes. Dans la plus part des plans d'eau.</p>	
Localisation sur le site	
<p>Etangs de la Ronze, des Plantées, de Biterne, de David et du Grand Gourdin. Tous les sites sont concernés.</p>	
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site	

<p><u>Végétations flottant librement (CC. 22.41) :</u> Cératophylle immergé (<i>Ceratophyllum demersum</i>) Cératophylle submergé (<i>Ceratophyllum submersum</i>) <i>Utricularia australis</i></p> <p><u>Couverture à Lemnacées (CC. 22.411) :</u> Lenticule gibbeuse (<i>Lemna gibba</i>) Spirodèle à plusieurs racines (<i>Spirodela polyrhiza</i>) Lenticule mineure (<i>Lemna minor</i>)</p>	<p><u>Végétations enracinées immergées (CC. 22.42) :</u> Potamot à feuilles obtuses (<i>Potamogeton obtusifolius</i>) Najaïde mineure (<i>Najas minor</i>) Potamogeton acutifolius</p>
Caractéristiques de l'habitat sur le site	
<p>Physionomie :</p> <p><u>Végétations flottant librement (CC. 22.41) :</u> Communauté paucispécifique structurée physionomiquement par deux espèces de cératophylles (<i>Ceratophyllum demersum</i> et, dans une moindre mesure, <i>Ceratophyllum submersum</i>). L'herbier se développe en superposition directe avec le Voile aquatique flottant à lenticules, qui peut le masquer complètement au cours de l'été. Il est d'autre part étroitement imbriqué avec l'Herbier aquatique immergé à Potamot à feuilles obtuses et à Najaïde mineure.</p> <p><u>Colonie à utriculaire australe</u></p> <p><u>Couverture à Lemnacées (CC. 22.411)</u> Communauté de petites pleustophytes annuelles flottant librement à la surface de l'eau, formée de la combinaison de trois lentilles d'eau (<i>Lemna gibba</i>, <i>Lemna minor</i>, <i>Spirodela polyrhiza</i>) et riccia fluitans, rizzocarpus natans.</p> <p><u>Végétations enracinées immergées (CC. 22.42)</u> Communauté paucispécifique de macrophytes annuels enracinés et submergés, dépourvus de feuilles flottantes, dominée physionomiquement par le Potamot à feuilles obtuses (<i>Potamogeton obtusifolius</i>). La Najaïde mineure (<i>Najas minor</i>) se fait beaucoup plus discrète. L'herbier se développe en imbrication étroite avec l'Herbier aquatique immergé à cératophylles et le Voile aquatique flottant à lenticules.</p> <p>Typicité/représentativité : Etang David : La composition floristique, la structure et les conditions écologiques des végétations flottant librement sont typiques des définitions apportées par les descriptions phytosociologiques. Quant à la végétation enracinée immergée est faiblement typique dans la mesure où elle n'héberge que des potamots annuels alors que les potamots vivaces constituent les espèces caractéristiques principales.</p> <p>Typicité de ces végétations réparties sur les autres étangs n'a pas été définie.</p> <p>Bonne représentativité sur le site. Habitat assez commun sur les étangs de la Loire sous toutes ses variantes.</p> <p>Intérêt patrimonial : Relativement commun dans la plaine du Forez. Toutefois, les herbiers submergés jouent un rôle important comme biotopes de reproduction des poissons et comme habitat pour les invertébrés (odonates notamment).</p> <p>Etat de conservation - Evolution naturelle : Etang David : un état de conservation satisfaisant. Très bon état sur l'étang des plantées. Etat de conservation des communautés distribuées sur les autres étangs n'a pas été apprécié.</p> <p>Il s'agit de communautés fugaces, dépendant étroitement des conditions climatiques interannuelles et du régime hydrique. Les héliophytes (Roseaux et Laïches) peuvent envahir l'habitat si le milieu n'est pas entretenu.</p> <p>Menaces : Habitat pas véritablement menacé sur le site. chargement en poissons fousseurs trop important peut entrainer la disparition du groupement.</p>	

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	
Code NATURA 2000 : 3260	Code CORINE Biotopes : 22.432
Statut Habitat naturel d'intérêt communautaire	Typologie Communautés flottantes des eaux peu profondes
Surface 0,012 ha	Représentativité Anecdotique (0,011%)
	
Source : Biotope	
Caractéristiques générales	
<p>Cet habitat se rencontre au niveau des chenaux principaux et des bras secondaires assez larges et aux eaux plutôt courantes. Son développement peut s'étendre aussi dans les bras morts en systèmes alluviaux complexes. Cet habitat est aussi caractéristique des canaux.</p> <p>Végétation aquatique méso-eutrophe à eutrophe colonisant des eaux douces peu profondes, calmes, stagnantes à faiblement courantes, plus ou moins riches en nutriments, en contexte suffisamment éclairé.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
En France, on le retrouve sur plusieurs rivières et fleuves dont la Loire, l'Allier, la Vienne, l'Indre, le Cher...	
Localisation sur le site	
L'habitat a été mis en évidence seulement sur l'étang David au niveau du Razat des Cotes, lorsque la couverture ligneuse est quasi-absente (aménagement de passerelles pour l'accueil du public par exemple).	
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site	
Callitriche des étangs (<i>Callitriche stagnalis</i>) Callitriche gpe <i>brutia</i>	
Caractéristiques de l'habitat sur le site	

Physionomie :

Communauté herbacée pauvre en espèces, marquée par l'abondance des callitriches.

Typicité/représentativité :

Typicité : mauvaise. Ce groupement n'abrite qu'un faible cortège d'espèces indicatrices de l'habitat.

Représentativité : anecdotique

Intérêt patrimonial :

Les callitriches, relativement difficiles à déterminer, sont peu étudiés si bien que les végétations qui les hébergent sont globalement méconnues. Elles doivent cependant être assez communes dans le Massif Central.


Etat de conservation - Evolution naturelle :

Végétation se présentant sous une forme fragmentaire (superficie très réduite, faiblesse des populations des espèces constituantes du groupement).

L'atterrissement naturel des fossés peut conduire à la disparition de ce type de végétation.

Menaces :

Communauté sensible à l'ombrage et à l'eutrophisation excessive des eaux.

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	
Code NATURA 2000 : 6430	Code CORINE Biotopes : 37.71
Statut	Typologie
Habitat naturel d'intérêt communautaire	Ourlets des cours d'eau
Surface	Représentativité
0,37 ha	0,33%
	
Source : Internet	
Caractéristiques générales	
<p>Prairies humides denses à graminées hautes (mégaphorbiaies), généralement inféodées aux roselières plus ou moins douces, pâturées ou non exploitées.</p> <p>Ces communautés caractérisent aussi les lisères naturelles et anthropiques. On peut donc les observer à la marge et à l'intérieur de zones forestières, en situation d'écotone, aux étages collinéen et montagnard. Elles sont préférentiellement installées sur des sols peu acides, bien alimenté en eau et riche en azote. Leur richesse est liée aux conditions écologiques d'humidité et de luminosité.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Ce type d'habitat naturel est très largement répandu en Europe tempérée et trouve des conditions favorables à son développement sur l'ensemble de la plaine française. Il peut également s'exprimer en altitude jusqu'à la base de l'étage subalpin. Il est en revanche très ponctuel en région méditerranéenne.</p>	
Localisation sur le site	
L'habitat a été mis en évidence les étangs de Biterne, Plantées et David.	
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site	

Alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*)
Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*)
Salicaire commune (*Lythrum salicaria*)
Lycophe d'Europe (*Lycopus europaeus*)
Calystégie des haies (*Calystegia sepium*)
Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*)
Renouée amphibie (*Polygonum amphibium*)
Ortie dioïque (*Urtica dioica*)

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

Communauté herbacée vivace dense et haute.

La physionomie est marquée par l'abondance de l'Alpiste roseau (1 à 2 m) qui confère au groupement un aspect de roselière. On relève également quelques espèces lianescentes à développement volubile (*Calystegia*, *Humulus*). Toute la majeure partie de l'année, le groupement gagne quelques couleurs au moment de la floraison de certaines espèces en été (*Salicaria*, *Lysimachia* notamment).

Typicité/représentativité :

La communauté se révèle moyennement typique des végétations retenues au titre de la Directive Habitats.

Représentativité : faible

Intérêt patrimonial :

Intérêt faible au plan botanique : cortège de plantes banales ; absence d'espèces à statut patrimonial ; type de végétation relativement bien réparti dans le territoire national, en domaine atlantique et continental.

Etat de conservation - Evolution naturelle :

Pas de dynamique très marquée en raison de son caractère pionnier. Toutefois, à terme, la stabilité des conditions stationnelles peut conduire à l'installation puis à la fermeture par les ligneux et évoluer notamment vers un boisement humide en l'absence de toute intervention humaine.

Menaces :

- le surpâturage,
- la fauche trop précoce,
- l'usage d'herbicides (cas possible pour les pelouses privées),
- la baisse des niveaux des nappes phréatiques,
- envahissement par des espèces invasives

Pelouses maigres de fauche de basse altitude	
Code NATURA 2000 : 6510	Code CORINE Biotopes : 38.22
Statut	Typologie
Habitat naturel d'intérêt communautaire	Prairies des plaines médio-européennes à fourrage
Surface	Représentativité
10,64 ha	9,52%
 <p style="text-align: center;">Aspect de la prairie de fauche (Aisne)</p> <p style="text-align: center;">Source : Biotope©</p>	
Caractéristiques générales	
<p>Il s'agit de végétations prairiales hautes, à biomasse élevée et dominées par des espèces de la famille des graminées. Elles présentent une diversité spécifique élevée qui se traduit par une floraison abondante. Ces prairies sont installées sur des substrats mésophiles qui vont des situations eutrophes à méso-oligotrophes se développant sur des sols plus ou moins acides. Elles subissent un régime de fauche quasi-exclusif ; les fauches ayant lieu au moins une fois par an. Un pâturage extensif peut se faire sur regain après la fauche. Leur composition floristique est d'ailleurs très dépendante de l'équilibre fauche/pâturage.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
Cet habitat se rencontre sur l'ensemble de la France jusqu'à l'étage submontagnard.	
Localisation sur le site	
L'habitat a été mis en évidence les étangs de Biterne et David.	
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site	
<p>Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>) Centaurée gpe jacée (<i>Centaurea jacea</i> gr.) Carotte commune (<i>Daucus carota</i>) Leucanthème commune (<i>Leucanthemum vulgare</i>) Vesce à épis (<i>Vicia cracca</i>) Trèfle douteux (<i>Trifolium dubium</i>) Gesse des prés (<i>Lathyrus pratensis</i>) Trisetè jaunâtre (<i>Trisetum flavescens</i>) Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>) Luzule champêtre (<i>Luzula campestris</i>) Fléole des prés (<i>Phleum pratense</i>)</p>	

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

Communauté herbacée vivace dense et mi-haute, floristiquement assez riche et dont la physionomie est marquée par des graminées telles que *Arrhenatherum elatius* et *Festuca rubra*.

Typicité/représentativité :

Etang David : Typicité moyenne : les aléas récents de la gestion des espaces prairiaux (arrêt temporaire puis reprise de l'entretien par fauche et pâturage complémentaire) ont vraisemblablement altéré la typicité originelle des prairies.

Etang Biterne : Typicité non appréciée

Représentativité : assez bonne

Intérêt patrimonial :

Elevé : Les prairies de fauche faiblement fertilisées sont en régression.

En outre, ces prairies offrent des terrains de chasse attractifs pour des oiseaux insectivores.

Etat de conservation - Evolution naturelle :

Groupement en état de conservation moyen, sensible à l'eutrophisation excessive du substrat.

L'excès d'eau peut faire évoluer ces prairies vers un faciès dominé par les joncs et les carex.

Menaces :

- Fermeture du milieu par des broussailles (prunellier, ronces...) ou des ligneux hauts (frênes, ormes, ...)
- Intensification des pratiques (amendement, fertilisation, fauche précoce, traitements phytosanitaires...)
- Modification du fonctionnement hydraulique traditionnel (abandon de l'irrigation, drainage...)
- Surpâturage

Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	
Code NATURA 2000 : 91E0*	Code CORINE Biotopes : 44.31
Statut Habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire	Typologie Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
Surface 0,31 ha	Représentativité 0,28 %
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <p>Aulnaie-frênaie des petits ruisseaux</p> <p>Source : Biotope©</p> </div> <div style="flex: 1;">  </div> </div>	
Caractéristiques générales	
<p>Les forêts alluviales à Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) et Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) sont les boisements occupant le lit majeur des cours d'eau, zones recouvertes d'alluvions récentes et soumises à des crues régulières. Elles se rencontrent en situations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements. Elles peuvent être divisées en deux groupes selon la nature des essences qui les composent. Cet habitat regroupe donc les forêts de bois tendre, caractérisées par la présence de saules et de peupliers et des forêts de bois dur, dominées par l'Aulne, le Frêne, parfois accompagnés du Chêne pédonculé.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Cet habitat est fréquent à l'étage collinéen, plus rare à l'étage montagnard ou submontagnard</p>	
Localisation sur le site	
<p>L'habitat a été mis en évidence l'étang David.</p>	
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site	

Arbres

Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)

Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)

Arbustes

Groseillier rouge (*Ribes rubrum*)

Fusain d'europe (*Evonymus europaeus*)

Troène commun (*Ligustrum vulgare*)

Herbacées

Laïche espacée (*Carex remota*)

Ortie dioïque (*Urtica dioica*)

Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*)

Gaillet gratteron (*Galium aparine*)

Caractéristiques de l'habitat sur le site**Physionomie :**

Peuplement arborescent dominé principalement par le Frêne commun et l'Aulne glutineux, limité à un linéaire étroit de part et d'autre du cours d'eau. Le sous-bois est riche en espèces arbustives, avec notamment le Groseillier rouge. Le tapis herbacé comprend un contingent important d'espèces nitrophiles.

Typicité/représentativité :

Typicité : faible. Le cortège floristique est relativement pauvre en espèces caractéristiques de l'alliance.
Représentativité : réduite

Intérêt patrimonial :

Elevé : bien que dépourvue d'espèces végétales à statut, l'aulnaie-frênaie participe à la diversité des biocénoses forestières du domaine de l'Etang David.

Etat de conservation - Evolution naturelle :

Médiocre : végétation fragmentaire, pauvre en espèces. Des dépôts d'ordures ont en outre été observés ponctuellement dans le groupement.

L'aulne est l'essence pionnière de ces boisements. Il se maintient seulement dans les stations les plus humides, souvent engorgée, notamment dans les aulnaies à hautes herbes où il est souvent dominant.


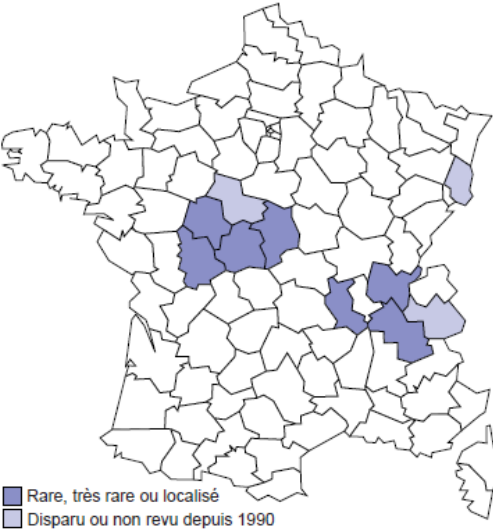
Dans les stations moins humides, il coexiste avec le Frêne commun qui est souvent dominant, ainsi que ponctuellement avec le Chêne pédonculé dans les situations moins humides.

La forêt alluviale peut également se former à partir de prairies dont l'exploitation a cessé.

Menaces :

- Des dépôts d'ordures sauvages.

B. Fiches des espèces d'intérêt communautaire

Caldésie à feuilles de parnassie (<i>Caldesia parnassifolia</i>)	
Code Natura 2000 : 1832	Alismatacées
Statut et Protection	 <p>Source : PNR Brenne</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directive Habitats</u> : Annexe II et IV 	
Répartition en France et en Europe	Description de l'espèce
<p>L'aire de l'espèce présente son centre de gravité en plaine. En Europe occidentale, on peut la rencontrer de 0 à 600 m d'altitude.</p> <p>Si l'espèce <i>Caldesia parnassifolia</i> (L.) Parl. a été identifiée en Europe de l'Ouest et centrale, des questions restent en suspens quant à sa distribution à l'échelle du globe.</p> <p>En France, le département de l'Indre abrite 90% des stations françaises de la Caldésie à feuilles de parnassie. Partout ailleurs, l'espèce est très rare. Elle est signalée dans les départements de l'Isère, de l'Ain, de la Loire, de la Vienne, de l'Indre-et-Loire et du Cher.</p>	<p>Plante aquatique ou amphibie pouvant atteindre 100 cm de haut.</p> <p>En condition d'assec, le port de la plante devient prostré.</p>
 <p>■ Rare, très rare ou localisé ■ Disparu ou non revu depuis 1990</p>	Biologie et Ecologie
	<p>Caractère biologique :</p> <p><i>Caldesia parnassifolia</i> est une plante vivace hydrophyte.</p> <p>À maturité, les fruits se détachent, flottent pendant quelques jours puis tombent au fond de l'eau et commencent à germer. La jeune plantule monte ensuite à la surface de l'eau où elle se développe encore avant de retomber de nouveau au fond et de s'y fixer.</p> <p>La floraison s'échelonne de juillet à septembre.</p> <p>Caractères écologiques :</p> <p>Cette plante aquatique peut également montrer un caractère amphibie et s'adapter à une variation importante du niveau d'eau jusqu'à son exondation. Toutefois, elle ne semble pas s'aventurer au-delà de 1 m de profondeur.</p> <p>On rencontre la Caldésie à feuilles de parnassie en bordure d'étangs ou dans des chenaux d'alimentation en eau. L'espèce semble avoir une certaine plasticité écologique puisqu'on la trouve associée à divers types de végétations : cariçaies, sparganiaies, jonçaies, communautés aquatiques à potamots, herbiers à characées et gazons amphibies exondés.</p>

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Peu de données sont disponibles quant à l'évolution des populations de *Caldesia parnassifolia* tant au niveau national qu'europpéen. À la fin du XIXe siècle, la Caldésie à feuilles de parnassie est considérée comme rare à l'échelle de la France et de l'Europe. Actuellement, l'espèce semble être en voie de disparition en France, la Brenne constituant le dernier pôle de survie au niveau national.

Très bon état de conservation sur les étangs gourdins

Menaces potentielles

Certains facteurs sont directement mis en cause quant à la raréfaction des populations :

- destruction des zones humides (assèchements, drainages, endiguements...);
- pisciculture ou entretiens réguliers des plans d'eau pour contrebalancer leur comblement naturel : limitation de la végétation aquatique et des roselières (herbicides, faucardage mécanique, poissons herbivores (Carpe amour)...);
- pollutions liées aux pratiques agricoles exercées sur les bassins versants (pesticides, herbicides...) entraînant la destruction de la plante.

Localisation sur le site


Elle a été mise en évidence seulement sur les étangs des Gourdins en 2000 et revue récemment en 2008 dans la cadre d'un suivi floristique sur ces étangs (N. GUILLERME, 2008), 2009, puis à nouveau en 2010 (J. GALTIER, SSNLF).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

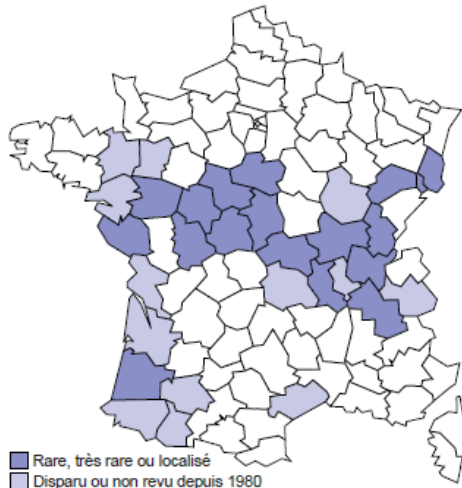
Sans objet

Mesures de gestion conservatoire

- Une cartographie sur le site des stations où l'espèce est présente est à mettre en place, de même qu'un suivi des populations ;
- éviter l'introduction de poissons herbivores et proscrire l'emploi d'herbicides;
- Éviter les contaminations par polluants divers ;
- maintien du battement traditionnel du niveau d'eau et de la fréquence de l'assec tous les cinq à sept ans ;
- lutte contre le Ragondin et le Rat musqué.

Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>)	
Code Natura 2000 : 1428	Ptéridophytes, Marsiléales, Marsiléacées 
Statut et Protection <ul style="list-style-type: none"> • <u>Directive Habitats</u> : Annexe II et IV 	Photo : Biotope – Alan TILY©
Répartition en France et en Europe <p>L'aire de répartition générale de l'espèce couvre l'Europe tempérée tiède, de la France et du Portugal jusqu'à la mer Noire et la mer Caspienne, une partie de l'Asie, ainsi que les Canaries et les Açores.</p> <p>En France, l'espèce est très localisée. Elle se développe à basse altitude (au dessous de 200-300 m), essentiellement entre la latitude d'Orléans et celle de Grenoble. L'espèce est</p>	Description de l'espèce <p>Plante herbacée, aquatique, généralement submergée, basse, enracinée au fond de l'eau.</p> <p>Tiges rampant sur le fond, portant des feuilles caractéristiques à 4 lobes disposés en croix au sommet du pétiole (rachis) lui donnant un aspect général de trèfle à quatre feuilles.</p>

encore assez abondante dans les « boires » (bras morts) des vallées de la Loire et de l'Allier, en Anjou, Touraine, Orléanais, Sologne, Brenne, Nivernais, ainsi qu'en Bresse, dans la Dombes, et dans le Lyonnais. On trouve également quelques stations isolées dans le sud de l'Alsace et dans le sud-ouest de la France.



Biologie et Ecologie

Caractère biologique :

Marsilea quadrifolia est une espèce « à éclipses » : elle semble parfois disparaître pour réapparaître ensuite de manière spectaculaire (jusqu'à plusieurs années après).

La plante feuillée (sporophyte) est vivace et présente un rhizome longuement rampant. Les feuilles disparaissent à l'automne.

La reproduction sexuée nécessite une phase d'inondation ; cependant les sporocarpes n'apparaissent en général qu'après une période d'émersion (en général en été). La fécondation est aquatique.

Caractères écologiques :

Marsilea quadrifolia possède une écologie assez stricte. Elle s'installe toujours sur des sols plus ou moins oligotrophes, pauvres et nus. Fortement héliophile, elle semble difficilement tolérer l'ombrage. L'espèce ne supporte en général pas une trop forte concurrence d'autres végétaux.

Il s'agit d'une espèce aquatique des grèves de plans d'eau de niveau variable, surtout étangs, mares, boires, bras morts de rivières, toujours de faible profondeur et plus ou moins asséchés en été.

On la trouve dans les groupements pionniers bas de la classe des *Isoetes durieui*-*Juncetea bufonii* (et plus particulièrement de l'alliance du *Nanocyperion flavescens*), ou de la classe des *Littorelletea uniflorae* (notamment de l'alliance de l'*Eleocharition acicularis*), avec d'autres espèces patrimoniales.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Marsilea quadrifolia semble en régression un peu partout, y compris dans les zones où elle paraissait abondante au début du siècle (Bresse, boires de la vallée de la Loire et de l'Allier, Brenne). Elle a cependant toujours été plus ou moins erratique, avec, localement, de longues éclipses et des « réapparitions » spectaculaires.

Plus précisément, elle a été signalée récemment dans une vingtaine de départements du centre de la France, mais elle semble avoir disparu de Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, du Loir-et-Cher, et également du Gers et des Hautes-Pyrénées, où elle avait été autrefois signalée.

Menaces potentielles

Diverses menaces pèsent directement sur les biotopes de la Marsilée à quatre feuilles :

- régression générale des zones humides temporaires, à la suite des drainages, de l'abaissement des lits des rivières, de la régularisation du lit des grands fleuves ;
- pollution des eaux liée aux engrais qui provoquent une eutrophisation tout à fait défavorable à la plante, les herbicides qui entraînent directement sa disparition, les hydrocarbures qui asphyxient totalement le milieu ;
- eutrophisation, etc.

S'ajoutent également :

- des problèmes de dynamique des milieux, la plante supportant mal la fermeture du milieu par les grandes hélophytes, divers joncs (*Juncus* spp.) et laiches (*Carex* spp.), qui forment un ombrage trop important et imposent une concurrence trop forte ;
- des problèmes de compétition liés aux espèces envahissantes, en particulier, dans le Centre-Ouest, celle de la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*), une oenothéracée américaine introduite qui colonise rapidement les berges des étangs et des bras morts de rivières ;
- et, peut-être, des problèmes de génétique des populations, certaines « populations » étant sans doute, comme on l'a dit, des clones.

Localisation sur le site

Elle a été mise en évidence sur les étangs des Gourdins en 2000 et revue récemment en 2008 dans le cadre d'un suivi floristique sur ces étangs (N. GUILLERME, 2008), 2009 puis a nouveau en 2010 (J. GALTIER, SSNLF). *Marsilea quadrifolia* a également été signalée sur l'étang David mais non revue depuis 1997 (CBNMC, 2005). Ce constat s'applique également sur la station contactée sur l'étang les Plantées en 2004 (CEZAME, 2004).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Très bon état de conservation sur les étangs de Poncins

Mesures de gestion conservatoire

- Une cartographie sur le site des stations où l'espèce est présente est à mettre en place, de même qu'un suivi des populations ;
- Ne pas trop réguler le niveau des eaux et le laisser varier dans l'année ;
- Éviter l'envasement trop important (eutrophisation défavorable) ;
- Éviter les contaminations par polluants divers ;
- Empêcher l'invasion par les grandes hélophytes (limiter une trop forte concurrence pour la lumière)
- Favoriser les berges en pentes douces dénudés soumis à l'exondation estivale

Le Cuivré des marais *Lycaena dispar* (Haworth, 1803)

Code Natura 2000 : 1060

- Classe : Insectes
- Ordre : Lépidoptères
- Famille : Lycaenidés

Statut et Protection

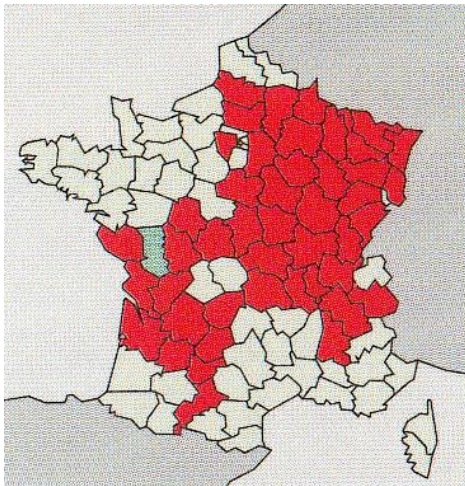
- Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993 ; JO du 24 septembre 1993
- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II



Photo : Yannig BERNARD

Répartition en France et en Europe

C'est une espèce paléarctique dont l'aire de répartition est morcelée depuis la France jusqu'à l'est de l'Asie.



Description de l'espèce

L'envergure de l'aile antérieure : 13 mm à 20 mm.

Papillon mâle :

Ailes antérieures : le dessus de l'aile est orange cuivré, bordé de noir. Cette face présente une tache discale noire. Le dessous de l'aile est orange.

Aile postérieures : le dessus de l'aile est orange cuivré, bordé de noir. Elle est fortement ombrée de noir sur le bord anal. Élément caractéristique : le dessous de l'aile est gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif.

Papillon femelle : les femelles sont plus grandes que les mâles.

Ailes antérieures : le dessus de l'aile est orange cuivré, bordé de noir. Elle présente deux taches noires situées dans la cellule discoïdale. On observe une série de points noirs dans les cellules post-discoïdales. Le dessous de l'aile est orange.

Ailes postérieures : le dessus de l'aile est brun avec une bande orange sur le bord externe. Le dessous de l'aile est identique au mâle.

Œuf : il est gris très clair avec six ou sept sillons disposés en étoile. Il mesure 0,6 mm de diamètre. Il est très caractéristique et se reconnaît aisément à l'aide d'une simple loupe de poche.

Chenille : elle est de couleur verte ou jaune-vert, difficilement repérable sur le terrain. Elle mesure de 23 à 25 mm au dernier stade. La couleur verte vire au brun en phase de prénymphe.

Chrysalide : la chrysalide est jaune brunâtre et mesure 14 mm. Elle vire au noir peu avant l'éclosion.

Biologie et Ecologie

Cycle de développement : L'espèce est bivoltine (2 générations par an) en France. Parfois, un troisième vol peut être observé pour les populations situées dans la partie sud de son aire de répartition.

Œufs : les périodes de ponte sont les mêmes que les périodes de vol des adultes. L'incubation des œufs dure 10 à 12 jours en mai et 5 à 9 jours en août.

Chenilles : il y a cinq stades larvaires. Les individus issus de la deuxième génération hibernent (diapause).

Chrysalides : la nymphose des chenilles hivernantes a lieu au cours du mois de mai et dure entre 12 et 16 jours. La nymphose des chenilles issues des adultes de la première génération se déroule fin-juillet - début-août.

Adultes : la première génération s'observe à partir du 15 mai jusqu'à fin-juin. Les adultes ont une durée de vie moyenne de 8 à 10 jours. Les papillons de la génération printanière sont de grande taille et très colorés alors que ceux de la seconde génération sont plus petits.

Régime alimentaire : les chenilles sont phytophages. Les plantes hôtes sont les oseilles du genre *Rumex* (Polygonacées). Les adultes sont floricoles. Ils consomment le nectar de nombreuses plantes de la mégaphorbiaie (menthes *Mentha spp.*, Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum...*).

Activité et reproduction : le vol des adultes est rapide par journées ensoleillées. Ils peuvent s'éloigner de plusieurs kilomètres de leur lieu d'origine ce qui leur permet de coloniser de nouveaux biotopes. En période de reproduction, les mâles ont un comportement très belliqueux, défendant leur territoire vis-à-vis de leurs congénères sur un rayon d'environ 20 m. La ponte a lieu le plus souvent sur la face supérieure des feuilles. Chaque femelle dépose entre 120 et 180 œufs, généralement pondus isolément.

Caractères écologiques : l'espèce se rencontre principalement en plaine dans des prairies humides. Elle peut être observée jusqu'à 500 m d'altitude. Les milieux doivent être ouverts et ensoleillés. Dans de nombreuses zones, suite à une fragmentation importante de l'habitat potentiel, les populations se limitent à de petits îlots le long de fossés humides rarement fauchés.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En France, actuellement, *Lycaena dispar* est globalement moins menacée que d'autres espèces de Lépidoptères liées aux zones humides pour lesquelles on observe un isolement des populations très important. Certains considèrent même que l'espèce est en voie d'extension. Ceci semble être dû à sa mobilité plus importante lui permettant une colonisation des habitats potentiels. Par contre, dans le sud-ouest de la France, elle est considérée comme menacée, car le nombre de localités où l'espèce est présente diminue fortement depuis plusieurs années.

Menaces potentielles

L'assèchement des zones humides pour l'urbanisation ou l'agriculture est le facteur de menace le plus important.

Localement, la plantation de peupliers est un obstacle principal au maintien des populations par modification rapidede tapis herbacé.

La fauche des bords de route ou de chemins ainsi que le curage à des périodes inadéquates des fossés de drainage, peuvent provoquer la disparition de micro-milieux favorables à l'établissement de petits îlots de population. Ces micro-milieux sont indispensables à l'établissement de corridors de communication entre des populations plus importantes.

Le pâturage intensif des prairies par des bovins provoque une eutrophisation du milieu, néfaste aux populations de ce papillon (Lhonoré J., 1996).

Localisation sur le site

L'espèce a été contactée sur 2 stations sur le site, une autour de l'étang Fleury de Biterne et l'autre sur David.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Le Cuivré des marais se rencontre en prairies humides ensoleillé et mégaphorbiaies : 6 individus ont été contactés sur Fleury et un individu mâle autour de l'étang David.

Mesures de gestion conservatoire

Le maintien de la population sur la réserve de Biterne nécessite d'envisager une politique de fauche tardive des habitats favorables à l'espèce (mégaphorbiaies et prairies à *Rumex*) voire la pratique de fauche hivernale avec maintien d'une ou plusieurs zone non fauchées d'une année sur l'autre (Biosphère Environnement, 2007).

Une cartographie sur le site des stations où l'espèce est présente est à mettre en place, de même qu'un suivi des populations d'adultes.

Annexe 5 : Fiche utilisée durant les consultations

GRILLE D'ENTRETIEN

Nom de la personne auditée :

Fonction et structure représentée :

Coordonnées :

1. Que connaissez-vous de la démarche Natura 2000 et du but du document d'objectifs?
2. Que représente la démarche Natura 2000 pour vous ?

<i>1^{ère} PARTIE : SPECIFIQUE AUX GESTIONNAIRES ET AMENAGEURS</i>
--

3. Pourriez-vous tracer un bref historique de vos interventions sur le site ?
4. Quels sont vos champs d'interventions ?
5. Êtes-vous en charge de la gestion du site ou d'une partie de ce site ? Avez-vous eu cette responsabilité par le passé ? (localisation sur la carte)
6. Avez-vous des activités ou des projets (travaux, aménagements, développement d'activité, etc.) qui peuvent concerner ce site ?
7. Vos projets/activités peuvent-ils/elles avoir des impacts négatifs sur les cours d'eau et les zones humides annexes ? Si oui, lesquels ? Comment prévoyez-vous les réduire ?
8. L'état actuel du site (c'est-à-dire à la fois son état physique, foncier, éventuellement son type de protection) constitue-t-il un obstacle à l'accomplissement de vos projets/activités ? Si oui, de quelle façon ? Comment pensez-vous qu'il soit possible de diminuer/supprimer les contraintes ?

9. Les usages actuels sur les cours d'eau constituent-ils des obstacles à l'accomplissement de vos projets/activités ? Si oui, de quelle façon ? Comment pensez-vous qu'il soit possible de diminuer/supprimer les contraintes ?
10. Avez-vous connaissance d'autres projets d'aménagement du site émanant d'autres organismes ? Si oui, lesquels ? Par qui ? Qu'en pensez-vous ? Pouvez-vous les localiser sur cette carte ?
11. Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la désignation du site Natura 2000 ?
12. Pensez-vous qu'il est possible de protéger des espèces et des espaces tout en maintenant vos activités ? Si oui, comment ?
13. Comment êtes-vous prêts à vous investir dans la démarche Natura 2000 ? (participation aux groupes de travail ?)
14. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont-ils : Scientifique ? Naturaliste ? Economique ? Culturel ? Autre ?

2ème^e PARTIE : USAGES ACTUELS

15. Connaissez-vous les usagers de ce site (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs, ...) ?

Activités	Présence (P) / Absence (A)	Qualification de l'intensité des pratiques (forte, moyenne, faible)
Agriculture		
Foresterie/ sylviculture		
Pisciculture		
Activités cynégétiques		
Pêche de loisir		
Randonnée		
Spéléologie		
Escalade		
Moto-cross		
Véhicules 4X4		

Golf		
Tourisme		
Gestion communale		
Captage AEP		

A votre avis quelles sont les activités qui génèrent des impacts sur les milieux naturels ?

16. Savez-vous quelles sont les zones les plus particulièrement fréquentées de ce site ?

17. Quelles sont l'intensité et l'évolution de cette fréquentation ?

<p>3ème PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES</p>

18. Connaissez-vous la localisation sur le site d'habitats et d'espèces (Fiche habitats et espèces) cités dans la Directive Habitats, ? (carte)

19. Pouvez-vous citer d'autres espèces animales et végétales contribuant à la richesse du site ? Lesquelles ? Où ? (carte)

20. Quelles sont les zones géographiques (et milieux) les plus intéressantes du point de vue *floristique et faunistique* sur le site et aux alentours ?

21. Selon vous, quelles seraient les zones du site qui nécessiteraient des recherches supplémentaires (inventaires) ?

22. Des espèces présentes auparavant ont-elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?

23. A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quels sont leurs impacts sur le site ?

24. Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de nuire à **la qualité environnementale** du site ?

25. Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de maintenir ou d'améliorer **la qualité environnementale** du site?

4ème PARTIE : Synthèse et éléments complémentaires

26. D'après vous, quelles sont les principales causes d'atteintes aux espèces et écosystèmes ? Comment hiérarchiserez-vous ces dégradations ?

27. Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du Document d'Objectifs ? (Données, personnes ressources, organismes etc...) ?

28. Quel est votre sentiment sur la démarche Natura 2000 et sur ses objectifs ? Quels sont, à votre avis, les conditions nécessaires à la bonne réalisation du Document d'Objectifs et quels sont les points de blocage éventuels ?

29. Comment envisageriez-vous votre rôle dans la mise en place ou le suivi de cette démarche ?

30. Souhaitez-vous parler d'un point non abordé jusqu'à présent ou des renseignements ?

Annexe 6 : Liste des reptiles observés sur le site

Tableau 17 : Espèces de reptiles inscrites à l'annexe IV de la directive « Habitats » et/ou et patrimoniales identifiées sur le site

Espèce	Protection nationale	Directive Habitats	Listes rouges		ZNIEFF RA	Etang concerné
			France	Monde		
Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	2	An. IV	LC	LC	c	Plantées Biterne (donnée 1995) La Ronze (données 1998)
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	2	An. IV	LC	LC		Plantées Biterne (donnée 1995)
Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>)	3		LC		c	Biterne (donnée 1995) David (présence à vérifier)
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	2	An. IV	LC	LC	c	David (présence à vérifier) La Ronze (données 1998)
Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>)	3		LC	LC	c	Biterne (donnée 1995) La Ronze (données 1999)
Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)	2		LC	LR:lc		David Biterne (donnée 1995) La Ronze (données 1998)

Protection nationale "arrêté du 19 novembre 2007"

2 = article 2 : protection intégrale des individus et protection des sites de reproduction et des aires de repos

3 = article 3 : protection intégrale des individus

4 = article 4 : protection des individus contre la mutilation

5 = article 5 : Protection des individus contre la mutilation mais possibilité de transport

Directive Habitats

An. II : espèce inscrite à l'annexe II de la Directive de l'Union européenne "Habitats, Faune, Flore"

An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive de l'Union européenne "Habitats, Faune, Flore"

An. V : espèce inscrite à l'annexe V de la Directive de l'Union européenne "Habitats, Faune, Flore"

Liste rouge

France 2008 (source "Communiqué de presse du 26 mars 2008, Comité français UICN) :

CR = en danger critique, **EN** = en danger, **VU** = vulnérable

NT = quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC = préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD = données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA = non applicable (espèce non soumise à l'évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en France uniquement de manière occasionnelle)

Monde (source "IUCN Red List of Threatened Species") :

EX = éteint, **EW** = éteint à l'état sauvage, **CR** = gravement menacé d'extinction, **EN** = menacé d'extinction,

VU = vulnérable, **NE** = non évalué **LR** = faible risque,

dc = dépendant de mesures de conservation, **nt** = quasi menacé, **lc** = préoccupation mineure

DD = insuffisamment documenté

Statuts des espèces au titre de la réactualisation des ZNIEFF en Rhône-Alpes, par domaine biogéographique

D = espèce déterminante

Dc = espèce déterminante sous conditions

c = espèce complémentaire

Annexe 7 : Liste des amphibiens observés sur le site

Tableau 18 : Espèces d'amphibiens inscrites à l'annexe IV de la directive « Habitats » et/ou et patrimoniales identifiées sur le site

Espèce	Protection nationale	Directive Habitats	Listes rouges		EFF RA	Etang concerné
			France	Monde		
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	3		LC	LC	DC	David
Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>)	2	An. IV	LC	LC	DC	David et Plantées
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	2	An. IV	LC	LC	DC	David, Plantées Biterne (donnée 1995)
Grenouille verte (<i>Pelophylax kl. esculenta</i>)	5	An. V	LC	LC		David, Plantées Biterne (donnée 1995) La Ronze
Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	2	An. IV	LC	LC	DC	David (présence à vérifier)
Péloodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)	3		LC	LC	D	Biterne (Présence à vérifier)

Protection nationale "arrêté du 19 novembre 2007"

2 = article 2 : protection intégrale des individus et protection des sites de reproduction et des aires de repos

3 = article 3 : protection intégrale des individus

4 = article 4 : protection des individus contre la mutilation

5 = article 5 : Protection des individus contre la mutilation mais possibilité de transport

Directive Habitats

An. II : espèce inscrite à l'annexe II de la Directive de l'Union européenne "Habitats, Faune, Flore"

An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive de l'Union européenne "Habitats, Faune, Flore"

An. V : espèce inscrite à l'annexe V de la Directive de l'Union européenne "Habitats, Faune, Flore"

Liste rouge

France 2008 (source "Communiqué de presse du 26 mars 2008, Comité français UICN") :

CR = en danger critique, **EN** = en danger, **VU** = vulnérable

NT = quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC = préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD = données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA = non applicable (espèce non soumise à l'évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en France uniquement de manière occasionnelle)

Monde (source "IUCN Red List of Threatened Species") :

EX = éteint, **EW** = éteint à l'état sauvage, **CR** = gravement menacé d'extinction, **EN** = menacé d'extinction,

VU = vulnérable, **NE** = non évalué **LR** = faible risque,

dc = dépendant de mesures de conservation, **nt** = quasi menacé, **lc** = préoccupation mineure

DD = insuffisamment documenté

Statuts des espèces au titre de la réactualisation des ZNIEFF en Rhône-Alpes, par domaine biogéographique


D = espèce déterminante


Dc = espèce déterminante sous conditions

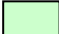
c = espèce complémentaire

Annexe 8 : Les impacts potentiels des activités sur les espèces d'intérêt communautaire


Attention, l'analyse des impacts qui suit ne peut en aucun cas remplacer une étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il s'agit ici de donner un éclairage aux acteurs locaux et aux membres du comité de pilotage sur les éventuels impacts que peuvent provoquer les activités socio-économiques sur le site ou dans sa périphérie.

sur... 	1060	1832	1428
	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Caldésie à feuilles de Parnassie (<i>Caldesia parnassifolia</i>)	Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>)
Effet de ...			
Gestionnaires de site	Plantation de peupliers aux abords : obstacle principal au maintien des populations par modification rapide du tapis herbacé.	Pollution des eaux liée aux engrais qui provoquent une eutrophisation tout à fait défavorable à la plante, les herbicides qui entraînent directement sa disparition, les hydrocarbures qui asphyxient totalement le milieu	Pollution des eaux liée aux engrais qui provoquent une eutrophisation tout à fait défavorable à la plante, les herbicides qui entraînent directement sa disparition, les hydrocarbures qui asphyxient totalement le milieu
	Fauche des bords de route ou de chemins ainsi que le curage à des périodes inadéquates des fossés de drainage <ul style="list-style-type: none"> ✓ disparition de micro-milieus favorables à l'établissement de petits îlots de population. Disparition de corridors de communication entre des populations plus importantes		
Habitants/Touristes	Sur fréquentation des sites par les touristes et non respect des chemins balisés <ul style="list-style-type: none"> ✓ destruction et perturbation du milieu naturel 	Sur fréquentation des sites par les touristes et non respect des chemins balisés <ul style="list-style-type: none"> ✓ destruction et perturbation du milieu naturel 	Sur fréquentation des sites par les touristes et non respect des chemins balisés <ul style="list-style-type: none"> ✓ destruction et perturbation du milieu naturel
Entretien des plans d'eau		Entretiens réguliers des plans d'eau pour contrebalancer leur comblement nature <ul style="list-style-type: none"> ➢ limitation de la végétation aquatique et des roselières (herbicides, faucardage mécanique...) 	Entretien visant à limiter les problèmes de dynamique des milieux <ul style="list-style-type: none"> ➢ Limitation de la fermeture du milieu par les grandes hélophytes, divers joncs (<i>Juncus</i> spp.) et laiches (<i>Carex</i> spp.), qui forment un ombrage trop important et imposent une

sur... 	1060	1832	1428
Effet de ...	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Caldésie à feuilles de Parnassie (<i>Caldesia parnassifolia</i>)	Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>)
			concurrence trop forte ➤ Limiter la colonisation par les plantes envahissantes, pour éviter les problèmes de compétition
Aménagements de loisirs			Aménagement des sites pour le grand public ➤ Création de zones d'ombrages
	Limite l'accès libre aux touristes et donc la destruction des habitats d'espèces par piétinement		
Agriculture	Le pâturage intensif des prairies par des bovins provoque une eutrophisation du milieu, néfaste aux populations de ce papillon	Pollutions liées aux pratiques agricoles exercées sur les bassins versants (pesticides, herbicides...) entraînant la destruction de la plante.	Pollution des eaux liée aux engrais qui provoquent une eutrophisation tout à fait défavorable à la plante, les herbicides qui entraînent directement sa disparition, les hydrocarbures qui asphyxient totalement le milieu
	Fauche tardive des habitats favorables à l'espèce		
Activité cynégétique		Lutte contre le ragondin et le rat musqué	
Pisciculture		Limitation de la végétation aquatique et des roselières (poissons herbivores (Carpe amour)...) Apport de compléments nutritionnels pour les poissons en cas d'intensification de la gestion piscicole	

 Pratique favorable > impact positif potentiel

 Aucun effet

 Pratique défavorable > impact négatif potentiel

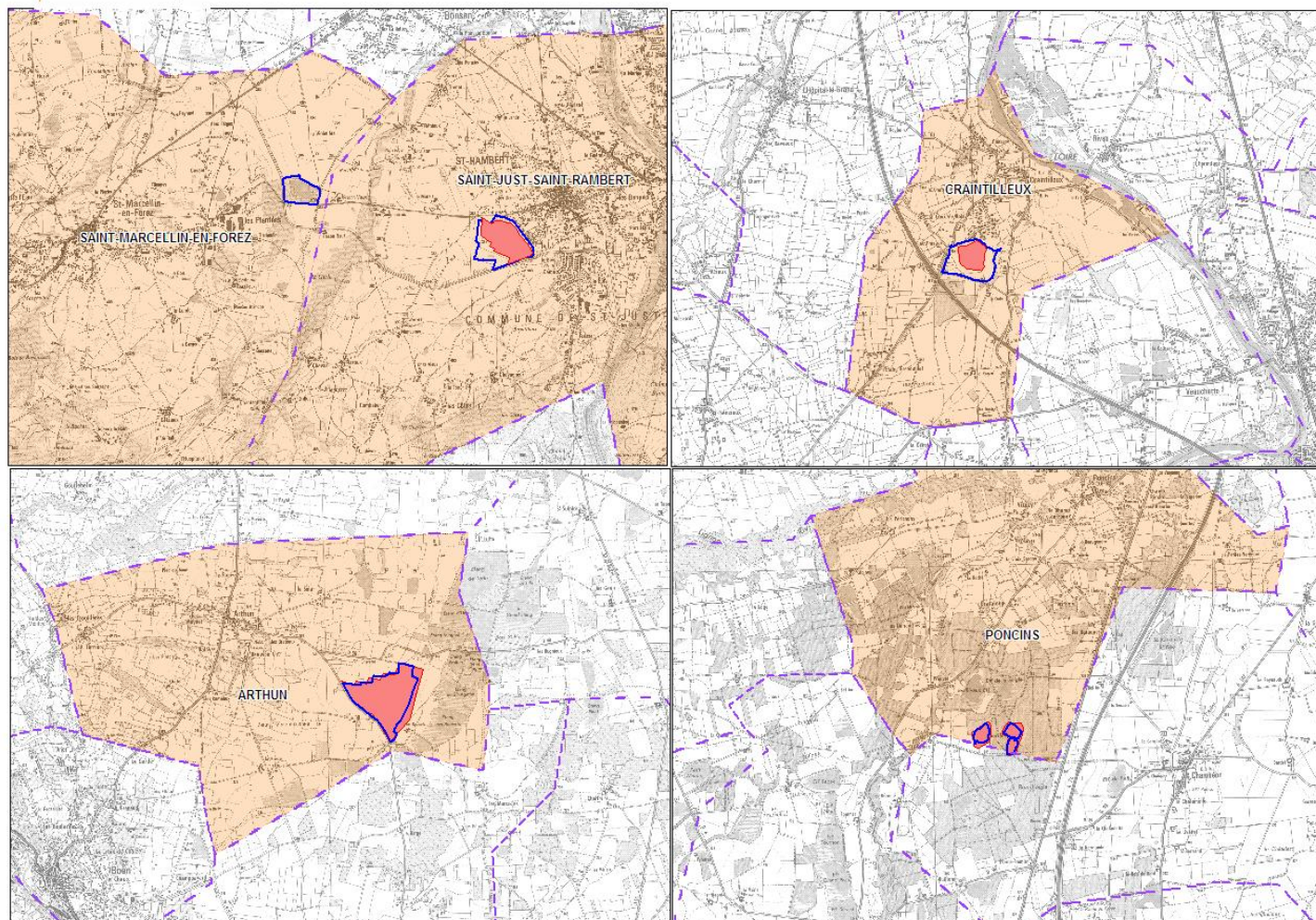
Annexe 9 : cartographie

Liste des cartes présentées dans cette annexe

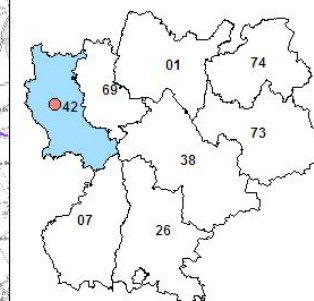
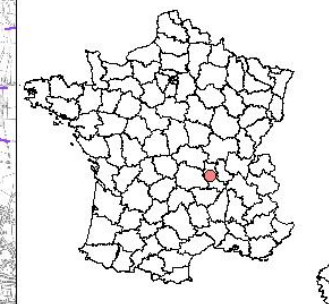
- Localisation du site Natura 2000
- Périmètres Natura 2000
- Périmètres d'inventaires scientifiques
- Habitats naturels et semi-naturels 1A à 1E
- Habitats d'intérêt communautaire 2A à 2E



Localisation du site Natura 2000



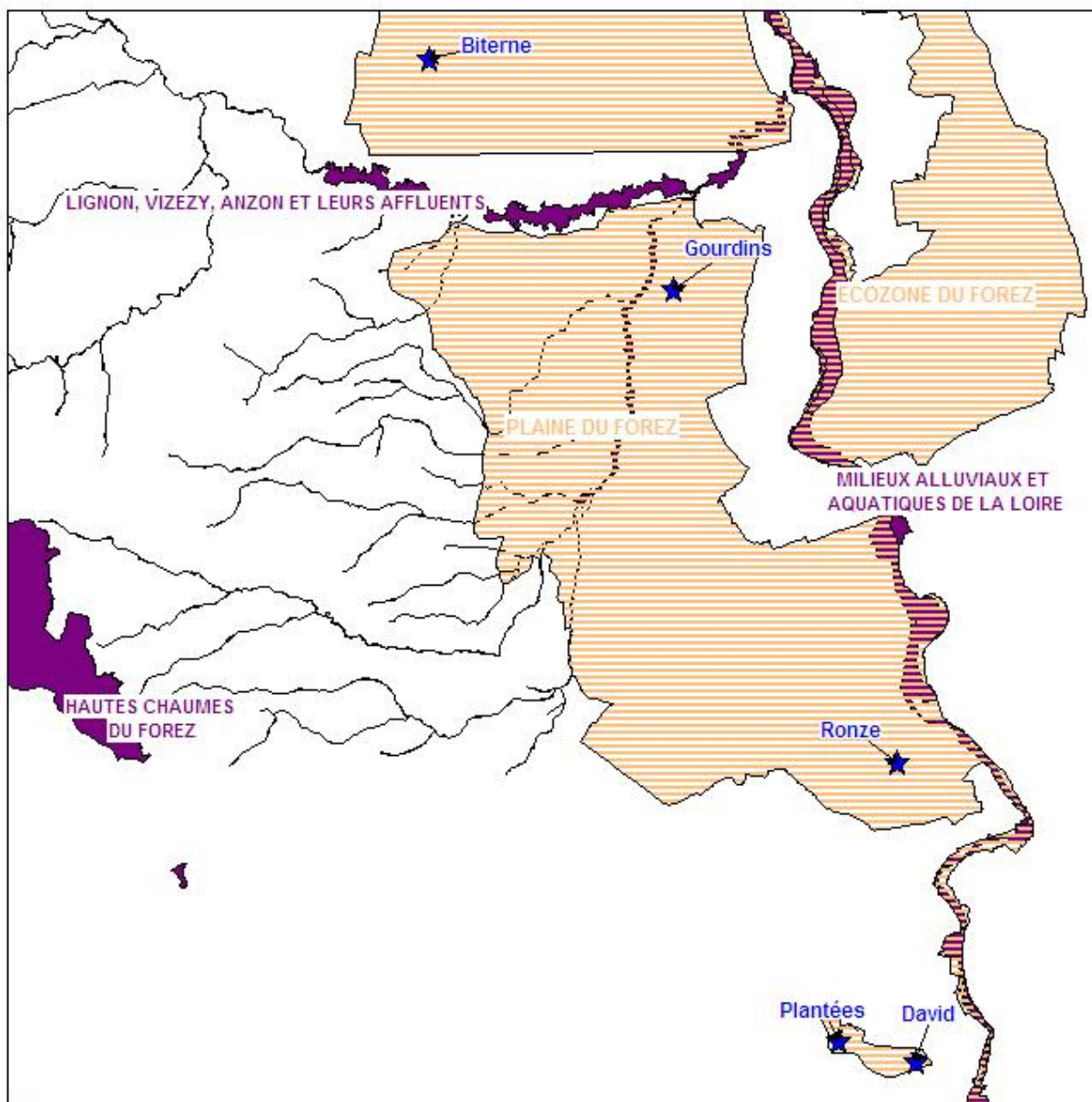
Docob des étangs du Forez





Sources : SDAN26, IGN - Cartographie: Biotope, 2010

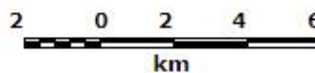


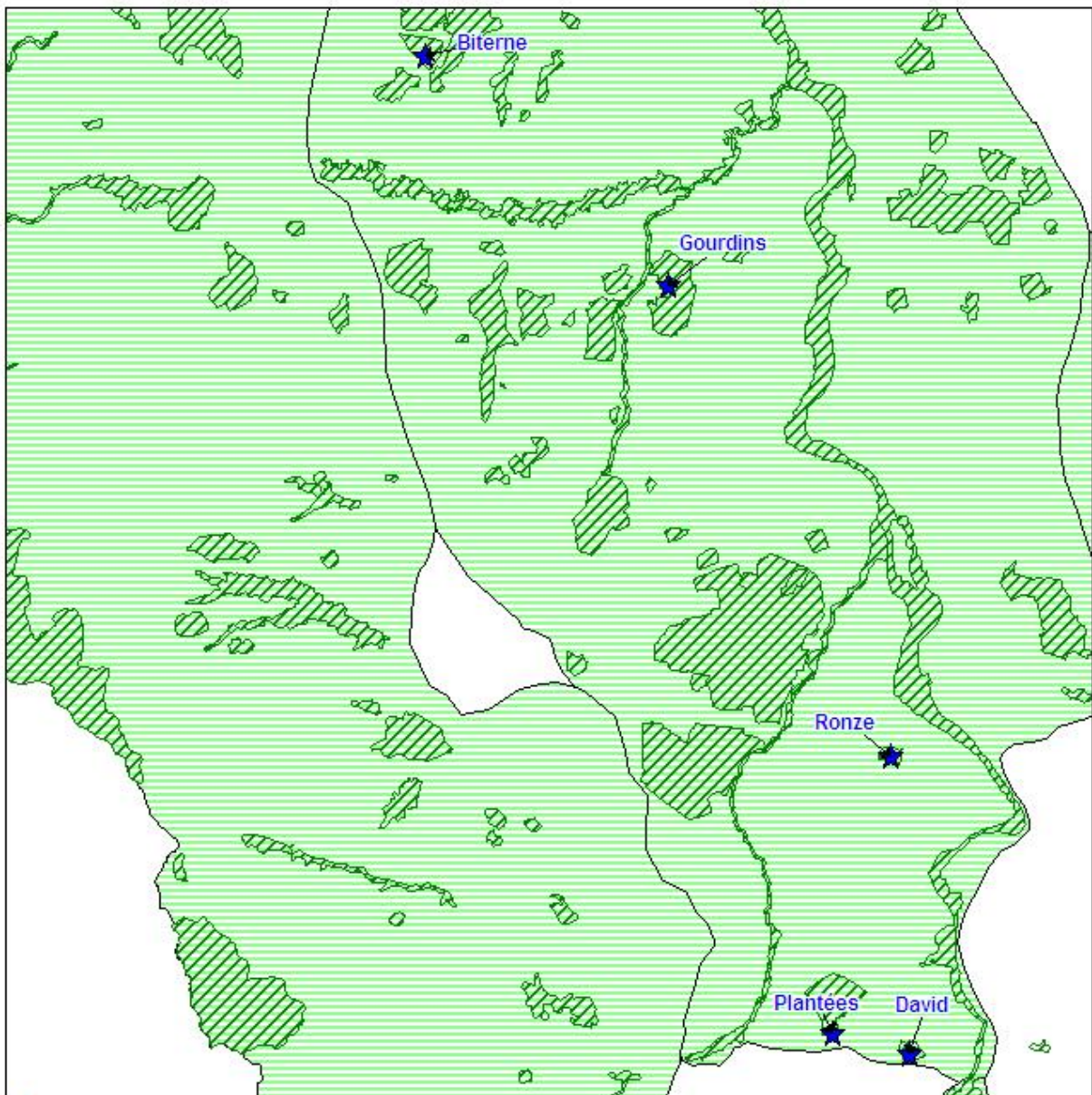
- Périètre d'étude
- Périètre du site Natura 2000
- Limites communales




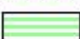
Sources : SCAN25, IGN - Données : DREAL-RA - Cartographie: Biotope, 2010

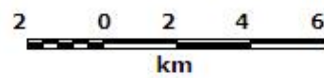
- ★ Localisation périmètre d'étude
-  ZPS au titre de la directive Oiseaux
-  SIC au titre de la directive Habitats





Sources : SCAN25, IGN - Données : DREAL-RA - Cartographie: Biotope, 2010

- ★ Localisation périmètre d'étude
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



Carte 1A : Etang les Plantées



Sources : SCAN25, IGN - Données : CREN, CG42, Fédération de chasse - Cartographie: Biofope, 2010

Habitats naturels d'intérêt communautaire

- 3130 Eaux stagnantes, oligo à mésotrophes, avec végétation du Littorelletea
- 3150x3130 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition x eaux stagn.
- 3150 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition
- 3260 Rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles
- 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Habitats non communautaires

- Alignement d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs
- bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais
- Chênaies-Charmaies
- Digue
- Eaux eutrophes
- Forêts caducifoliées
- Fossés et petits canaux
- Fourrés
- Galets ou vasières non végétalisés
- Groupements à *Bidens tripartita*
- Pâtures mésophiles
- Peuplements de grandes Laïches (magnocariçaies)
- Plantations de peupliersxbois marécageux d'aulnes
- Prairies des plaines médio-européennes à fourrage
- Prairies humides eutrophes
- Roselières
- Roselières basses
- Saulaies marécageuses
- Tapis de nénuphars
- Terrains enfrichés et terrains vagues
- Villes, villages et sites industriels










100 0 100 200 300
mètres

Carte 1B : Etang David
























Sources : SCAN25, IGN - Données : CREN, CG42, Fédé de chasse - Cartographie : Biotope, 2010

Habitats naturels d'intérêt communautaire

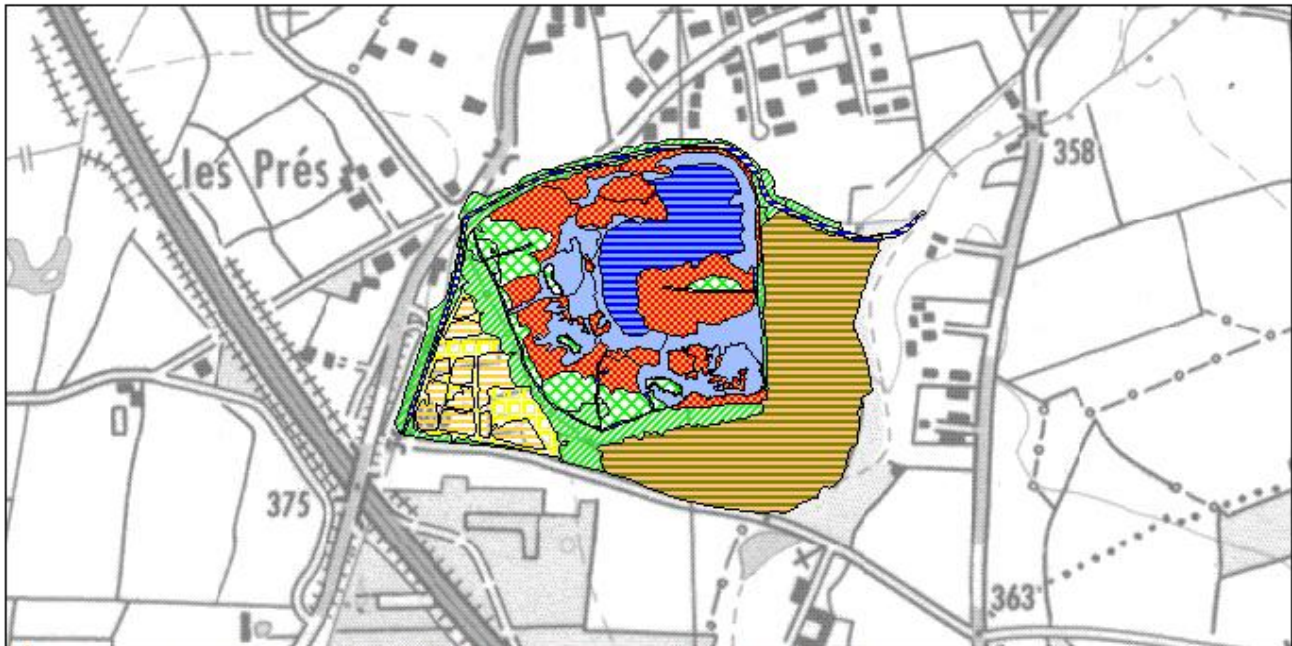
-  3130 Eaux stagnantes, oligo à mésotrophes, avec végétation du Littorelletea
-  3150x3130 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition x eaux stagn.
-  3150 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition
-  3260 Rivières à végétation du Ranuncion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
-  6430 Mégaphorbiaies hygrophiles
-  6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
-  91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Habitats non communautaires

-  Alignement d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs
-  bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais
-  Chênaies-Charmaies
-  Dignes
-  Eaux eutrophes
-  Forêts caducifoliées
-  Fossés et petits canaux
-  Fourrés
-  Galets ou vasières non végétalisés
-  Groupements à *Bidens tripartitus*
-  Pâtures mésophiles
-  Peuplements de grandes Laïches (magnocariçaies)
-  Plantations de peupliersxbois marécageux d'aulnes
-  Prairies des plaines médio-européennes à fourrage
-  Prairies humides eutrophes
-  Roselières
-  Roselières basses
-  Saulaies marécageuses
-  Tapis de nénuphars
-  Terrains enfrichés et terrains vagues
-  Villes, villages et sites industriels




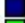





Carte 1C : Etang La Ronze
























Sources : SCAN25, IGN - Données : CREN, CG42, Fédération de chasse - Cartographie: Biotope, 2010

Habitats naturels d'intérêt communautaire

-  3130 Eaux stagnantes, oligo à mésotrophes, avec végétation du Littorelletea
-  3150x3130 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition x eaux stagn.
-  3150 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition
-  3260 Rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
-  6430 Mégaphorbiaies hygrophiles
-  6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
-  91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Habitats non communautaires

-  Alignement d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs
-  bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais
-  Chênaies-Charmaies
-  Digue
-  Eaux eutrophes
-  Forêts caducifoliées
-  Fossés et petits canaux
-  Fourrés
-  Galets ou vasières non végétalisés
-  Groupements à *Bidens tripartitus*
-  Pâtures mésophiles
-  Peuplements de grandes Laïches (magnocariçaies)
-  Plantations de peupliersxbois marécageux d'aulnes
-  Prairies des plaines médio-européennes à fourrage
-  Prairies humides eutrophes
-  Roselières
-  Roselières basses
-  Saulaies marécageuses
-  Tapis de nénuphars
-  Terrains enfrichés et terrains vagues
-  Villes, villages et sites industriels




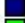





Carte 1D : Etangs Grand Gourdin / Petit Gourdin / Néron
























Sources : SCAN25, IGN - Données : CREN, CG42, Fédér de chasse - Cartographie: Biotope, 2010

Habitats naturels d'intérêt communautaire

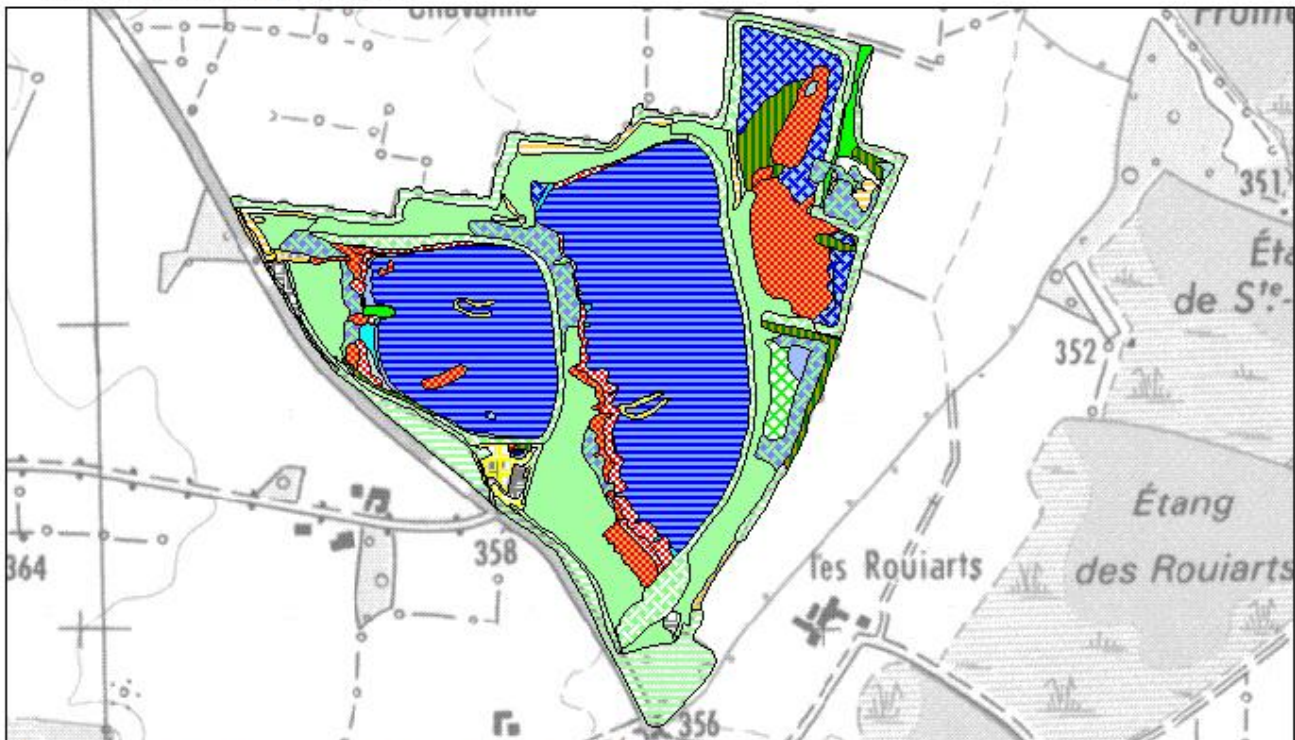
-  3130 Eaux stagnantes, oligo à mésotrophes, avec végét. du Littorelletea
-  3150x3130 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition x eaux stagn.
-  3150 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition
-  3260 Rivières avec végét. du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
-  6430 Mégaphorbiaies hygrophiles
-  6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
-  91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Habitats non communautaires

-  Alignement d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs
-  bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais
-  Chênaies-Charmaies
-  Digue
-  Eaux eutrophes
-  Forêts caducifoliées
-  Fossés et petits canaux
-  Fourrés
-  Galets ou vasières non végétalisés
-  Groupements à *Bidens tripartitus*
-  Pâtures mésophiles
-  Peuplements de grandes Laïches (magnocariçaies)
-  Plantations de peupliersxbois marécageux d'aulnes
-  Prairies des plaines médio-européennes à fourrage
-  Prairies humides eutrophes
-  Roselières
-  Roselières basses
-  Saulaies marécageuses
-  Tapis de nénuphars
-  Terrains enfrichés et terrains vagues
-  Villes, villages et sites industriels










Carte 1E : Etangs Biterne




















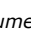



Sources : 3CAN25, IGN - Données : CREN, CG42, Fédé de chasse - Cartographie: Biotope, 2010

Habitats naturels d'intérêt communautaire

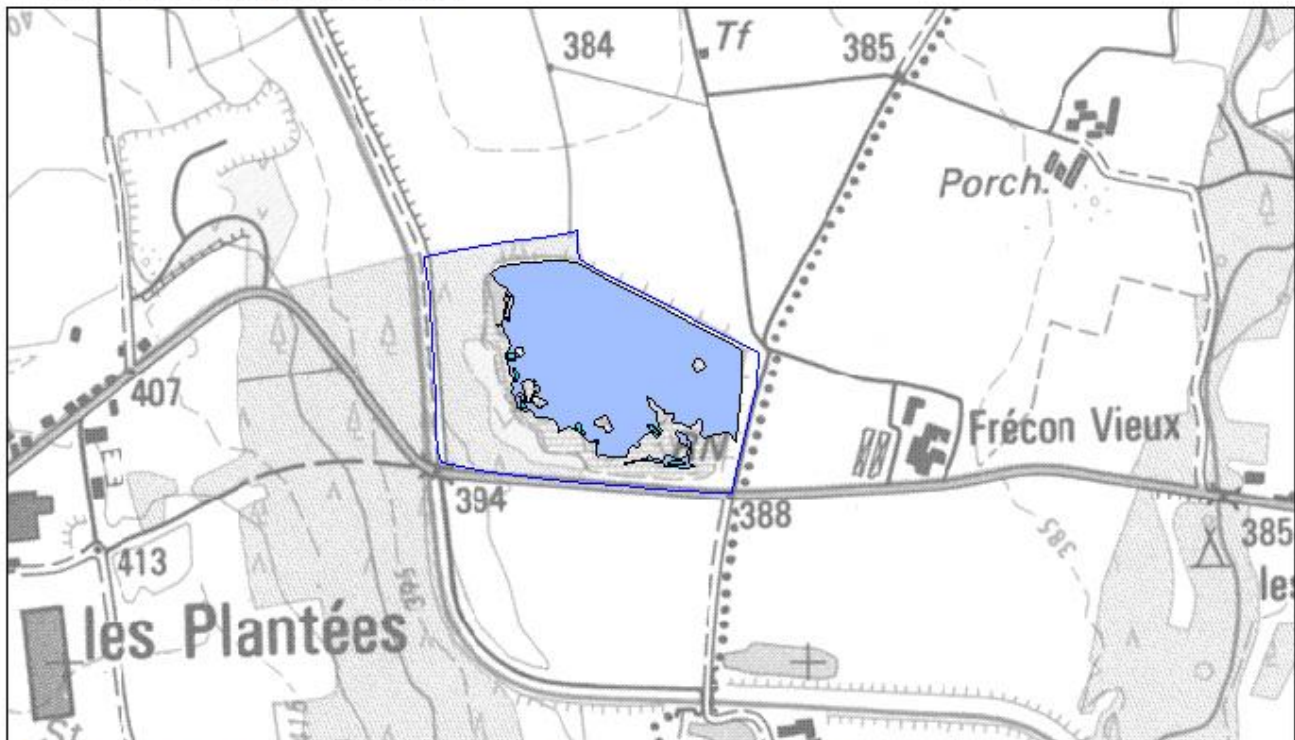
-  3130 Eaux stagnantes, oligo à mésotrophes, avec végét. du Littorelletea
-  3150x3130 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition x eaux stagn.
-  3150 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition
-  3260 Rivières avec végét. du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
-  6430 Mégaphorbiaies hygrophiles
-  6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
-  91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Habitats non communautaires

-  Alignement d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs
-  bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais
-  Chênaies-Charmaies
-  Digue
-  Eaux eutrophes
-  Forêts caducifoliées
-  Fossés et petits canaux
-  Fourrés
-  Galets ou vasières non végétalisés
-  Groupements à *Bidens tripartitus*
-  Pâturages mésophiles
-  Peuplements de grandes Laïches (magnocariçaies)
-  Plantations de peupliersxbois marécageux d'aulnes
-  Prairies des plaines médio-européennes à fourrage
-  Prairies humides eutrophes
-  Roselières
-  Roselières basses
-  Saulaies marécageuses
-  Tapis de nénuphars
-  Terrains enfrichés et terrains vagues
-  Villes, villages et sites industriels



Carte 2A : Etang les Plantées



Sources : SCAN25, IGN - Données : CREN, CG42, Fédé de chasse - Cartographie: Biotope, 2010

Habitats naturels d'intérêt communautaire

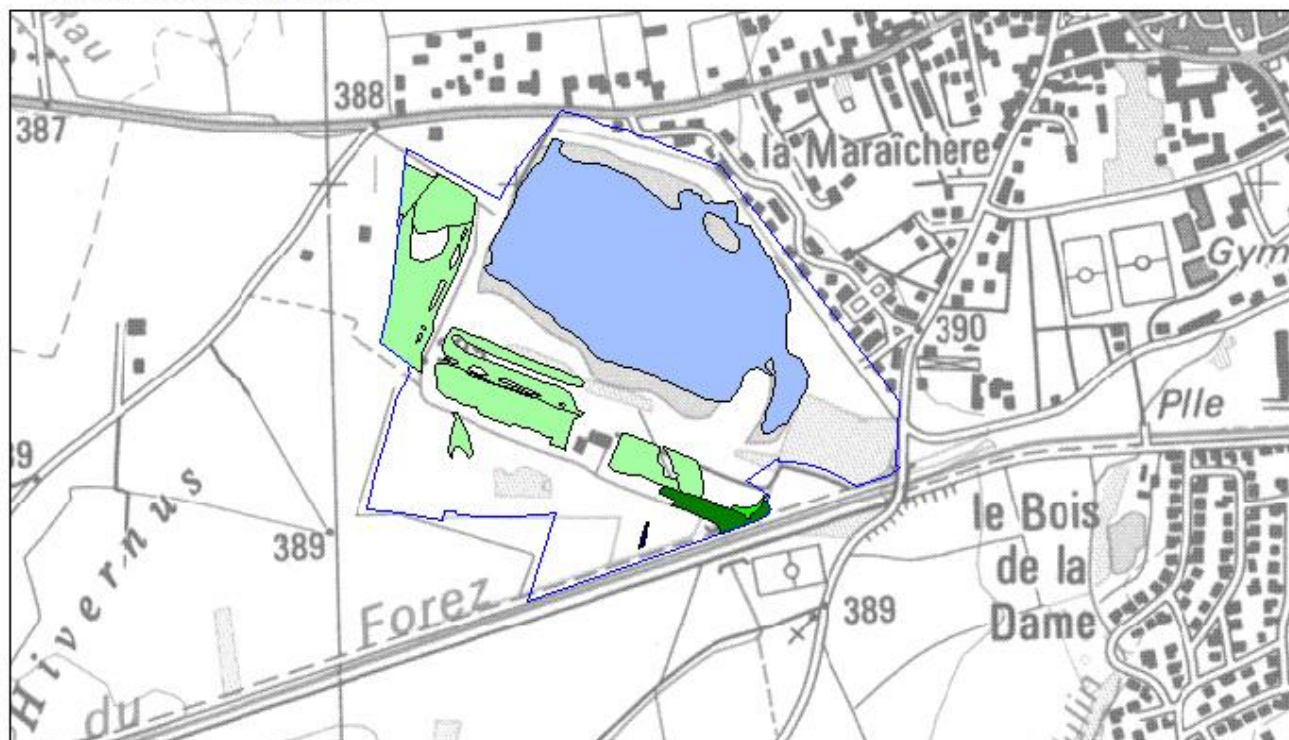
- 3130 Eaux stagnantes, oligo à mésotrophes, avec végét. du Littorelletea
- 3150x3130 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition x eaux stagn.
- 3150 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition
- 3260 Rivières avec végét. du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles
- 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Périmètre d'étude



100 0 100 200 300
mètres

Carte 2B : Etang David



Sources : SCAN25, IGN - Données : CREN, CG42, Fédé de chasse - Cartographie: Biotope, 2010

Habitats naturels d'intérêt communautaire

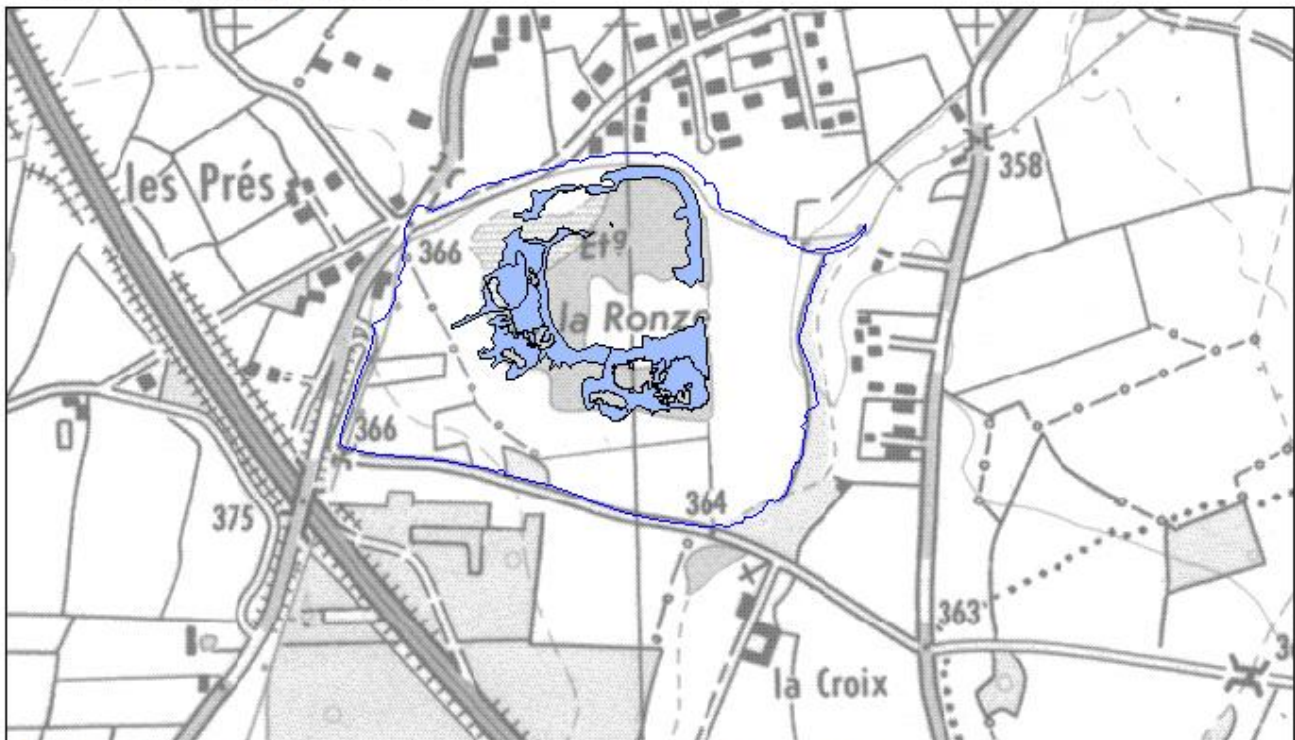
- 3130 Eaux stagnantes, oligo à mésotrophes, avec végét. du Littorelletea
- 3150x3130 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition x eaux stagn.
- 3150 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition
- 3260 Rivières avec végét. du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles
- 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Périmètre d'étude



100 0 100 200 300
mètres

Carte 2C : Etang La Ronze



Sources : 3CAN25, IGN - Données : CREN, CG42, Fédé de chasse - Cartographie: Biotope, 2010

Habitats naturels d'intérêt communautaire

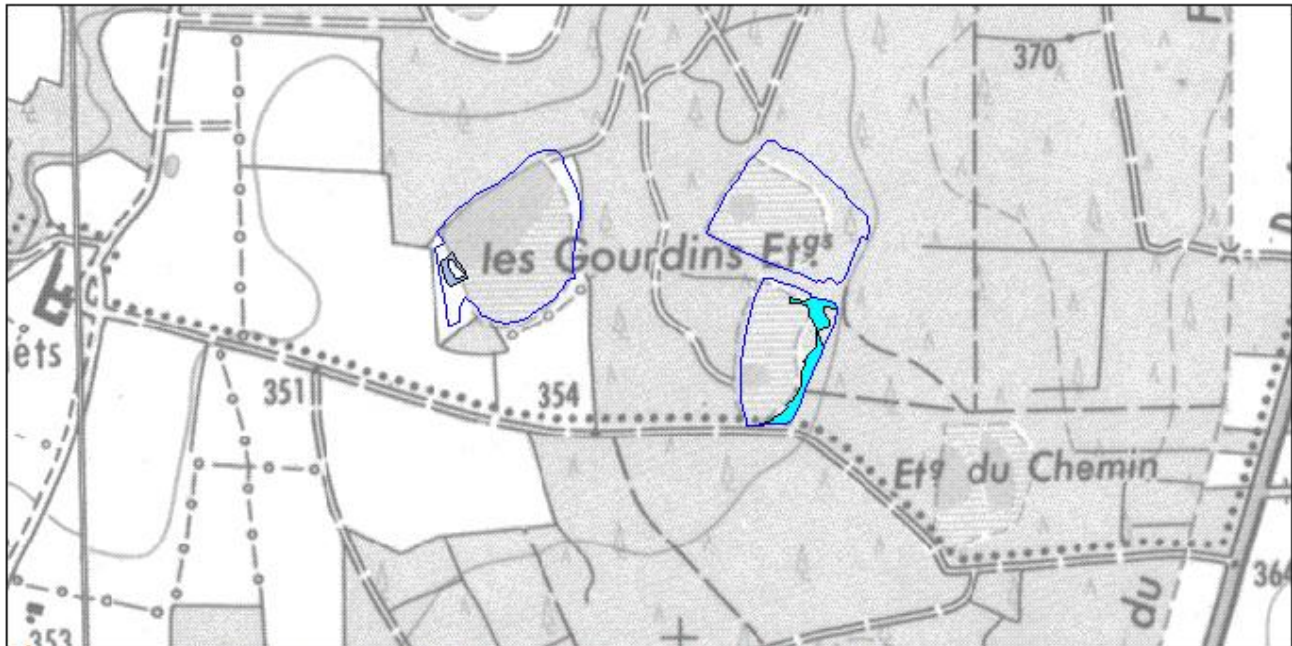
- 3130 Eaux stagnantes, oligo à mésotrophes, avec végét. du Littorelletea
- 3150x3130 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition x eaux stagn.
- 3150 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition
- 3260 Rivières avec végét. du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles
- 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Périmètre d'étude



100 0 100 200 300
mètres

Carte 2D : Etangs Grand Gourdin / Petit Gourdin / Néron



Sources : SCAN25, IGN - Données : CREN, CG42, Fédéré de chasse - Cartographie: Biotope, 2010

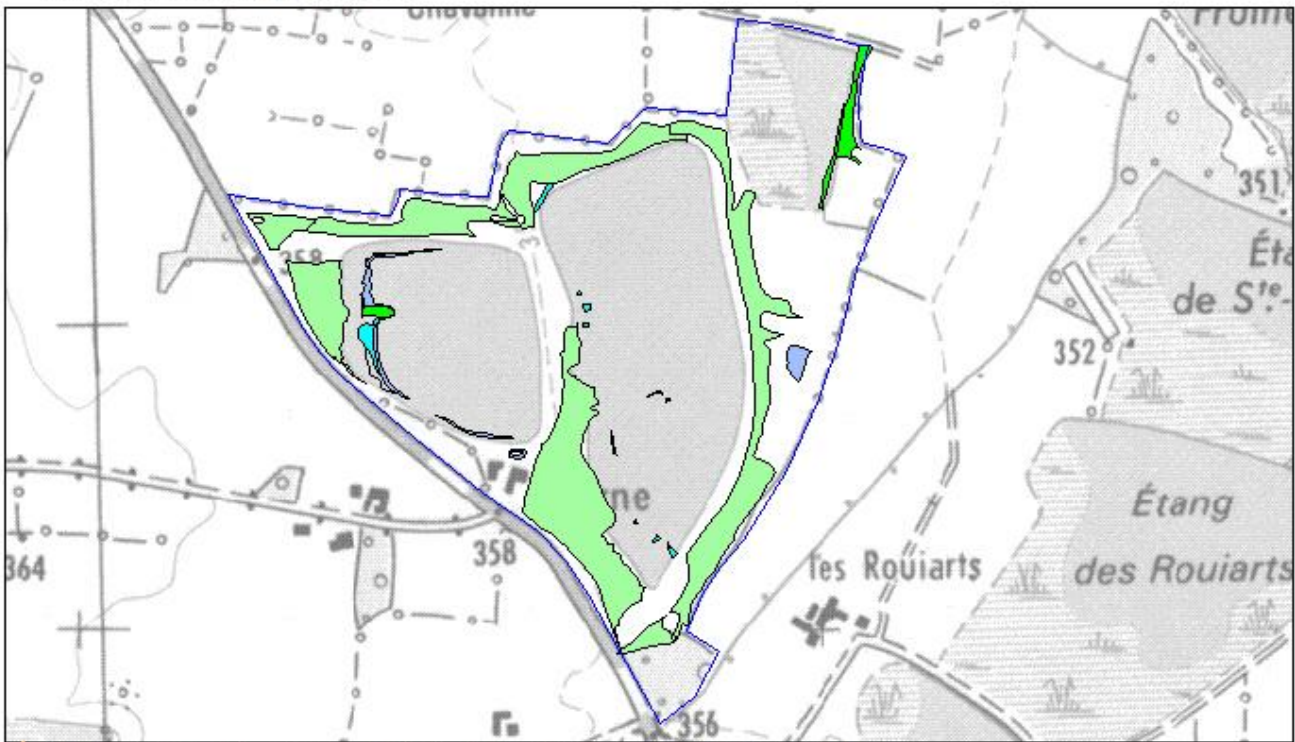
Habitats naturels d'intérêt communautaire

- 3130 Eaux stagnantes, oligo à mésotrophes, avec végét. du Littorelletea
- 3150x3130 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition x eaux stagn.
- 3150 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition
- 3260 Rivières avec végét du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles
- 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Périmètre d'étude



Carte 2E : Etangs Biterne



Sources : SCAN25, IGN - Données : CREN, CG42, Fédé de chasse - Cartographie: Biotope, 2010

Habitats naturels d'intérêt communautaire

- 3130 Eaux stagnantes, oligo à mésotrophes, avec végét. du Littorelletea
- 3150x3130 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition x eaux stagn.
- 3150 Lacs eutrophes nat végét Magnopotamion - Hydrocharition
- 3260 Rivières avec végét. du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles
- 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Périmètre d'étude



100 0 100 200 300
mètres

Annexe 10 : Le programme « étangs de la Loire »

Ces mesures s'adressent aux propriétaires d'étangs.

La reconduction du Programme « Etangs de la Loire » et son articulation avec Natura 2000

Dans le cadre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles », le Conseil général de la Loire a mis en place le Programme « Etangs de la Loire » (I,II et III) en vue d'assurer la préservation et/ou l'amélioration de la qualité patrimoniale des étangs du département. Il s'agit d'une convention amiable passée entre le Département et un propriétaire d'étang. Les réflexions menées quant à la préservation des espèces et habitats dans le cadre du présent document d'objectifs Natura 200 complètent les engagements proposés dans l'actuel Plan Etang III et qui ont montré leur efficacité depuis leur mise en œuvre.

Conditions particulières d'éligibilité du Programme « Etangs de la Loire »

L'étang doit couvrir une superficie minimale de 1 ha, être vidangé au moins une fois tous les deux ans voir tous les trois ans après demande et autorisation du département de la Loire, ne pas faire l'objet d'activité commerciale de type pêche ou base de loisirs, présenter une ceinture végétale palustre de 0,5 ha au moins et/ou une espèce végétale protégée sur le plan national, ne pas utiliser de pesticides dans l'étang.

Propositions de mesures dans le cadre de la reconduction du Programme « Etangs de la Loire »

Engagements du propriétaire soumis à contrôles :

Autoriser et faciliter l'accès au(x) parcelles(s) au(x) chargé(s) de mission désigné(s) par le Département intervenant dans le suivi scientifique ou dans la lutte contre les espèces invasives.

Informé tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la convention Plan Etang des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire du Plan Etang).

- ✓ *Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la convention étangs de la Loire par le mandataire ou le prestataire.*

Respect des bonnes pratiques traditionnelles et réglementaires : gestion de l'étang en "bon père de famille".

- ✓ *Point de contrôle : présence d'une végétation palustre (roselières, jonchaies...) d'une surface minimale de 0,5 hectare et/ ou présence d'une espèce végétale protégée sur le plan national*

Réaliser une vidange d'étang selon les respects des usages locaux et de la chronologie de chaîne d'étang (au moins une fois tous les 2 ans, sauf demande à 3 ans obtenue auprès du Département)

✓ *Point de contrôle : tenue d'un cahier d'enregistrement*

Ne pas vidanger l'étang entre le 15 mars et 15 août, sauf dans le cas d'assec ou de travaux programmés et avec l'accord du département. En cas de vidange accidentelle pendant cette période, le Département doit être avertie par écrit.

✓ *Point de contrôle : Constat sur place*

Ne pas utiliser de pesticides dans l'étang

✓ *Point de contrôle : constat sur place*

Garantir un entretien régulier des ouvrages

✓ *Point de contrôle : constat sur place*

Ne pas exercer d'activité commerciale de type pêche à la ligne ou base de loisirs

✓ *Point de contrôle : constat sur place*

Ne pas pratiquer de travaux lourds remettant en cause l'aspect paysager et l'intérêt écologique de l'étang

✓ *Point de contrôle : constat sur place*

Lutter contre les espèces envahissantes pour lesquelles une intervention de lutte est prioritaire sur la plaine du Forez.

Ne pas réaliser de travaux sur des sites de nidification d'oiseaux entre le 15 mars et le 15 août (période de reproduction), et entre le 1^{er} février et le 15 août pour les étangs avec héronnières. (Sauf cas particulier d'étang en assec ou accord du Département).

✓ *Point de contrôle : constat sur place*

VOLETS OPTIONNELS

a) Conservation des habitats naturels (Conservation des formations végétales hébergeant une faune et une flore remarquables (roselières, zones de transition marécageuses, zones de flottant))

- Aucun procédé de destruction chimique et physique de la végétation, ni d'apport de fertilisant minéral sur la surface conventionnée et délimitée sur une carte, ne sera mis en œuvre.
- Entretien extensif de ces zones suite à un accord préalable avec le département.

b) Travaux « milieux » (réalisation et conception de travaux d'aménagement favorables aux milieux naturels remarquables (vasières, jonchaies, cariçaies et/ou roselières)

- Réalisation d'un diagnostic et propositions de recommandations de gestion par le chargé de mission du département ;
- Réalisation des travaux en dehors de la période de reproduction (soit en dehors du 15 mars au 15 août, sauf contrainte technique et sauf cas particulier des étangs à héronnières : dans ce cas, travaux hors période du 1^{er} février au 15 août) ;
- Nature des travaux :
 - ✓ création de chenaux et de clairières dans les roselières ;
 - ✓ décapage, labour et un premier gyrobroyage de roselières atterries ;
 - ✓ création de hauts fonds et/ou de zones de transition marécageuses (ex : vasières) ;
 - ✓ reprofilage des berges en pentes douces ;
 - ✓ plantation de roselières

c) Travaux « Structures annexes »

Les structures annexes (digues, fossés d'alimentation en eau, ouvrages annexes, etc.) participent pleinement au maintien de l'étang et peuvent faire l'objet d'une aide.

- Réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage du propriétaire, conformément à un cahier des charges validé et/ou un devis validé par le chargé de mission du Département.
- Réalisation des travaux en dehors des périodes de reproduction (15 mars au 15 août) sauf contrainte technique et sauf cas particulier des étangs à héronnières : dans ce cas, travaux hors période du 1^{er} février au 15 août.

d) Mise en assec des étangs (favoriser la minéralisation de la vase, limiter l'eutrophisation, lutter contre les cyanobactéries)

- Mise en assec une fois par contrat et par étang. L'assec doit débuter à la fin de la pêche (mais avant le 15/03) et se terminer à la remise en eau, au plus tôt le 01/07 de l'année en cours. La mise en culture des vases est possible mais elle ne doit pas couvrir plus de 50% de la surface. Tous apports de fertilisants et pesticides sont interdits. Pour être acceptée, une demande écrite doit être adressée au Département.